

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023 PROCES-VERBAL

Membres en exercice : 29

Membres présents : 26

Membres votants : 28

Le 7 février 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 1^{er} février 2023. Publication de la convocation le : 2 février 2023

Etaients présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Etaients absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT

Mme Marie-France CAUSEUR

M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Eric BOSSER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

M. KERLOC'H : Bonsoir à tous. Bienvenue au Conseil municipal d'Audierne. Je vous propose de commencer ce Conseil municipal par une minute de silence, du fait de ce qui se passe actuellement en Turquie et en Syrie. C'est encore une actualité assez chargée, donc je propose de commencer par observer une minute de silence.

(Le Conseil observe une minute de silence.)

M. KERLOC'H : Je vous remercie. Avant de débiter, je voudrais juste faire part de deux points pour que les débats se fassent le mieux possible. Lors des prochains conseils, nous vous adresserons un pouvoir, éventuellement si vous êtes absents. Comme ça, nous aurons des pouvoirs qui seront organisés et selon un modèle propre à la ville d'Audierne.

Pour les votes, je vais vous demander de bien vouloir lever la main pour faciliter le décompte des voix.

On va commencer par l'appel.

(Appel nominal.)

➤ Délibération n° 2023-001 : Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Vu les articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article unique : De nommer M. Didier LOAS en qualité de secrétaire de la séance.

➤ Délibération n° 2023-002 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 décembre 2022

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

M. Vorms : C'est peut-être un petit détail, mais on n'a pas du tout les nombres de votants sur les comptes-rendus en fait. C'est normal ?

M. KERLOC'H : Oui, parce qu'effectivement, c'est la synthèse des débats que vous avez eue. En fait, c'est un peu le souci qu'on a eu sur ce procès-verbal, c'est que ce sont les débats intégraux qui ont été rapportés. Il faut qu'on ajoute maintenant la synthèse des délibérations. Ça a été vu avec la Préfecture, donc elle sera ajoutée demain. Et vous aurez effectivement le détail des votes.

M. Vorms : Ainsi que les présents et non-présents ?

M. KERLOC'H : Absolument.

M. GUILLON : Oui, Monsieur KERLOC'H, je voulais revenir sur ce procès-verbal. J'ai noté que vous indiquez – tout le monde en a été témoin d'ailleurs et s'en souvient – en propos d'introduction : « je procéderai, à l'issue du Conseil, à la lecture des questions qui n'ont pas été posées la dernière fois ». Et vous avez précisé : « je rappelle une nouvelle fois que ces points ne font l'objet d'aucun débat et que les mêmes causes entraîneront systématiquement les mêmes conséquences ». Sous-entendu que vous pourriez vous enfuir à nouveau du Conseil municipal.

Au moment de commencer les questions orales, vous nous avez indiqué : « je vous donne lecture des questions qui n'ont pas trouvé de réponse ». Et quand je vous ai questionné sur le débat, vous m'avez dit : « non, il n'y a pas de débat. Non, ce n'est pas vrai ».

Je vais vous donner lecture de l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que « Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune ». Le droit de poser des questions orales en séance est reconnu à chacun des conseillers municipaux. Nulle disposition de règlement intérieur ne saurait porter atteinte à ce droit à l'information qui constitue une prérogative personnelle inaliénable de l'élu.

Un règlement intérieur ne peut ainsi imposer que la question soit lue par le maire ou un adjoint plutôt que l'auteur. Il est constant que la possibilité pour les conseillers municipaux de discuter en séance publique des questions à l'ordre du jour constitue un droit. La jurisprudence a reconnu l'illégalité des dispositions d'un règlement intérieur ne permettant pas de débat sur l'ensemble des affaires soumises au conseil.

Le tribunal administratif de Rennes, dans un jugement du 12 mars 1997, a également considéré comme illégale une délibération d'un conseil municipal prohibant tout débat sur les questions orales. Ainsi, un règlement intérieur ne peut interdire tout débat relatif à une question orale.

Je voulais savoir si vous reveniez sur vos propos ou si vous persistez à nier la loi, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Le règlement intérieur est extrêmement clair sur ce point. Vous l'avez d'ailleurs soumis à la préfecture et c'est ce qui vous a été répondu. Par ailleurs, sur les questions qui ont été posées la dernière fois, il ne s'agissait absolument pas des questions orales posées sur la séance en cours, mais celles de la fois d'avant. Donc effectivement, j'ai rappelé simplement les questions de la fois d'avant.

M. GUILLON : Il n'en reste pas moins que ce n'est pas à vous de poser les questions. La loi est claire, je viens de vous lire l'article L2121-19 du Code général des collectivités territoriales, qui est très clair, et qui indique que ce n'est pas au maire de poser les questions.

M. KERLOC'H : Au dernier conseil, vous avez posé des questions en lien avec l'ordre du jour.

M. GUILLON : Je vous parle des questions du conseil précédent que vous ne nous avez pas autorisés à poser. Et sur le fait que vous nous avez dit lors de ce dernier conseil qu'il n'y avait pas de débat.

M. KERLOC'H : C'est suite à un arrêt du conseil, de ce conseil-là. Effectivement, vous troublez l'ordre public, je voulais le rappeler.

M. GUILLON : Vous ne répondez pas à la question comme d'habitude, Monsieur KERLOC'H. Je vous demande si vous revenez sur votre affirmation du dernier conseil et si vous reconnaissez la loi ou si vous refusez de reconnaître la loi, dites-le-nous.

M. KERLOC'H : Les questions sont bien posées par des élus. Il y a simplement un encadrement du nombre de questions. Et effectivement aujourd'hui, la jurisprudence rappelle aussi que les questions orales ne font pas l'objet d'un débat.

M. GUILLON : Vous niez l'article L2121-19, donc comme tout ce qui se dit ici est enregistré désormais, je vais adresser cet enregistrement-là à qui de droit. Au besoin, on pourra même lancer une procédure puisque c'est quand même curieux, Monsieur KERLOC'H. Vous êtes le maire, vous refusez d'appliquer la loi, c'est quand même incroyable.

Il faut que tout le monde le sache. Il y a l'article du Code général des collectivités territoriales qui est très clair, que je viens de vous lire. Et vous voulez travailler en contravention avec cet article. Dont acte.

M. KERLOC'H : Y a-t-il d'autres observations sur les comptes-rendus ? S'il n'y a pas d'observations, nous allons procéder au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 19 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions, décide :
- **Article unique** : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2022

➤ **Délibération n° 2023-003 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

Rapporteur : M. Gurban KERLOC'H

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

« **Article L2122-23 En savoir plus sur cet article...**

Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 195 JORF 17 août 2004

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation. »

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020 - 102 du 16 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

Monsieur le Maire :

- Informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance du conseil municipal, comme suit :

N° de la décision	Date de la décision	Objet	Fournisseur	Montant HT
2022-081	21/11/2022	Fourniture d'EPI pour les services techniques	Sofibac	2 145,85 €
2022-082	21/11/2022	Contrat annuel de nettoyage et dégraissage du circuit d'extraction des graisses en cuisine, des hottes d'aspiration et des laboratoires sur différents bâtiments municipaux	Iroise Ventilation	2 700,00 €
2022-083	28/11/2022	Acquisition de panneaux pour signalisation verticale	Lacroix Signalisation	3 638,28 €
2022-084	28/11/2022	Remplacement kit bavette et tuyau d'aspiration de la balayeuse	Euro Maintenance	2 105,41 €
2022-085	28/11/2022	Participation à la rénovation borne piétonne rue de la Liberté	SDEF	1 900,00 €
2022-086	28/11/2022	Participation à la coupure nocturne pour illuminations	SDEF	2 640,00 €
2022-087	05/12/2022	Travaux d'électricité dans les locaux des Restos du Cœur	MBM	7 725,35 €
2022-088	05/12/2022	Réalisation d'une ouverture et d'un linteau en béton + travaux d'eaux pluviales et enrobé au Restos du Cœur	ATP d'Armor	10 309,80 €
2022-089	05/12/2022	Travaux d'isolation dans les locaux des Restos du Cœur	Atelier Bois Construction	12 974,44 €
2022-090	05/12/2022	Travaux de plomberie dans les locaux des Restos du Cœur	Poudoulec	5 579,88 €
2022-091	05/12/2022	Travaux de carrelage dans les locaux des Restos du Cœur	Ceram & Design	2 960,19 €
2022-092	05/12/2022	Diagnostic amiante et plomb avant travaux de réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers	Socotec	2 195,00 €
2022-093	12/12/2022	Etude financière et prospective - Impact du programme pluriannuel d'investissement	Ressources Consultants Finances (par Yvan PELLE)	3 025,20 €
2022-094	12/12/2022	Travaux complémentaires concernant le retrait d'un conduit amianté à l'intérieur du cinéma Le Goyen	DEM 7	4 163,00 €
2022-095	19/12/2022	Achat matériel informatique	LDLC Pro	5 028,66 €
2022-096	19/12/2022	Fourniture de plaquettes forestières	SAS Daniel Paysage	3 720,00 €
2023-001	09/01/2023	Remplacement du chauffe-eau pour les douches à Sainte-Evette	SARL Contacts Services Energies	3 568,00 €
2023-002	16/01/2023	Fleurissement estival des massifs	ETS Horticoles Maguy SAS	3 950,11 €
2023-003	16/01/2023	Fleurissement estival hors sol	ETS Horticoles Maguy SAS	2 713,50 €
2023-004	16/01/2023	Location WC pour saison estivale 2023	Bremat Location	1 693,07 €
2023-005	23/01/2023	Renouvellement de formation des agents techniques à l'AIPR	ECF	1 500,00 €
2023-006	23/01/2023	Participation repose candélabre à la passerelle des Capucins après travaux sur la culée	SDEF	1 700,00 €
2023-007	23/01/2023	Entretien annuel des espaces verts résidence de Kérivoas	Kan Ar Mor	4 650,48 €
2023-008	23/01/2023	Achat plots solaires et balises voie continue J11	Lacroix Signalisation	2 221,20 €

M. KERLOC'H : Vous avez à l'écran derrière moi l'ensemble des décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal. Y a-t-il des questions ?

M. VORMS : J'avais juste une petite question par rapport à la réhabilitation à Saint-Jo pour les Restos du Cœur. Parce que là quand même, on commence à chiffrer sur le budget des travaux pour accueillir les Restos du Cœur, ce qui n'est pas le problème. Mais le problème, c'est que ça ne dépend que de notre commune en fait.

Et on avait déjà échangé là-dessus en nous disant qu'il y avait une participation de la Com-com. Mais là, on commence à pas mal chiffrer sur...

Mme URVOIS : On est à 39 549,66 € pour cette belle affaire qu'était Saint-Jo. C'était une belle affaire d'acheter Saint-Jo ; que maintenant, quand vous dépensez ça, la belle affaire ne devient plus très belle.

M. KERLOC'H : Il s'agit effectivement d'un bâtiment dans lequel nous allons faire des travaux pour accueillir une association.

Mme URVOIS : Une association qui est caritative, j'entends bien. J'ai déjà fait une opinion sur ce que je pense de mettre les Restos du Cœur dans une école au vu des élèves qui vont peut-être reconnaître des enfants, des parents d'élèves. Donc non, c'est une réflexion. Vous pouvez toujours faire : « non, non, non », c'est quand même pour les gens qui travaillent dans les écoles, vous savez que les enfants peuvent être très méchants entre eux. Et on peut quand même l'entendre. Vous n'avez pas parlé qu'il y aurait des enfants à Saint-Jo.

Mme MOALIC-VERECCHIA : En même temps, ce n'est pas les mêmes horaires.

Mme URVOIS : C'est-à-dire ?

Mme MOALIC-VERECCHIA : C'est-à-dire que c'est les vendredis en fin d'après-midi, donc ce n'est pas les mêmes horaires que l'école.

Mme BRARD : Parce que le centre de loisirs, c'est le mercredi et pendant les vacances scolaires. Et ce n'est pas les mêmes jours, donc les personnes ne vont pas se croiser.

M. VORMS : Mais on en revient toujours à... Parce que là en fait, on est en train de préparer. Ce n'est pas le problème qu'on accepte les Restos du Cœur. Au contraire, c'est très bien. Mais le problème, c'est que là c'est encore à la charge de la Commune, alors que les Restos du Cœur c'est pour tout le Cap. Donc la Com-com pourrait en prendre aussi une partie en charge.

M. CASTEL : Sur le sujet du financement des Restos du Cœur, il est établi aujourd'hui que le financement de fonctionnement de cette structure sera à charge au CIAS, c'est-à-dire la Communauté de communes.

Quand on a présenté ce sujet-là, il y avait une part de charge en interne qui nous incombait parce qu'on a mis à contribution les agents de la Collectivité, si vous regardez le détail. Et derrière, il y a un financement du département, le Vice-président du département pourrait acquiescer, il y a une subvention qui est attribuée à hauteur de 40 000 €.

M. KERLOC'H : Au titre de l'enveloppe 2, c'est-à-dire les projets d'intérêt communautaire.

M. LAPORTE : J'avais une question en lisant tout ça. Je suis surpris de voir la ligne « achat de matériel informatique » et a priori commandé sur un site de vente en ligne au lieu d'aller chercher plutôt vers les fournisseurs locaux, que ce soit d'Audierne ou au moins de Cornouaille. Donc je suis assez surpris de la part d'une collectivité qui vit de l'argent public, donc des cotisations des parties privées, des entreprises locales. Ça me surprend un peu d'avoir fait ce choix et je voulais savoir pourquoi.

M. CASTEL : Ce sujet-là est dans la corbeille de la Communauté de communes. Je vous rappelle qu'on a passé une convention avec la Communauté de communes pour traiter des sujets informatiques, il y a une cellule adéquate qui s'occupe de ça. Ce sont des professionnels. Lorsqu'il s'agit de commander ce matériel-là, la question s'est posée : chez qui on allait prendre ce matériel.

Il a été mis en place une demande de devis à des entreprises locales et à des entreprises qui ont place, soit sur le net, mais qui sont aussi des fournisseurs pour de grandes entreprises. L'aspect coût avait son importance parce que là on est bien sûr de l'argent public, on est soucieux de cette dépense. Et dans l'attribution des devis ou le regard sur les devis, c'est la Com-com qui a tranché, avec notre accord, en prenant le moins-disant.

M. VORMS : Donc en fait à Noël, vous nous dites qu'il faut consommer local, faire marcher les petits commerçants. Mais par contre quand c'est dans votre intérêt, il faut commander en ligne, alors que par exemple on a...

M. CASTEL : Je pense que j'ai été mal compris. C'est-à-dire qu'on a sollicité les entreprises locales. En fait il n'y en a pas 50 000, il y en a une. On l'a sollicitée, on lui a demandé ses tarifs, la configuration de machine adéquate. Et sa réponse, je ne sais même pas s'il a répondu. Là, ça dépasse un peu l'entendement dans la demande de devis. Une entreprise locale qui souhaite travailler avec une municipalité doit a minima répondre.

Mme URVOIS : Mais a-t-elle répondu ou pas ?

M. CASTEL : Non. Je me remémore les choses, elle n'a pas répondu.

M. GUILLON : Admettons que cette entreprise n'ait pas répondu, soit, dont acte. Si elle avait été chère, très chère, je me serais dit : « tiens, pour la première fois, la majorité est soucieuse des deniers publics, tant mieux ! » Mais là, l'entreprise n'a pas répondu. Donc moi, je pense que les élus audiernais se sont empressés d'appeler l'entreprise pour lui demander ce qui se passait, savoir pourquoi elle n'avait pas répondu, pour lui donner une chance d'obtenir ce marché.

M. CASTEL : Ta réflexion est complètement recevable. Et c'est ce qu'on a fait.

M. GUILLON : Alors, pourquoi ne pas nous le dire ? Donc l'entreprise n'a pas répondu et elle était sollicitée. Et donc qu'est-ce qu'elle a répondu ? Elle a dit qu'elle ne voulait pas de ce marché ? Qu'est-ce qu'elle vous a dit ?

M. CASTEL : Elle n'a pas répondu. Il y a un mail qui lui a été adressé en lui rappelant la date du délai qu'on avait mis en place. Il n'y a pas eu de réponse. Vous avez complètement le droit de supputer tout un tas de choses, moi je vous donne le factuel des choses.

Mme URVOIS : Mais c'est vrai si c'est factuel, tant que vous n'aurez pas l'audace de réparer les ordinateurs au magasin local quand il y aura de la maintenance à faire. Ça arrive de réparer des ordinateurs.

M. CASTEL : Là aussi, c'est une excellente réflexion qu'on a bien intégrée dans le choix et dans les orientations qu'on a données à la Communauté de communes en disant que de façon contractuelle, on ne veut pas attendre 15 jours-trois semaines si une machine est en panne. L'idée, c'est d'avoir de la réactivité. Donc ça, c'est la convention qu'on a passée avec eux. À eux de nous servir en fonction de cette convention.

M. LAPORTE : J'ai une autre petite question, on voit une ligne « étude financière et prospective - impact du programme pluriannuel d'investissement ». Peut-être que ça m'a échappé, mais je ne me souviens pas qu'on en ait parlé en commission finances. Je voulais savoir de quels investissements il s'agissait, si c'était ceux du DOB, si c'était autre chose. Et à quoi correspond en fait réellement cette étude et si on pouvait consulter le résultat de cette étude également.

M. KERLOC'H : Vous allez l'avoir dans le cadre du DOB, notamment en partie. Comme toute collectivité, on a une PPI (programmation pluriannuelle d'investissements), mais cette PPI est assez chargée. Il importe effectivement de connaître nos capacités financières pour pouvoir assumer le programme de travaux.

M. GUILLON : Si j'ai bien compris, cette étude est réalisée au moment où nous parlons ?

M. KERLOC'H : Oui, bien sûr.

M. GUILLON : Donc cette étude a été faite sur des bases qui n'étaient pas connues du Conseil municipal, qui étaient réservées à la majorité puisque ça n'a pas été débattu en commission des finances ?

M. KERLOC'H : La PPI, non effectivement, n'a pas été débattue en commission finances.

M. GUILLON : Très bien. Dont acte.

Mme URVOIS : Là aussi, « candélabres », c'est quoi ? Qu'est-ce que c'est ?

M. GUILLON : Ce sont des lampadaires.

Mme URVOIS : Et ces lampadaires, ils sont mis aux Capucins ? OK.

M. VORMS : On va revenir aussi un peu sur les illuminations, participation à la coupure nocturne pour les illuminations. C'est juste pour avoir des précisions, qu'est-ce que c'est ? C'est la 2022-086.

M. GUILLON : 2 640 € hors-taxes.

M. KERLOC'H : Ça, c'est le travail du SDEF sur la reprogrammation des armoires. Et là, c'est pour l'éclairage public en fait, c'est pour les illuminations. La coupure est à 21h.

M. GUILLON : Mais c'est indiqué : « coupure nocturne pour illuminations ».

M. CASTEL : Le sujet, c'est quoi ? Il y a des illuminations dans la ville. Pour ne pas avoir de redondance avec l'éclairage public, il a fallu réajuster justement ces éclairages publics pour laisser la place seulement aux illuminations.

M. GUILLON : Donc c'est bien un coût supplémentaire encore aux illuminations de Noël ?

M. KERLOC'H : De toute façon aujourd'hui, on n'a plus d'électriciens à la ville. Donc effectivement, on est bien obligé de passer par un prestataire extérieur.

M. GUILLON : Ça, je l'ai compris puisque c'est dans les décisions qui ont été prises. Mais ce que je comprends, c'est qu'il y avait un problème de concomitance entre l'éclairage public et les illuminations de Noël. C'est bien ce que vient de nous dire Georges. Donc en l'occurrence, c'est un coût supplémentaire à ramener au coût des illuminations ?

M. CASTEL : De façon structurelle, aujourd'hui sur la ville en termes d'éclairage, on est loin d'être au top niveau.

M. GUILLON : Non, mais ça ne répond pas à la question.

M. CASTEL : Si, ça répond partiellement à la question. Ce n'est pas avec des si qu'on fait tourner la terre, mais si on était dans des cas de figure adéquats, ces problématiques, on ne devrait pas les avoir. Donc ça veut dire que depuis un certain nombre de décennies, dans la gestion de la Ville, ces aspects électriques n'ont jamais été traités.

M. GUILLON : Je vais poser la question différemment. S'il n'y avait pas eu ces illuminations de Noël, est-ce qu'il aurait fallu intervenir ?

M. CASTEL : Non.

M. GUILLON : Donc cette dépense est bien liée aux illuminations de Noël. Merci.

M. CASTEL : Si c'est ça que tu veux entendre.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- De prendre acte des décisions prises par M. Le Maire

➤ **Délibération n° 2023-004 : désignation du correspondant incendie et secours**

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dit « loi MATRAS », prévoit en son article 13, la désignation obligatoire d'un correspondant incendie et secours, qui n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire, dans chaque conseil où il n'est pas désigné un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile en application de l'article L.731-3 du code de la sécurité intérieure.

Le décret n°2022-191 du 29 juillet 2022, publié au journal officiel du 31 juillet, crée l'article D731-14 du CSI et vient rendre applicable cette disposition en précisant les modalités de création et d'exercice de cette fonction.

Pour rappel, le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Au regard des dispositions du décret, ce correspondant est désigné par le Maire parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ; le Maire communique ensuite le nom du correspondant au Préfet et au Président du Conseil d'Administration du SDIS.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il doit également informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « loi MATRAS »,

Vu l'article L.731-3 du code de sécurité intérieure,

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui prévoit que :

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Tout conseiller municipal atteint d'infirmité certaine et le mettant dans l'impossibilité d'introduire son bulletin dans l'enveloppe est autorisé à se faire assister par une personne de son choix. »

M. GUILLON : Je trouve qu'il y a quand même quelques anomalies dans cette présentation, Monsieur KERLOC'H. D'abord, d'habitude on demande s'il y a des candidats. Là, votre nom est indiqué. Donc, semble-t-il, il faut que ce soit vous le représentant. Vous estimez sans doute avoir des compétences dans le domaine ?

M. KERLOC'H : Ce n'est pas qu'une question de compétences, c'est une question de responsabilité. C'est une question de permanence aussi. C'est un certain nombre de choses qui me font dire aujourd'hui qu'il est important que ce soit moi.

Mme URVOIS : J'ai une réflexion quand même parce que vous travaillez à Quimper, donc vous n'avez pas encore deux corps. Vous travaillez à Quimper, je comprends que vous êtes disponible, mais c'est quand même loin.

M. KERLOC'H : Nous parlons de missions de prévention.

Mme URVOIS : Je vous ai déjà vu commenter sur le fait que vous avez un planning très chargé, donc je ne voudrais pas mettre ça sur votre planning qui est déjà extrêmement chargé.

M. VORMS : On pense à vous.

M. KERLOC'H : Merci beaucoup.

Mme URVOIS : On essaie parce que quand on vous a vu vous énerver la dernière fois, il faut vous ménager.

M. GUILLON : Donc l'idée, si je comprends bien Monsieur KERLOC'H, ce serait que vous soyez l'interlocuteur privilégié du SDIS sur les questions relatives à la prévention, la protection, la lutte contre les incendies. Et donc vous auriez pour mission de nous informer et de nous sensibiliser, nous, le Conseil municipal et les habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens de l'environnement, et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accident, de sinistre ou de catastrophe, ainsi qu'à notre évaluation. C'est bien ça ? Vous allez vous occuper de tout ça pour nous alors ?

M. KERLOC'H : Absolument. Et pour m'aider, j'ai des adjoints, j'ai des services.

M. GUILLON : C'est bien. Et donc vous pensez être plus apte à remplir ces missions que des élus qui existent dans vos conseils, qui ont été pompiers par exemple ?

M. KERLOC'H : Je ne suis pas certain que le fait d'avoir été pompier soit forcément une plus-value sur cette mission-là. Par contre effectivement, aujourd'hui, de travailler comme nous le faisons avec les services, avec les élus et l'ensemble des élus, par exemple simplement sur les défenses incendie de la commune et le remplacement systématique de ces défenses, oui, là je pense que je suis et je fais ce rôle-là.

M. GUILLON : Nous apprécions tous votre sens de l'humour. Malgré tout, nous allons présenter la candidature de Jean-François MARZIN.

M. KERLOC'H : Parfait. Souhaitez-vous que nous procédions à un vote à bulletin secret ou peut-on voter à main levée ?

M. GUILLON : Ce n'est pas exactement comme ça que ça se passe. Je vous rappelle la réglementation, c'est que concernant les personnes, le vote à bulletin secret, c'est la règle. Mais si personne au conseil ne s'oppose, on peut faire à main levée. C'est ça la règle exacte, Monsieur KERLOC'H. Comme vous prenez un peu des libertés avec la loi, je préfère vous le rappeler.

M. KERLOC'H : Bien sûr, continuez à ergoter. La question était relativement claire : peut-on voter à main levée ? Qui vote pour ?

M. GUILLON : Non, Monsieur KERLOC'H, ce n'est pas ça. Non pas qui vote pour. Si une personne s'oppose, c'est le vote à bulletin secret. C'est la règle. C'est dommage que je sois obligé de... Quand il s'agit de vote qui concerne des personnes, la règle c'est le vote à bulletin secret.

M. KERLOC'H : Qui vote pour ? Je pose la question. Qui s'abstient ? La question aujourd'hui est de savoir si l'on vote à bulletin secret ou non. Je propose que l'on vote à main levée. Je demande donc qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Je propose de désigner Véronique comme assesseure. Est-ce que vous souhaitez désigner quelqu'un ? Je rappelle donc les candidats : Gurvan KERLOC'H, c'est moi-même, et Jean-François MARZIN.

(Dépouillement des votes.)

M. KERLOC'H : Par 19 voix contre neuf, Gurvan KERLOC'H est élu correspondant incendie et secours de la commune.

M. GUILLON : Sur cette question, Monsieur KERLOC'H, je voulais vous dire une chose. Je trouve assez déplorable d'être obligé de vous rappeler la loi régulièrement. Je vous rappelle quand même que vous êtes le Maire de la commune. Je vous lis l'article L2121-21 qui nous indique qu'il est voté à bulletin secret, soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Donc quand je vous dis qu'on doit voter à bulletin secret, sauf si la totalité des membres accepte que ce soit fait à main levée, c'était bien ça la règle, et non pas la règle du tiers comme vous l'avez prétendu. Vous pourriez me dire qu'effectivement, la loi est complexe, que c'est difficile de tout savoir. Je vous rappelle quand même que vous n'êtes pas un citoyen lambda, que vous êtes le Maire. Et je vous rappelle en plus que cet article L2121-21, vous l'avez mis vous-même dans le règlement intérieur, donc je pense que vous êtes censé le savoir.

M. KERLOC'H : Merci pour cette observation fort à propos.

Considérant le dépôt de 2 candidatures :

- M. Gurvan KERLOC'H ;
- M. Jean-François MARZIN.

Il a été procédé au vote à bulletin secret.

Résultat du vote à bulletin secret :

- M. Gurvan KERLOC'H : 19 voix
- M. Jean-François MARZIN : 9 voix

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin secret, par 19 voix, décide de :

- désigner en qualité de correspondant incendie et secours : Gurvan KERLOC'H
- charger M. le Maire de communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du Conseil d'administration du SDIS.

DEVELOPPEMENT URBAIN

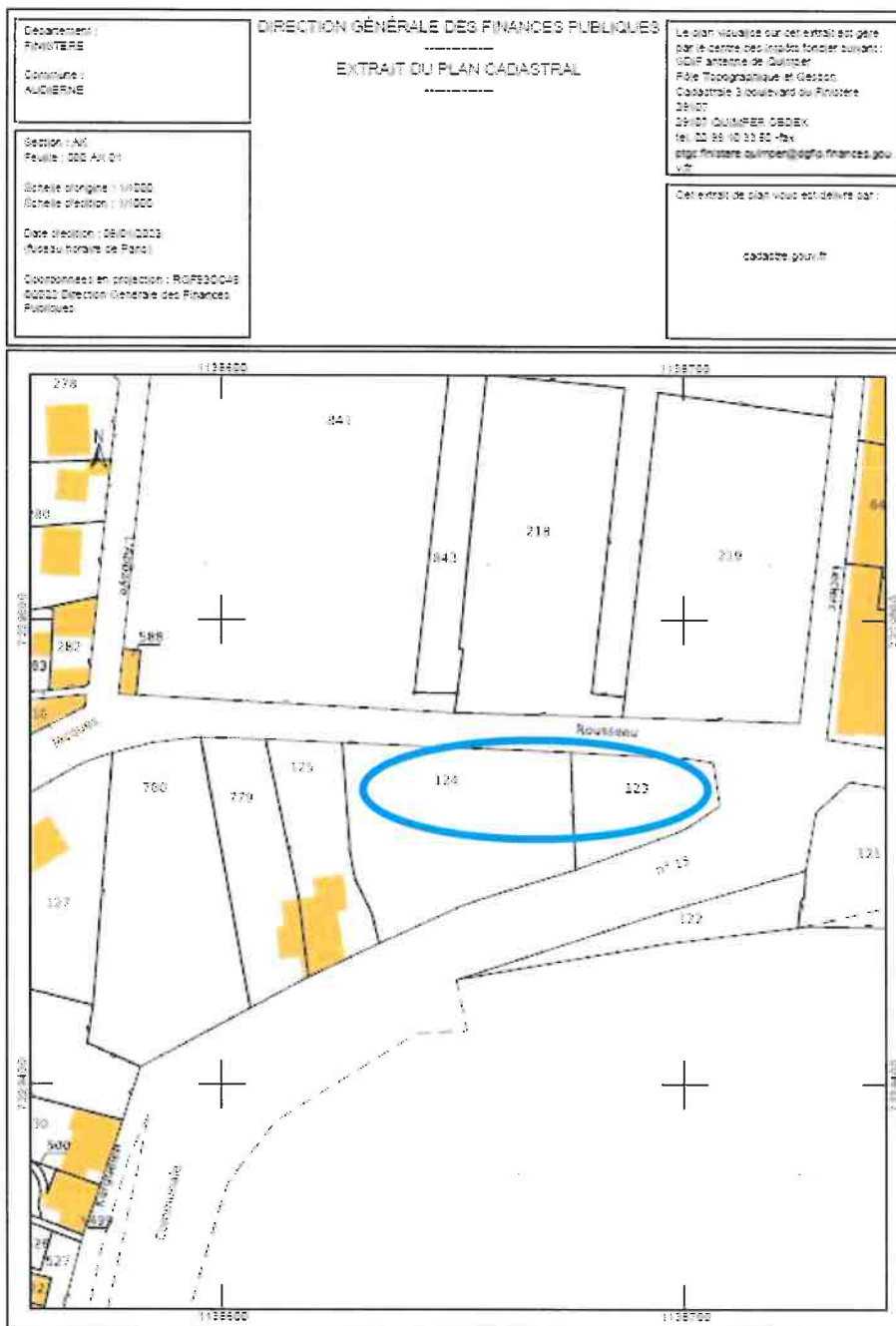
➤ Délibération n° 2023-005 : Acquisition du jardin dit « Maurice Fénoux » (parcelles AK123 et AK124)

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Le jardin Maurice Fenoux (parcelles AK123 et AK124) fait l'objet d'un entretien depuis des années par la ville d'Audierne. Il est assimilé jardin public. Or, les propriétaires n'ont jamais vendu ou conventionné avec la ville pour cette occupation.

Il convient aujourd'hui de régulariser la situation. Les propriétaires ont exprimé leur volonté de cette cession à l'euro symbolique.

Les frais de notaire sont à la charge de la Commune.



M. GUILLON : Il manque dans la délibération la prise en charge des frais d'actes. On ne nous dit pas qui va les prendre en charge.

M. KERLOC'H : Merci pour l'observation. On va le rajouter effectivement. Et donc ça sera bien d'autoriser l'acquisition des parcelles à l'euro symbolique et à prendre en charge les frais d'acquisition. D'autres observations ? S'il n'y a pas d'observations, nous allons procéder au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

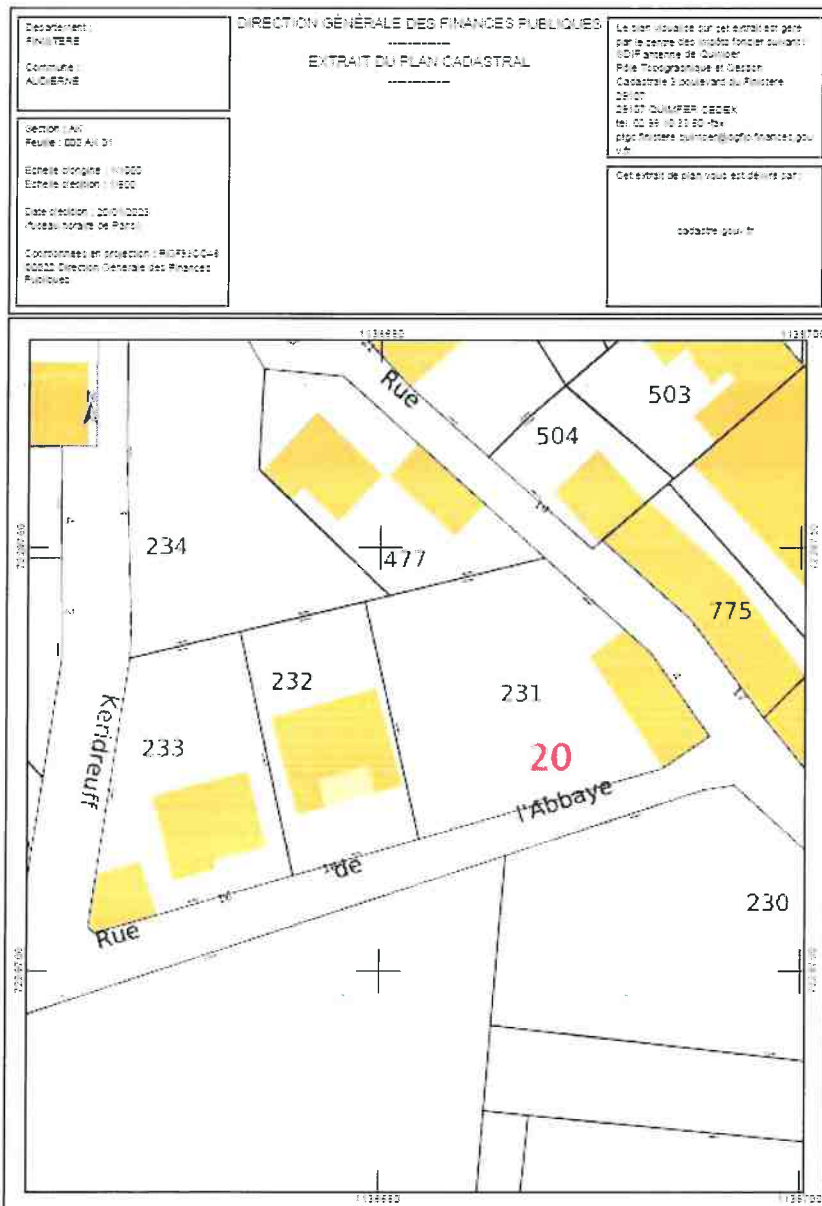
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser l'acquisition des parcelles AK 124 et AK 123, dites « jardin Maurice Fénoux », à l'euro symbolique ;
- Autoriser M. Le Maire à signer l'acte en étude notariale désignée par les parties ;
- Autoriser M. Le Maire à signer tout document et à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

➤ Délibération n° 2023-006 : Numérotation 20 rue de l'Abbaye

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Le propriétaire de la parcelle AK 231 située Rue de l'Abbaye demande sa numérotation.



Entendu l'exposé de M. Le Maire,

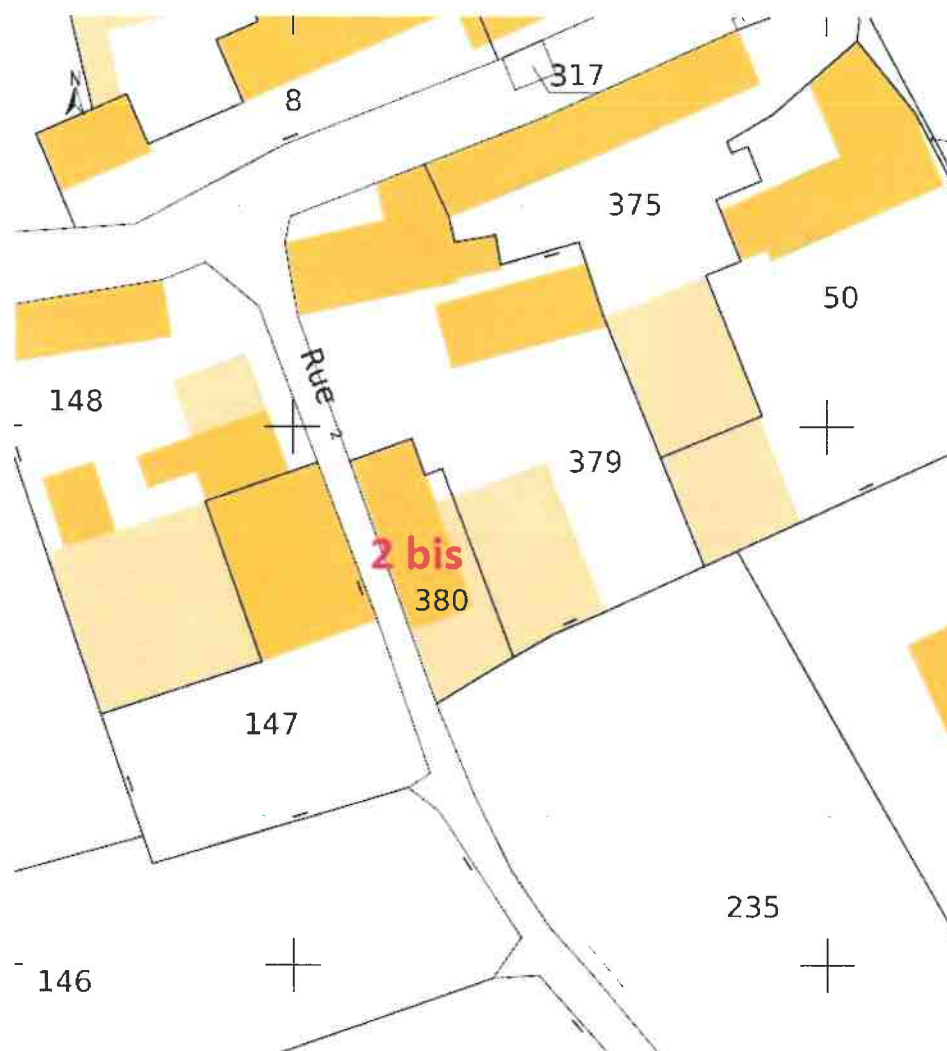
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la numérotation des parcelles AK231 telle que proposée ci-dessus ;
- de procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.

➤ Délibération n° 2023-007 : Numérotation Rue Corot

Rapporteur : Mme Véronique MADEC

Au regard de la réhabilitation du bâtiment sur la parcelle AM380, il convient de la numéroter. Il est proposé de la numéroter 2 bis Rue Corot.



Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la numérotation des parcelles AM380 telle que proposée ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution de courrier.

➤ Délibération n° 2023-008 : Numérotation 2 bis rue des Anémones

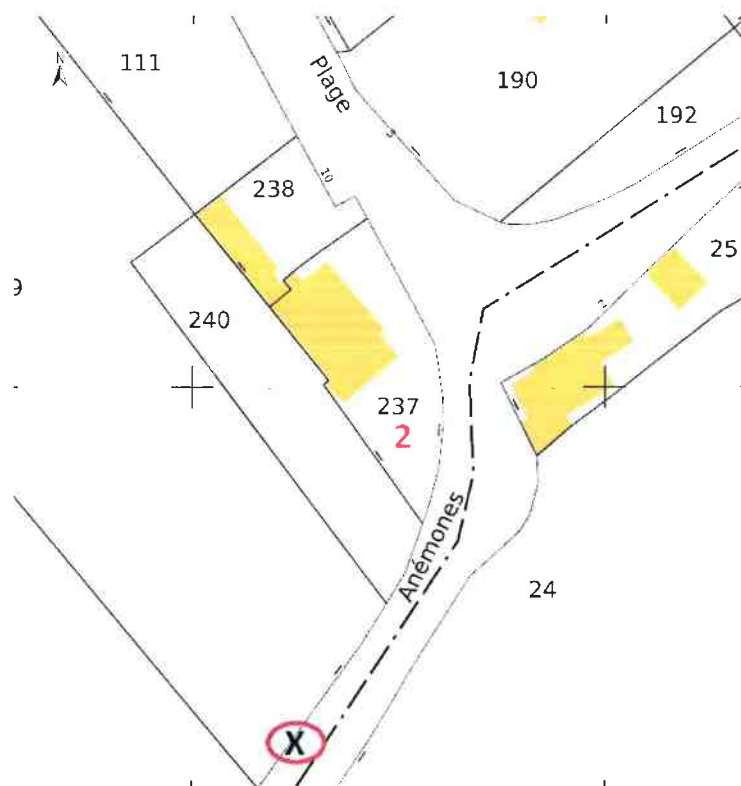
Rapporteur : Mme Véronique MADEC

La maison ayant son accès depuis la route au 10 route de la plage est séparée en deux lots :

- le rez-de chaussée auquel on accède par le 10 route de la plage ;
- l'ensemble composé du premier et du deuxième étage, qui a pour l'instant un accès par un escalier extérieur à l'angle nord de la maison.

Le projet est de changer l'accès à la partie des étages, en créant un nouvel accès par la rue des anémones, quelques places de parking sur la parcelle, un escalier extérieur et une porte d'entrée au premier étage. Il y aura donc un nouvel accès depuis la route (rue des anémones) à la "prairie" (parcelle 242), avec quelques places de stationnement à l'extrémité sud-est de cette parcelle. Le nouveau numéro de rue pour cet accès est le 2 rue des anémones d'après le certificat d'achat.

Le numéro 2 qui existait déjà sur la parcelle 052 AE 239 est supprimé car la parcelle n'est plus constructible et n'a pas d'intérêt de se voir attribuer un numéro.



Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la numérotation au 2 bis Rue des Anémones tel que présenté ci-dessus ;
- procéder à l'adressage, afin de faciliter l'accès des services de secours et la distribution du courrier.

➤ Délibération n° 2023-009 : Vente d'un délaissé communal Impasse Le Braz

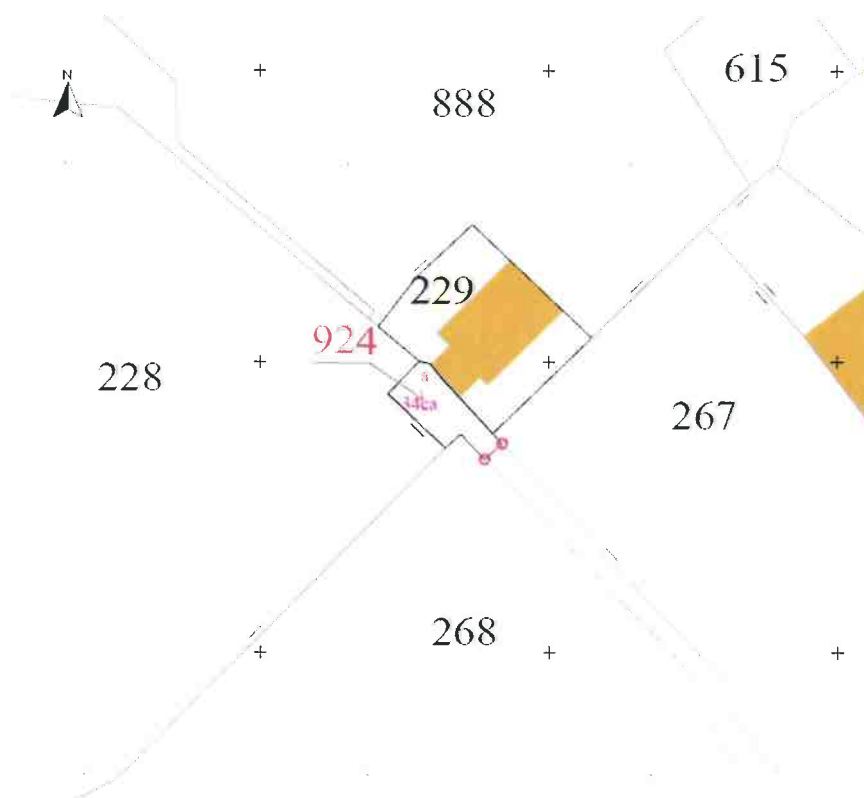
Rapporteur : Mme Véronique MADEC

La parcelle nouvellement cadastrée AI 924 située Impasse Le Braz d'une superficie de 34 m² est un délaissé communal. Un particulier souhaite l'acquérir.

Il est proposé un prix de 30€/m², les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Une servitude de passage sera créée au profit de la propriété AI 228.

Ci-après le nouveau plan de division cadastrale :



Mme MADEC : Tout d'abord, je voudrais faire un bref historique, puisque je ne sais pas si c'est une histoire qui est assez ancienne.

Monsieur Y a fait l'acquisition de sa propriété en 2007 et Monsieur X a acheté également sa maison, mais lui en 2019. Ce dernier propriétaire souhaite avoir l'accès de sa propriété jusqu'aux quais. Je n'ai peut-être pas précisé, mais l'avenue Le Braz se trouve au-dessus de l'école Pierre Le Lec. Monsieur X souhaite accéder sur les quais en prenant la venelle. Sauf que pour cela, il doit traverser la propriété de Monsieur Y.

Monsieur Y n'est pas d'accord parce qu'en fait, aucun droit de passage, aucune servitude n'apparaît sur son titre de propriété, donc il n'est pas du tout d'accord que Monsieur X traverse sa propriété. Tout cela sème la discorde.

Le notaire qui a fait la vente était un notaire partagé, pas de solution proposée. Or, en fait, cette petite parcelle de 34 m², Monsieur Y pensait que ça faisait partie de sa propriété. Or, pas du tout. Cette parcelle fait partie du domaine communal, c'est donc un délaissé communal depuis déjà fort longtemps parce que les premiers titres de propriété de Monsieur Y datent de 1986, me semble-t-il de mémoire. Et déjà aucun droit de passage n'apparaissait.

Les deux propriétaires sont en désaccord total. En février 2020, Monsieur Y apprend donc que cette parcelle est un délaissé communal et contacte la Mairie afin de pouvoir racheter cette partie à la Mairie. Sauf que Monsieur X, dans l'affaire, est lésé parce qu'il ne peut plus accéder aux quais. Donc on a repris la situation vers septembre 2020, on a rencontré les propriétaires et on a proposé aux deux propriétaires un

compromis. Monsieur Y, on accepte de lui vendre le délaissé, sous la seule condition que la propriété de Monsieur X puisse bénéficier d'une servitude.

L'historique était important parce que ce n'est vraiment pas récent. Depuis, Monsieur X et Monsieur Y s'entendent bien. Monsieur X profite du passage pour aller jusqu'aux quais. Monsieur Y lui a laissé une clé. Des travaux ont été effectués et il n'y a plus de souci.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *d'autoriser la cession de la parcelle AI294 d'une superficie de 34 m² au prix de 30 € du mètre carré ;*
- *l'autoriser à signer l'acte chez le notaire désigné par les parties ;*
- *de les autoriser à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. GUILLON : Oui, moi j'ai une question. Vous nous parlez dans la délibération d'une parcelle nouvellement cadastrée. J'aimerais savoir qui a fait cadastrer cette parcelle.

M. KERLOC'H : Comme à chaque fois que nous procédons à une vente, c'est le demandeur qui prend à sa charge les opérations demandées.

M. GUILLON : Donc il a fait cadastrer cette parcelle, il a fait les procédures administratives sans savoir s'il allait en devenir le propriétaire ? C'est bien ce qu'il faut comprendre ?

Mme MADEC : Il a cadastré sa parcelle a lui.

M. GUILLON : Non, on parle d'une parcelle qui est nouvellement créée, qui était communale. Donc ce monsieur, privé, a fait cadastrer une parcelle communale. C'est bien ce qu'il faut comprendre ?

Mme MADEC : Non, il a fait cadastrer le tout puisqu'elle est dedans. C'est chez lui en fait. La parcelle est au milieu de sa propriété, donc il a fait cadastrer le tout.

M. GUILLON : Si je regarde le plan, il y a ici une parcelle communale qui doit faire partie du domaine privé communal, je pense, ou public peut-être.

M. KERLOC'H : Elle faisait partie du domaine public puisqu'il s'agissait d'une venelle. Et donc l'idée aujourd'hui, c'est effectivement de la déclasser.

M. GUILLON : Donc c'est bien ce que je dis. C'est donc un privé qui a fait cadastrer une partie de la voirie publique ?

Mme MADEC : Non, il a fait cadastrer sa propriété qui juxtapose le délaissé communal.

M. GUILLON : Moi, je ne vois pas comment puisqu'on a deux plans dans cette délibération. On a un premier plan où on voit cette impasse. Il y a un deuxième plan où on voit que cette parcelle a été créée sur le domaine public.

M. KERLOC'H : Pour être tout à fait honnête, il suffit d'aller voir là-bas, vous vous rendrez compte qu'en fait, cette parcelle est d'ores et déjà clôturée depuis de nombreuses années et qu'elle est parfaitement identifiée. Donc oui, il l'a fait cadastrer, mais le fait est que, de fait, elle était intégrée à sa propriété depuis de nombreuses années.

Mme MADEC : Et lui, lorsqu'il a acheté sa propriété, il n'avait pas connaissance, le notaire ne l'avait pas informé qu'il y avait une petite partie qui était communale.

M. GUILLON : Je constate que c'est toujours très compliqué d'avoir des réponses claires au Conseil municipal. À chaque fois, vous essayez de noyer le poisson. Moi, je vous pose toujours des questions claires. Je vous demande bien si cette parcelle faisait partie du domaine public ou privé de la commune. C'est oui ou c'est non.

M. KERLOC'H : Elle faisait partie du domaine public.

M. GUILLON : Ça a été compliqué pour que ça sorte, je vous remercie pour cette information. Donc cette parcelle était cadastrée par un privé qui donc prend en charge les frais de cadastre ? Puisque ce n'est pas précisé dans la délibération. Est-ce qu'on est bien d'accord ?

M. KERLOC'H : C'est systématique sur toutes les demandes d'acquisition.

M. GUILLON : Sauf que ça doit être stipulé dans la délibération si c'est nous qui avons cadastré cette parcelle. C'est pour ça que je vous pose la question.

M. KERLOC'H : Nous ne l'avons pas cadastrée.

M. GUILLON : Très bien. Merci pour la réponse qui est enfin claire après multiples demandes.

M. KERLOC'H : Mais comme la réponse n'est pas claire, c'est que peut-être la question n'est pas tout à fait non plus très claire.

M. GUILLON : Il me semble que j'ai été très clair dans ma question. J'aurais aimé avoir une réponse aussi claire, c'est tout.

M. KERLOC'H : Vous l'avez.

M. GUILLON : C'est comme tous les dossiers dans cette Mairie, c'est toujours approximatif, on ne sait jamais. On voit qu'il y a un amateurisme assez inquiétant. D'ailleurs, on le verra dans le DOB, où il y a un nombre d'imprécisions qui est quand même assez impressionnant. Tout est fait à peu près. C'est la façon de procéder dans cette mairie, on fait les choses à peu près.

M. KERLOC'H : Y a-t-il sur ce point des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser la cession de la parcelle AI924 d'une superficie de 34 m² au prix de 30€/m² ;
- autoriser M. Le Maire à signer l'acte chez le notaire désigné par les parties ;
- autoriser M. Le Maire à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

TRAVAUX

➤ Délibération n° 2023-010 : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques boulevard Jean Moulin

Rapporteur : M. Michel COLLOREC

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Communications Electroniques Boulevard Jean Moulin.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune d'AUDIERNE afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux BT, HTA	89 000,00 € HT
- Effacement éclairage public	48 000,00 € HT
- Rénovation mât + lanterne	11 100,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	17 800,00 € HT
Soit un total de	165 900,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	103 800,00 €
Financement de la commune :	
- Réseaux BT, HTA	0,00 €
- Effacement éclairage public	37 000,00 €
- Rénovation mât + lanterne	7 300,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	21 360,00 €
Soit un total de	65 660,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 21 360,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

M. COLLOREC : Pour info, la partie orange se monte à 21 360 € TTC. On termine l'effacement sur la dernière tranche d'effacement de réseau du fond de mer côté Esquibien.

M. KERLOC'H : Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Accepter le projet de réalisation des travaux : Effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Communications Electroniques Boulevard Jean Moulin
- Accepter le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 65 660, 00 € ;
- Autoriser M. Le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Délibération n° 2023-011 : Tableau d'indemnités des Elus

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre de produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

Concernant le bloc communal, seuls deux articles sont applicables, l'article L 2123-24-1-1 du CGCT pour les communes et l'article L 5211-12-1 du même code pour les EPCI à fiscalité propre. **C'est donc à ces deux échelons que ce document doit être réalisé et présenté.** L'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus locaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- du conseil municipal, communautaire ou métropolitain ;
- de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural... ;
- de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales.

Il convient de faire figurer sur cet état les indemnités de fonction, mais aussi lister toutes les autres formes de rémunération (par exemple, les remboursements de frais de transport ou d'hébergement, ou encore les avantages en nature, qu'ils soient attribués en numéraire ou non).

La Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) **préconise de libeller les montants en euros et en brut, par élu et par fonction.**

Tableau récapitulatif des indemnités annuelles de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués
de la commune d'Audiernne au 31/12/2022 comme suit :

Nom-Prénom	indemnité du/au	Fonctions	Taux de l'indemnité de fonction retenu par le conseil municipal exprimé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction	Indemnité annuelle			
				COMMUNE	COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CAP SIZUN	SIVOM DE LA BAIE D'AUDIERNNE	SYNDICAT DES EAUX DU GOYEN
				Montant brut	Montant brut	Montant brut	Montant brut
Gurvan KERLOC'H	01/01/22 - 31/12/22	Maire	49,00%	23 269,86 €	7 277,28 €	8 040,00 €	
Georges CASTEL	01/01/22 - 31/12/22	1er adjoint	19,00%	9 023,04 €			
Joëlle MOALIC	01/01/22 - 31/12/22	2ème adjointe	19,00%	9 023,04 €			
Véronique MADEC	01/01/22 - 31/12/22	4ème adjointe	19,00%	9 023,04 €			
Michel COLLOREC	01/01/22 - 31/12/22	5ème adjoint	19,00%	9 023,04 €			3 215,04 €
Armelle BRARD	01/01/22 - 31/12/22	6ème adjointe	19,00%	9 023,04 €			
Michel VAN PRAET	01/01/22 - 31/12/22	7ème adjoint	19,00%	9 023,04 €			
Simone JOURAND	01/01/22 - 31/12/22	8ème adjointe	19,00%	9 023,04 €			
Michel ANSQUER	01/01/22 - 31/12/22	9ème adjoint	19,00%	9 023,04 €			
Didier LOAS	01/01/22 - 31/12/22	1er conseiller délégué	12,00%	5 698,74 €			
Elodie COLIN	01/01/22 - 30/04/22	2ème conseillère déléguée	6,00%	933,44 €			
Thierry MARTIN	01/01/22 - 31/12/22	3ème conseiller délégué	6,00%	2 849,34 €			

Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du maire délégué
au 31/12/2022 comme suit :

Nom-Prénom	indemnité du/au	Fonctions	Taux de l'indemnité de fonction retenu par le conseil municipal exprimé en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité mensuelle			
				COMMUNE	COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CAP SIZUN	SIVOM DE LA BAIE D'AUDIERNNE	SYNDICAT DES EAUX DU GOYEN
				Montant brut	Montant brut	Montant brut	Montant brut
Eric BOSSER	01/01/22 - 31/12/22	Maire délégué	51,60%	24 504,60 €			

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, on est satisfait d'avoir enfin cette information qu'on a eu beaucoup de mal à avoir puisque là aussi, vous refusiez d'appliquer la loi au début de votre mandat. Et maintenant, on a enfin l'information comme quoi vous avez perçu 38 587,14 € l'année dernière et que Monsieur BOSSER a perçu 24 504,60 €. Je vous remercie de nous donner ces informations que nous attendions depuis le début du mandat.

M. CASTEL : Je ne voudrais pas vous contrarier, mais il me semble que l'année dernière et l'année d'avant, on les a présentés.

M. GUILLON : Sauf que le tableau n'était pas clair. La première année, on n'a pas eu de tableau. La deuxième année, on a eu un tableau qui n'était pas clair et qui ne respectait pas la réglementation. Et enfin nous avons un tableau qui respecte la réglementation cette année.

M. KERLOC'H : Parfait.

M. VORMS : J'avais une petite question parce que tout à l'heure, on va voir dans le DOB qu'on augmente tout ce qui va être taxes foncières, tout ça. J'avais une petite question : il ne serait peut-être pas judicieux, plutôt qu'on augmente tout, que vous aussi, vous fassiez un effort de votre côté ? C'est ma question, c'est juste que je comprends que vous avez votre travail, il n'y a pas de souci, vous touchez des indemnités. Mais je pense qu'on pourrait peut-être revoir un tout petit peu à la baisse, parce que là on est en train de taper un peu sur les Audiernnais. Et sachant qu'en 2024, on va encore plus leur taper dessus. Donc je pense qu'en fait, ça serait peut-être bien...

Mme URVOIS : De faire un effort collectif.

M. KERLOC'H : Mais il n'a jamais été prévu d'augmenter la taxe foncière en 2023.

M. VORMS : Si, elle va augmenter de 7,5 %.

M. KERLOC'H : Non, sur les bases.

M. VORMS : Oui, sur les bases. Mais dans tous les cas, les Audiernais vont le savoir. Et il me semble qu'à la commission finances, vous avez dit qu'en 2024, on l'augmenterait aussi. Donc moi, je pense qu'en fait à la place de trop augmenter...

M. KERLOC'H : C'est une possibilité.

M. VORMS : Justement, je vous émets la possibilité que ça serait peut-être bien de baisser un petit peu pour montrer que vous faites aussi des efforts. Et sachant qu'il y a l'augmentation du gaz, de l'électricité, je pense qu'un petit effort de votre part, puisque je pense que 38 000, vous pouvez arrondir à 30 000. Je pense que vous vous en sortirez quand même bien. Et les Audiernais apprécieront aussi votre geste.

M. KERLOC'H : On est effectivement dans la transparence.

M. GUILLON : C'est nouveau.

M. KERLOC'H : Mais Monsieur GUILLON, vous aussi, vous percevez des indemnités.

M. GUILLON : Oui, mais moi, je ne les cache pas. Elles sont inférieures aux vôtres, pour un travail qui me semble assez conséquent.

M. KERLOC'H : Je ne crois pas, non. Effectivement aujourd'hui, un vice-président de Conseil départemental touche 3 381,45 € bruts. Nous parlons de chiffre brut, Monsieur GUILLON. 3 385, soit un total de 40 577 € à l'année.

Mme URVOIS : Est-ce que vous pouvez me rappeler, est-ce que vous êtes au plafond ou pas ?

M. KERLOC'H : Non, je ne suis pas au plafond.

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, le montant total des indemnités est au plafond autorisé, à un ou deux centimes près, je crois. C'est ça la réalité.

M. KERLOC'H : Non, c'est faux. Recalculez et vous verrez bien, nous ne sommes pas au plafond.

M. VORMS : Mais sur ce, vous n'avez pas répondu à ma question.

M. KERLOC'H : Non, ce n'est pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, de venir dire systématiquement – et ça, je crois que c'est extrêmement grave – que les élus profitent de la situation...

M. VORMS : Je n'ai pas dit que vous profitez.

M. KERLOC'H : C'est exactement ce que vous avez dit et ce que vous insinuez. Puisqu'aujourd'hui, ces indemnités correspondent pour ma part, puisque je travaille actuellement, à une baisse de mon salaire. Effectivement, il y a une compensation qui est liée par ces indemnités.

M. VORMS : Votre salaire a baissé ; ça, j'en conviens. Mais il me semble que ces indemnités, elles sont quand même nettes à la fin. Ça reste des indemnités, c'est non imposable. Donc vous êtes gagnant par rapport aux impôts.

M. KERLOC'H : On peut tout dire, mais pas n'importe quoi.

M. VORMS : Mais ce n'est pas le même barème que votre salaire.

M. KERLOC'H : C'est exactement la même chose !

Mme URVOIS : On n'est pas quand même dans une grande ville.

M. VORMS : Dans tous les cas, on en vient, vous demandez aux Audiernais de participer pour 2024 puisqu'à la commission finances, c'est ce que vous avez demandé.

M. KERLOC'H : Je suis aussi un Audiernais, donc je participerai également.

M. VORMS : Vous leur demandez de serrer la ceinture, mais vous, vous ne voulez pas baisser un petit peu ?

Mme MADEC : Si, on fait la même chose.

M. VORMS : Oui, ça se voit dans vos indemnités que vous baissez un peu pour faire un geste.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Mais quand vous touchez vos indemnités, vous faisiez quoi ? C'était votre travail. Vous touchez pour votre travail.

M. VORMS : Et alors ? Il aurait fallu baisser le reste.

M. GUILLON : Puisque Monsieur KERLOC'H aime bien les comparaisons, je lui rappelle qu'au début du mandat, le conseil départemental a baissé les indemnités des élus.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Prendre acte de la présentation du tableau des indemnités des Elus du Conseil municipal d'Audierne, comme présenté.

➤ **Délibération n° 2023-012 : Marché d'acheminement et fourniture d'électricité et de gaz naturel avec le SDEF**

Rapporteur : M. Gurvan KERLOC'H

Le marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel porté par le SDEF arrivait à échéance au 31 décembre 2022. Le SDEF a donc lancé une nouvelle consultation pour le renouveler à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le marché a été attribué à la société Engie.

Le présent accord-cadre et les marchés subséquents afférents ont pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour les besoins propres de chaque membre, incluant les prestations ci-dessous :

- la fourniture complète en électricité et en gaz naturel des points de livraison des membres du groupement ;
- toutes prestations définies au présent CCP et tous services associés à la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- l'accès aux réseaux publics de transport et de distribution et leurs utilisations (dans le cadre d'un contrat unique) ;
- les prestations annexes aux missions des Gestionnaires de Réseaux de Distribution (GRD) rassemblées dans les catalogues de prestations de chaque GRD.

Les titulaires de l'accord-cadre et des marchés subséquents exécutent l'ensemble des prestations conformément aux dispositions du présent CCP et des autres pièces constituant l'ensemble contractuel défini à l'article 2.3.1 du présent CCP.

Le marché est porté par un groupement de commandes dont les membres, prenant part à cette consultation, sont listés en annexe 1 de l'acte d'engagement de l'accord-cadre et dont le coordonnateur est le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), représenté par son Président.

Les pièces du marché, transmises au contrôle de légalité par le SDEF, ont été jointes à la note de synthèse.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider le présent marché d'acheminement et fourniture d'électricité et de gaz naturel avec le SDEF ;
- Autoriser M. Le Maire à signer les pièces du marché et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

FINANCES :

➤ Délibération n° 2023-013 : Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les dispositions des articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales :

« **Article L2312-1** [En savoir plus sur cet article...](#)
Modifié par [LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 107](#)

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Article D2312-3 [En savoir plus sur cet article...](#)
Créé par [Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 - art. 1](#)

A. – Le rapport prévu à l'article [L. 2312-1](#) comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette annexé et proposé au débat.

Le document Débat d'Orientations Budgétaires est annexé à la présente délibération.

M. CASTEL : En préambule, je voudrais rappeler quelques éléments. Il y a eu en fait quelques ajustements qui ont été apportés depuis la commission des finances, mais des ajustements non significatifs, au regard du rapprochement entre les précomptes administratifs de la commune et les précomptes de gestion établis par le trésor public.

M. GUILLON : J'ai deux questions tout de suite. La première, il n'y a pas eu de modifications depuis que nous avons reçu le document pour ce conseil ?

M. CASTEL : Non. Les éléments, vous les avez.

M. GUILLON : Tu nous dis qu'il y a des modifications depuis la commission, mais pas depuis l'envoi des documents pour le conseil, on est bien d'accord ?

Deuxième question, je voulais savoir si on pouvait intervenir au fil de la présentation ou si on attendait la fin de ton intervention.

M. CASTEL : Je souhaiterais, pour une lecture globale du sujet, vous présenter l'ensemble des documents. Suite à ça, la parole est ouverte. Merci pour cette question.

Le contexte de préparation budgétaire est lié à la Loi de finances pour 2023, avec une crise énergétique et une inflation qui est annoncée à 4,3 %. Le contexte financier est de plus en plus incertain pour le bloc communal parce qu'il y a eu une réduction du pouvoir de taux qui est intégrée par la constitution d'une épargne de précaution, les recettes du bloc communal de plus en plus exposées aux variations de la conjoncture économique. Je vous rappelle qu'on est à 7,2 de la fiscalité, on dépend de la conjoncture.

La réduction du pouvoir de décision des ordonnateurs locaux qui ont perdu une partie du levier fiscal. Une part croissante des recettes n'est plus acquittée par le contribuable local, mais par l'État. Réduction du pouvoir de taux des collectivités dans le même temps.

Depuis 2014, il y a eu une augmentation plus rapide de l'épargne, donc réduction des marges de manœuvre et du pouvoir de taux. Ainsi, l'équilibre des finances du bloc communal en 2022 et les perspectives pour 2023 sont aussi les résultats du changement de ce modèle économique pour l'établissement des budgets.

2022, comme je vous le disais tout à l'heure en préambule, une forte hausse des dépenses de fonctionnement. Un retour à l'inflation. Il y a eu une reprise économique et des tensions qui ont été induites sur la demande après les confinements. La stratégie Zéro COVID de la Chine, la rupture dans la chaîne d'approvisionnement, tout ça a généré l'inflation. La guerre en Ukraine qui a généré une forte augmentation des coûts de l'énergie et des produits alimentaires. Et l'augmentation des prix qui est estimée à 6,2 % en octobre 2022, dont l'énergie, je vous rappelle que ça fait +19 %, et l'alimentation +11 %.

À cela s'ajoute l'augmentation du point d'indice de 3,5 % des rémunérations des fonctionnaires, la hausse pondérée par une optimisation de l'offre de service, la hausse des dépenses de fonctionnement 2022 devrait être environ deux fois plus élevée qu'en 2021. 2021, la hausse des dépenses est de 2,7 %. Et une forte hausse des charges dès 2022 et courant 2023 pèsera sur le niveau d'épargne des collectivités.

Les recettes de fonctionnement, je vais vous parler des hausses des recettes. Les hausses de recettes proviendront essentiellement de la revalorisation des bases fiscales. Une hausse est envisagée à hauteur de 3,4 %. La hausse du produit plus importante qu'en 2021. Les recettes des tarifs devraient augmenter plus qu'en 2021, puisqu'il y a eu une reprise des services. Et donc l'argent des habitants rentre dans les caisses des services, avec des prestations qui sont mises en face de ces tarifications.

Le maintien des investissements, c'est le report de la crise 2020, 2021 et 2022 et une hausse faciale des montants en raison de l'inflation. On entrevoit un ralentissement en 2023, une forte hausse des dépenses en 2023 en lien justement avec cette inflation, et des prévisions qui oscillent entre 4 et 5 % : des charges à caractère général les plus touchées (prévision d'augmentation jusqu'à 11,6 %). La hausse des dépenses de personnel, avec la revalorisation du point d'indice en année pleine, la revalorisation des carrières et des rémunérations, et la poursuite de la hausse des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation.

Un effort important de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixé aux collectivités, c'est indéniable, avec une participation à l'effort de redressement des comptes publics.

La baisse de la CVAE, qui est la contribution des entreprises les plus rémunératrices ; la perspective d'évolution de l'investissement, c'est une perspective de hausse de 7,3 % en raison du plan de relance, pondérée par la forte augmentation des coûts et les difficultés d'approvisionnement.

Les perspectives d'augmentation du recours à l'emprunt, qui est estimé à 2,4 %. Mais au regard des taux, recherche d'un équilibre entre emprunt et ponction sur l'épargne pour financer les investissements.

Quelles sont les dispositions à préserver les finances des collectivités ? Il y a une hausse qui est prévue de la DGF, l'augmentation de la DGF qui est prévue à 320 millions d'euros, hausse de 1,7 % de la DGF qui reste toutefois très inférieure à l'inflation. La progression de la fraction de la TVA pour compenser la perte de CVAE, les taxes d'habitation résidences secondaires avec l'extension de la liste des communes dites en zone tendue. Ça, c'est une extension qu'on attend. Le décret est en attente de parution. Et la réforme du système d'attribution des dotations jusqu'en 2028, mais à somme nulle quasiment sur le plan national.

L'actualisation des bases de la fiscalité locale, on en parlait tout à l'heure, avec une perspective de revalorisation des bases de 7,1 %. Lié à ça, on observe des dispositifs d'aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, avec un filet de sécurité reconduit et élargi : amortisseur d'électricité, fonds d'accélération écologique avec ce qu'on appelle le Fonds vert, soutien aux projets de transition écologique, performance environnementale et amélioration du cadre de vie avec des friches entre autres.

À l'écran, vous voyez le budget principal tel qu'il était proposé l'année dernière pour 2022. Sur la slide suivante, vous voyez le budget principal dans la section « fonctionnement » avec le compte administratif, c'est-à-dire la réalité de terrain. Ces chiffres, vous pourrez les commenter tout à l'heure, je ne vais pas insister là-dessus, sachant qu'on aperçoit en termes de courbe qu'on est pratiquement à l'équivalent entre 2021 et 2022, avec une petite majoration de 200 000 €.

Sur le budget principal, en section de fonctionnement, vous avez sur le tableau la répartition des dépenses qui sont, en grosse masse, les charges de personnel et les charges à caractère général qui grèvent ce budget.

Après, sous le tableau, vous avez les natures des dépenses et les explications de ces chiffres, que vous avez sûrement vus avec attention. Par la suite, vous avez les courbes qui sont proposées, qui sont en relation directe avec ces tableaux. On voit bien dans ce camembert les chapitres 11 et 12 qui occupent une bonne partie du gâteau.

Sur la partie recettes, on observe là aussi 200 000 € de recettes supplémentaires, qui sont traduits par la hausse du produit de fiscalité et la reprise des activités de services, et donc des hausses de produits et de prestation de services. C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure.

Concernant la commune, en termes de réalisation 2022 en matière de ressources humaines, on a travaillé sur un certain nombre de points, entre autres :

- l'évolution de l'organisation du service technique pour l'adapter aux besoins de la Collectivité : identification de seconds au chef d'équipe, identification de référents, évolution des fiches de poste, mise en place d'un tableau des emplois ;
- un engagement d'une réorganisation du service scolaire/périscolaire, avec l'optimisation du fonctionnement des services scolaires et périscolaires notamment des deux écoles, en fonction des départs en retraite qui se poursuivent jusqu'à mi-2023 et les besoins en corrélation avec le besoin des services ;
- la mise en place du RIFSEEP sur la partie part fixe ;
- la mise en place du complément indemnitaire annuel, avec détermination de critères et de modalités, d'accompagnement des encadrants, la sensibilisation ou l'échange avec les agents, et la mise en œuvre (et financière) sur 2023 ou 2024 selon le planning de réalisation des entretiens annuels ;
- la mise en place du télétravail.

Toujours sur la section de fonctionnement, les réalisations 2022 autres que les ressources humaines sont :

- l'élaboration et la signature de la convention valant Opération de Revitalisation de Territoire, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la commune de Plouhinec et la Communauté de communes. La convention a été signée avec l'État et la Région. Cette collaboration a acté la volonté de travailler ensemble des collectivités du territoire, conduisant à des projets en commun ;
- la sécurisation et la modernisation du système d'information avec le changement du serveur informatique de la Mairie qui est en cours, l'évolution du matériel informatique pour être plus efficaces et performants, pour des conditions de travail modernisées, permettant également de concrétiser le télétravail qui est aujourd'hui complètement d'actualité ;
- la construction et mise en service d'un nouveau site internet plus moderne et plus fonctionnel ;
- la concrétisation du passage à la M57, qui est la nouvelle nomenclature comptable des communes ;
- la mise en œuvre d'une modification simplifiée et l'engagement d'une modification de droit commun du Plan local d'urbanisme.

Concernant la section de fonctionnement, là aussi en dehors des ressources humaines :

- une forte évolution du volume de titres d'identité qui ont été traités au niveau de l'accueil. Pour mémoire et pour information pour certains d'entre vous, 2 064 titres ont été traités au total (1 394 cartes d'identité et 1 070 passeports) contre un total de 1 614 en 2021. Cette évolution est liée à la reprise des voyages suite au COVID, le souhait des administrés de disposer de la nouvelle carte d'identité et la nécessité de disposer d'un passeport pour se rendre en Grande-Bretagne, entre autres, suite au Brexit. Les chiffres 2022 ramènent l'activité au niveau connu en 2019 ;
- On a observé aussi une nette reprise des animations tout au long de l'année, qu'elles soient organisées à l'initiative du tissu associatif local ou de la commune. Ces manifestations ont mobilisé du temps d'agents, tant pour la préparation administrative et technique que pour la mise en œuvre lors du déroulement des animations avec de la manutention, la mise en place de matériel, l'installation et désinstallation électrique ;
- Un renouvellement du projet d'illuminations de Noël : l'année 2022 a connu des retours positifs et une fréquentation soutenue, notamment sur le temps des week-ends et pendant les vacances ;
- L'évolution de l'éclairage public visant à optimiser et réduire par conséquent les consommations électriques. Cette mise en œuvre a pris effet au 1^{er} novembre 2022 et portera ses fruits en 2023.

Si on fait la synthèse des comptes administratifs, sur le budget principal en section d'investissement, la dépense réelle d'investissement est de 1 796 782,91 €. Et en recettes, 1 216 290,79 €.

Suit le tableau avec les différentes opérations et les budgets afférents. Voilà ce qu'il en est sur le budget principal.

Le budget annexe d'assainissement qui, lui, est un budget un peu boîte aux lettres dans le sens où ce sont des prestations qui sont fournies par la Communauté de communes et que l'on récupère auprès des usagers. Ce qui fait qu'on est un peu boîte aux lettres, comme je disais. Il n'y a pas grand-chose à dire sur ce budget.

Sur le budget annexe du Port d'Esquibien, là encore on est prestataire pour la Région. Et ce budget est financé principalement par la Région. Si on regarde effectivement le budget annexe du Port d'Esquibien, on est sur des dépenses réelles d'investissement de 9 204,34 € et des recettes réelles de 10 000 €. Ce qui se traduit par le remplacement des chaînes traversières qui ont été faites l'année dernière.

Si on regarde l'ensemble des comptes administratifs, sur le budget principal, il y a un résultat positif de fonctionnement d'exercice de 1 099 721,68 €. Le budget d'assainissement est à l'équilibre. Et le budget du Port d'Esquibien est négatif pour 3 002,93 €.

Sur le tableau de synthèse rétrospectif, vous avez sur un temps de 2017 à 2022, le tableau de synthèse. On voit pour 2022, la capacité de désendettement de la commune est de 3,72, par opposition à celui de l'année dernière qui était à 4,70.

L'affectation du résultat 2022, on propose au Conseil d'affecter le résultat prévisionnel du compte administratif 2022 à 1 099 721 € de la manière suivante : une partie à la section d'investissement au compte 1068 au budget primitif 2023 pour couvrir les besoins de financement des projets, et une partie de report en section de fonctionnement pour couvrir les hausses de coûts d'énergie et l'inflation.

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement afin d'intégrer à la fois les évolutions des coûts d'énergie qui risquent de se situer aux alentours de 159 000 € et de gaz (+ 170 000 €). L'inflation sera de l'ordre de 4-5 %.*

On prévoit ou on vous propose une hausse des tarifs communaux, hors restauration scolaire et garderie, une poursuite des investissements communaux, un maintien des services à la population et un maintien du soutien au secteur associatif.

En termes de fiscalité, aujourd'hui, l'évolution de la taxe d'habitation corrélée à l'évolution de la taxe foncière dans les mêmes proportions, est générée à la fois par la taxe d'habitation et la taxe foncière ; les deux sont liées. Ce qu'on espère, c'est une évolution en matière de fiscalité, notamment concernant la taxe d'habitation principalement des résidences secondaires.

Une collectivité – mais c'est un principe comptable – ne peut aujourd'hui décider d'augmenter uniquement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Deux hypothèses sont fortement attendues par les élus pour faire évoluer cette situation, c'est l'intégration de la commune dans la liste de communes dites en « zone tendue » pour lesquelles aujourd'hui il n'y a pas eu de réponse ou d'annonce du moins sur la question, pour l'accès à un logement principal.

Cette zone tendue permet de réduire les attentes des locataires potentiels, c'est-à-dire que les gens peuvent s'en aller avec un délai d'un mois de préavis. Mais ça a aussi un effet sur les taxes d'habitation des résidences secondaires, ça permet d'augmenter cette taxe.

L'autre hypothèse, c'est la décorrélation de la taxe d'habitation des taxes foncières. Des courriers ont été adressés aux parlementaires pour faire avancer ce point, mais à ce jour, aucune décision n'a été prise en ce sens.

La fiscalité de la commune entre en ligne de compte pour la détermination de la DGF à venir. Plus la commune a un effort fiscal élevé, plus elle limite la perte de sa dotation d'État. Afin de minorer la perte de dotation annoncée, les communes sont sommées d'augmenter les impôts. Le taux à Audierne est l'un des plus bas du Cap-Sizun, à l'exception de Goulien. Vous l'avez sûrement vu dans le document, le positionnement d'Audierne en queue de peloton en termes de taxe.

L'augmentation des bases d'imposition est prévue à 7,5 % en 2023. Pour notre part, nous ne souhaitons pas augmenter les impôts fonciers, ce qui pénaliserait les habitants à l'année. Les élus de la Communauté

de communes ont sollicité les parlementaires afin de décorréliser cette taxe foncière des taxes d'habitation. Avec 45 % de résidences secondaires sur Audierne, cette imposition conserve un certain dynamisme.

Ainsi, si la Loi de finances le permet, les élus envisageront une hausse de la taxe d'habitation dès 2023. Cela représenterait une hausse moyenne de 29 € par foyer. En 2024, on devra s'interroger sur les taxes foncières afin de conserver la capacité d'investissement de la Commune.

Sur les budgets, vous avez le positionnement d'Audierne sur le taux de taxe d'habitation qui se situe pratiquement... c'est pour l'ensemble de la Cornouaille. Et sur la slide suivante, c'est le taux de la taxe sur le foncier bâti. Vous voyez qu'on est en bout de ligne.

On va passer aux grandes orientations 2023. Les axes d'investissements que l'on met en perspective concernent effectivement les Petites Villes de demain avec la poursuite des projets engagés sur 2022. Ça concerne l'étude de programmation de la Place du Général de Gaulle, l'étude de programmation École(s) d'Audierne et Esquibien, la réhabilitation du Mât Fénoux et l'engagement de travaux de rénovation énergétique.

L'axe 2 concerne le projet d'animations de Noël. L'axe 3, des projets d'investissement, entre autres le cinéma Le Goyen, l'aménagement de locaux pour le service technique, l'aménagement d'un local pour les Restos du Cœur, l'évolution de l'éclairage public, le confortement du mur de soutènement de la rue Marcelin Berthelot, les travaux relevant de l'entretien courant et de renouvellement des équipements.

L'axe 4 concerne la mobilité et la flotte de véhicules, avec l'installation de bornes de recharge électrique. L'axe 5 concerne le système d'information avec la poursuite de la refonte des équipements de la Mairie, la finalisation de l'équipement des agents, le renouvellement du parc, etc. Et l'axe 6, c'est la valorisation des travaux qui sont faits en régie qui, pour information, représentent aux alentours de 80 000 € à l'année.

Sur le budget principal en fonctionnement, l'axe 1, ce sera la politique en matière de ressources humaines. On a un départ en retraite en 2023, au service scolaire et périscolaire. On poursuit la réflexion sur l'optimisation de fonctionnement avec l'organisation sur un seul niveau à Pierre Le Lec.

Le pilotage des projets de la collectivité, on envisage la mise en place ou l'embauche d'un conducteur de travaux avec un profil et des modalités de recrutement à définir, à voir, pour essayer de trouver un alternant ou un volontaire territorial en administration pour alimenter ce poste-là.

On va regarder aussi l'animation et la médiation culturelle avec des missions principales d'accueil et de médiation culturelle. Là aussi, c'est un profil et des modalités à définir. On a réfléchi à un service civique par exemple. Et puis la mise en place d'une protection sociale complémentaire en fonction de l'avancement de la consultation lancée par le CDG. Je rappelle qu'on en avait parlé au cours du dernier Conseil municipal, avec des diagnostics et des perspectives en matière d'action sociale.

L'axe 2 concerne la communication avec la mise en place d'une application citoyenne sur l'ensemble du territoire communautaire. Là aussi, on partage les outils. Et en termes d'énergie, la poursuite de la recherche d'optimisation de la consommation d'énergie sur la commune.

J'en ai fini en termes de présentation. C'est peut-être un peu longuet et c'est peut-être de la redite pour certains. J'ai regardé avec des services le sujet, on a essayé de mettre en place un comparatif entre les projets inscrits et l'état de leur réalisation. Pour ça, on a regardé le DOB 2022. Sur la partie investissements, il y avait des prévisions sur l'axe 1 qui concernaient l'étude de programmation de la Place Général de Gaulle. On sait qu'on est là-dedans. L'élaboration d'un plan guide et un plan d'action par phase. À l'avancement, il y a eu un diagnostic qui a été réalisé à partir d'une concertation grand public des diagnostics et une proposition de scénarios. En 2023, toujours sur ce sujet, on va poursuivre le choix des scénarios et l'élaboration d'un plan d'action.

Sur le projet 2 qui concerne l'étude de programmation des écoles au premier trimestre 2022, on a fait une étude pour analyser différentes hypothèses et choisir un scénario adapté. Comment on a avancé là-dessus ? Il y a eu un lancement de l'étude autour de l'été et la livraison d'un premier diagnostic début janvier. C'est récent. Qu'est-ce qu'on va faire en 2023 ? On va poursuivre cette analyse pour le choix d'un scénario et déclencher la phase de maîtrise d'œuvre.

Sur le projet 3 qui concerne le cinéma Le Goyen, on a finalisé le marché et l'attribution des lots restants. Le démarrage du chantier a eu lieu en 2022. Là aussi, on a avancé, on a finalisé le marché attribué sur des lots. Démarrage du chantier avec quelques aléas qui ont retardé notre planning. 2023, finalisation du chantier, réouverture du cinéma.

L'axe 2, ça concerne le renouvellement du projet des illuminations de Noël. On a reconduit l'opération en partenariat avec Plouhinec. On a reconduit l'opération, on a fait des démarches pour la mise en place d'animations sur la période. On va renouveler des festivités, mais peut-être différemment, avec un projet animations Noël.

L'axe 3, on a d'autres projets d'investissement, entre autres, le projet 1 qui concerne la réhabilitation du Mât Fénoix pour lequel en 2022 on a recherché des financements différents, avec des subventions, avec une souscription publique. Cette souscription nous a permis de mobiliser la mission Bern et d'obtenir 141 000 € de financement. Qu'est-ce qu'il reste à faire ? Le lancement de la consultation des entreprises et réaliser le chantier.

Sur le projet 2 qui concernait les travaux d'aménagement du littoral des Capucins, l'aménagement de la cale et l'enrochement de la falaise, avec une valorisation paysagère. Qu'est-ce qu'on avait envisagé ? C'était de procéder à un enrochement de pied de talus afin de sécuriser et de le stabiliser, puis à son engazonnement. Aménager un espace sanitaire de douche avec un mur de soutènement, créer un cheminement derrière la lisse, permettant une circulation sécurisée des personnes. Valorisation du tronçon de la Rue Amiral Guepratte par des traversées piétonnes et une zone de stationnement pour quatre véhicules. Le dossier a bien démarré fin 2019 sous l'ancienne municipalité, mais il a pris du retard, avec un effet cumulé dû à la crise COVID.

M. GUILLON : Georges, excuse-moi de t'interrompre. Ce point s'appelle « débat d'orientations budgétaires ». Pour débattre, il faut être plusieurs, vois-tu ?

M. CASTEL : J'ai bien compris. Mais moi, ce n'est pas un débat que je voulais faire, je voulais faire un état des lieux de la situation sur laquelle il va y avoir débat. Ça ne vous convient pas ?

M. GUILLON : Si, mais j'aimerais qu'on s'y mette. Je suis impatient de débattre.

M. CASTEL : Dans ce cas-là, tout ce que j'avais à vous proposer... Je voudrais quand même terminer, j'en ai pour deux pages. Donc je vais terminer, puis le débat aura lieu.

Je reprends parce que je n'ai pas été coupé. Le dossier a démarré fin 2019 sous l'ancienne municipalité et a pris du retard, avec un effet cumulé dû à la crise COVID et de nombreux remplacements d'effectif au sein du bureau ECR Environnement. Depuis l'automne 2022, une étude au cas par cas a été menée, restituée début février 2023. Cette dernière indique la présence d'habitats de lézards verts, espèce protégée, au sein de la zone d'étude. Ça nécessite un dépôt d'examen au cas par cas, qui doit être réalisé par la maîtrise d'ouvrage vers les services de l'État. L'instruction d'une durée de 35 jours établira sur la nécessité de réaliser une évaluation environnementale et du besoin d'un dossier de dérogation.

Donc 2023, c'est un dossier à transmettre à la DDPM pour analyse environnementale, délai de 35 jours. Et il va falloir faire une réévaluation du marché de maîtrise d'œuvre et des coûts de travaux.

Les travaux d'investissement relevant de l'entretien courant et du renouvellement des équipements. Pour rappel, l'effacement des réseaux d'éclairage électrique et modernisation des équipements, le renouvellement des poteaux d'incendie, la numérisation du réseau des eaux pluviales, la mise en œuvre du programme de voirie 2022.

Ce qui a été fait, c'est l'effacement des réseaux pour 2022, rue du 14 juillet et de Kerivoas. 20 poteaux d'incendie ont été à vérifier, ont été remplacés. Le dossier est finalisé par le géomètre avec la création de topologie, maîtrise d'œuvre. Et la poursuite du programme de voirie qui a été faite pour 761 558 €.

L'axe 4, il y a la mobilité et la flotte de véhicules, l'achat vert. On a acheté une Zoé pour le service administratif et pour les élus, une borne électrique sera installée pour le remplacement, et on va remplacer le véhicule de l'ASVP. Système d'information, présentation des enjeux, sécuriser et moderniser ce système-là. Ça a été fait avec le changement du serveur, le renouvellement du parc informatique. Donc

il nous reste à finaliser la mise à jour du système d'information, mettre en place une arborescence, relier Esquibien et Audierne par la liaison informatique entre Esquibien et Audierne. Et la mise en place de nouvelles licences Office et Outlook et de finir le renouvellement du parc informatique.

La clôture du budget de lotissement de la Croix-Rouge, l'axe 6, c'est la mise en œuvre concrète de la clôture du budget du lotissement. Ça, ça a été fait. Et en 2023, il n'y a plus rien là-dessus.

En fonctionnement, on a prévu de mettre en place au-delà de la délibération des principes, des conduites de réunions avec les agents, des entretiens individuels avec chaque agent, la formalisation administrative, l'ajustement en fin d'année au moment de la délibération sur le CIA. Ce sont des choses qu'on a faites.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'ajustement de l'organisation de départs en retraite, ce sont des choses qu'on a faites aussi. La mise en place du tableau des emplois, la protection sociale complémentaire. On a donné mandat au CDG et on attend une réponse avec impatience.

Qu'est-ce qu'on a fait au niveau communication ? On a recruté un demi-poste et on va mettre en place une application citoyenne. Voilà ce que je peux vous dire sur ces sujets, le débat est ouvert.

M. GUILLON : Le moins qu'on puisse dire, c'est que ça fait envie. Moi, je voulais commencer, mais si quelqu'un d'autre veut intervenir, ce sera avec grand plaisir puisque comme je l'ai dit, on est là pour débattre.

Je voulais tout de suite rassurer l'assemblée, quand on nous a présenté en page 7 le maintien des investissements, on parlait des collectivités et des municipalités de toute la France. On ne parlait pas d'Audierne, tout le monde a bien compris. Ça me semble une précision importante puisque des investissements, ici on n'en fait pas.

J'ai cru comprendre qu'il y avait un premier diagnostic qui avait été reçu pour les écoles sur l'étude de programmation des écoles en janvier. Je me demande pourquoi on ne l'a pas eu, pourquoi on n'a pas été informés. On apprend que le cinéma va rouvrir en 2023, grande nouvelle. Noël 2023, on aurait aimé avoir des précisions, savoir un peu quelles étaient vos idées puisqu'on a entendu parler de modifications.

Et puis moi, je me dis qu'on fait bien de venir au Conseil municipal parce qu'on découvre des choses, on apprend, puisqu'on n'est jamais tenu informés de rien. Comme tout à l'heure d'ailleurs, l'analyse prospective sur le PPI, c'était une grande nouvelle, ça nous permet d'avoir des informations. On fait bien de venir là ce soir.

Je commence dans l'ordre, si vous voulez, parce que j'ai pris quelques notes. Je vois qu'à la page 10, on nous parle de la réforme du système d'attribution des dotations qui va s'étaler jusqu'en 2028. Elle sera à somme nulle ou presque sur le plan national : 56 % des communes devraient y gagner, 44 % y perdre. Donc si je comprends bien, c'est lié à l'intervention de Monsieur KERLOC'H lors des vœux de la municipalité ? C'est une question.

M. KERLOC'H : Elle est aussi grossière que vous. Non, effectivement, 56 % des collectivités vont y perdre. Il y a une carte qui est parue et qui définit les endroits où les collectivités y gagnent et où les collectivités y perdent. Malheureusement, la Bretagne comme la Corse ou d'autres régions sont dans les 44 %. Et pour la ville d'Audierne, c'est 240 000 € de perte potentielle de dotations à l'horizon 2028.

M. GUILLON : On dit bien « à l'horizon 2028 », nous sommes en 2023. Est-ce que vous avez bien regardé comment le montant des recettes a augmenté, rien que cette année ? Est-ce que ce n'est pas une mesure de justice sociale ?

M. KERLOC'H : Effectivement, cette année, le montant des recettes a évolué. Maintenant, vous pouvez appeler ça comme vous le souhaitez. Si ce n'est que la commune d'Audierne va être confrontée à deux problèmes, c'est d'une part la baisse des dotations qui est liée à l'effort fiscal ; et d'autre part aussi, à la perte de la bonification, puisque nous étions considérés jusqu'ici comme un territoire pauvre et il s'avère que nous devenons un territoire riche. Cette perte va induire une augmentation de ces baisses de recettes.

M. GUILLON : Si vous aviez fait votre travail correctement, parce que ce DOB, je dois le dire quand même, n'est ni fait ni à faire. Il y a des approximations, des erreurs. Je vais y venir tout au long de mon propos,

mais c'est un travail de patachon. Si vous aviez bien fait votre travail de DOB, vous nous auriez indiqué ces éléments-là dans le DOB.

Moi, j'aurais voulu savoir quel va être le montant de perte de recettes en 2028. Vous en êtes resté aux généralités nationales qui n'ont aucun intérêt pour nous. Nous, ce qui nous importe, c'est le budget de la commune. Je voulais savoir quel était le montant soi-disant perdu en 2028. Et s'il y avait d'autres pertes, à combien elles se chiffraient, les recettes qui pourraient être estimées pour l'avenir, et avoir une balance pour savoir si on était réellement perdant ou gagnant. Si vous aviez réellement travaillé – ça aurait été aussi une grande première – on aurait eu un DOB qui nous aurait éclairés.

M. KERLOC'H : Vos propos sont enregistrés, donc je les relirai à tête reposée parce que je les trouve assez hallucinants. Là, vous êtes insultant. Vous essayez d'être insultant à l'égard des élus, mais vous l'êtes aussi à l'égard du personnel. C'est bien ça tout le problème, Monsieur GUILLON, systématiquement. C'est-à-dire en dénigrant systématiquement le travail qui est fait et qui, à mon sens – la présentation de Georges a été très claire – est un travail excellent.

M. GUILLON : Pour éclairer le débat, je vais vous donner quelques chiffres. Il faut les calculer puisque vous ne les indiquez pas dans le document, une fois de plus. Pour que tout le monde comprenne bien de quoi on parle, je vais vous indiquer la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement au compte administratif. Les chiffres réels, même s'ils sont encore une fois approximatifs, parce que je rappelle que les chiffres qui sont dans le DOB 22 ne sont pas les mêmes que les chiffres qui sont dans le DOB 23. Je parle des chiffres des années passées. Bizarre, mais passons.

M. KERLOC'H : Vous comparez les DOB, comparez les CA. Aujourd'hui, les chiffres que vous avez, ce sont les chiffres du CA.

M. GUILLON : Les chiffres des années passées, 2017 et 2019, je vais vous dire tout de suite. Les dépenses réelles de fonctionnement au CA 2017 et au CA 2019, on parle bien du CA. On n'a pas les mêmes chiffres dans le DOB 22 que dans le DOB 23. Si vous trouvez ça normal, ce n'est pas la peine de vous embêter à faire un DOB.

Je continue. La différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement au compte administratif, les chiffres réels étaient en 2017 : on avait 236 000 € de différence, 264 000 € de différence en 2018, 456 000 en 2019, 605 000 en 2020, 520 000 en 2021 et 575 000 en 2022. Je parle des prévisions, que tout le monde comprenne bien, entre budget primitif et compte administratif. Ce qui veut dire qu'on en a sous le pied. Ça veut dire qu'on est extrêmement prudents dans les prévisions.

Quant à la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement, on arrive à 965 000 € en 2017, 879 000 € en 2018. Pour parler simple, c'est le bénéfice de l'année. On était à 1 073 000 € en 2019, 1 178 000 € en 2020, 1 101 000 € en 2021. Et en 2022, 1 334 000 €, à rapprocher de la perte que vous indiquez venir sans doute en 2028. Ce qui veut dire qu'on a augmenté de plus de 300 000 € notre bénéfice de l'année, on l'a augmenté de 300 000 € de plus que l'an dernier. C'est une somme qui est très élevée, qui n'a jamais été atteinte, pour que tout le monde le sache. Ça veut dire que la commune d'Audierne n'a jamais été aussi riche.

On va faire face à des difficultés financières, je me demande quand puisque plus le temps passe, plus la commune s'enrichit. Et donc elle s'enrichit d'autant plus que vous ne faites rien. Donc ce n'est pas difficile qu'elle s'enrichisse. Non seulement si vous faisiez des dépenses, elle s'enrichirait. Mais là en plus, elle s'enrichit parce que vous ne faites rien. Ça, c'est un élément qu'il faut savoir si les comptes...

M. KERLOC'H : Monsieur GUILLON, si vous n'aviez pas été Maire pendant quelques années, je me dirais que vous êtes clairement incompetent. Nous parlons aujourd'hui d'un budget de fonctionnement, c'est-à-dire une différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes.

M. GUILLON : Et cette différence, c'est quoi ? C'est l'excédent du budget de fonctionnement.

M. KERLOC'H : Qui n'est pas liée à l'investissement, ce que vous essayez de lier par une pirouette assez grossière. Et aujourd'hui, moi je constate simplement sur un chiffre entre 2021 et 2022, d'au moins 80 000 € sur la masse salariale, dans un contexte où on a augmenté les salaires de 3,5 %, dans un contexte

où on a mis 50 000 € sur le RIFSEEP, donc dans un contexte d'évolution. Ça veut dire qu'il y a un vrai travail d'optimisation derrière.

Venez aujourd'hui dire ce que vous voulez. Oui, il y a des effets d'aubaine liés à un certain nombre de choses, notamment l'évolution des prix, l'évolution des bases qui nous apporte – mais c'est un effet conjoncturel – des revenus supplémentaires. Par contre, gouverner c'est aussi prévoir. C'est aussi avoir une analyse prospective et c'est ce que vous nous avez reproché d'avoir fait en consultant un cabinet d'études au début de ce Conseil.

Aujourd'hui, nous pouvons définir qu'effectivement, nous allons avoir des pertes de dotation dans les années à venir. L'idée, c'est de maintenir ces excellents résultats – vous les avez pointés, merci – pour conserver une capacité d'investissement dans les prochaines années.

M. GUILLON : Plusieurs choses, Monsieur KERLOC'H. D'abord, je ne vous ai jamais reproché d'avoir fait une étude, je vous ai reproché de ne pas nous avoir tenus informés, de l'avoir fait dans notre dos, comme tout ce que vous faites d'ailleurs. Puisque tout est enregistré, vous pourrez écouter mes propos et vous vérifierez que je ne vous ai jamais reproché d'avoir fait cette étude.

M. KERLOC'H : Je ne l'ai pas fait dans votre dos puisque je vous l'ai présentée en début de conseil au titre de ce qui est totalement autorisé.

M. GUILLON : Sauf que ça n'a pas été évoqué en commission des finances, ça a été fait dans notre dos. Vous nous présentez le résultat, on n'est au courant de rien.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, je suis désolé, quand je lance des travaux d'un montant inférieur à 40 000 €, je suis en capacité de passer des contrats, donc j'ai le droit de lancer cette étude. Par contre, par rapport à ce qui ne se faisait pas avant, je prends acte devant le conseil de tout ce que j'ai pu faire entre deux conseils.

M. GUILLON : Décidément, vous n'entendez que ce que vous voulez entendre. Je ne vous ai jamais dit que c'était illégal, je vous ai dit que vous l'aviez fait dans notre dos. Est-ce que vous comprenez un peu le français, Monsieur KERLOC'H, quand je vous parle ? Je ne vous ai jamais dit que c'était illégal. Je ne vous ai jamais reproché de l'avoir fait, je vous ai dit que vous avez fait ça dans notre dos.

Si vous vouliez faire de la prospective, ça aurait été normal que la commission des finances soit consultée. C'est ça que je vous reproche. Comme les 40 000 € qu'on a dépensés pour les Restos du Cœur, nous sommes très contents de savoir que les Restos du Cœur vont être bien installés. Sauf qu'on attend toujours que le groupe de travail soit mis en place. Il ne sera jamais en place puisque les travaux sont terminés. Vous faites tout dans notre dos systématiquement. C'est ça que je vous reproche.

M. KERLOC'H : On parle d'un bâtiment annexe, on ne parle pas de l'avenir de Saint-Joseph.

M. GUILLON : Bien sûr. Je continue si vous voulez bien. En attendant, il n'en reste pas moins qu'on avait 40 000 € qui étaient budgétés, on devait être consulté pour voir comment cet argent allait être utilisé. Je dis exactement ce que vous dites là, Monsieur KERLOC'H, puisque la masse salariale a baissé. Donc on a un excédent du budget de fonctionnement de 1 334 000 €, un montant qui n'a jamais été atteint et qui nous donne des marges de manœuvre très conséquentes. C'est ça que je veux dire.

D'ailleurs, ça se voit très nettement à la page 16 où on voit que l'excédent brut courant a monté d'une façon importante, et ce qui nous donne une marge de manœuvre dont on parle aujourd'hui. Vous nous indiquez d'ailleurs à cette page 16 assez pudiquement : « l'année 2022 est marquée par une hausse de l'épargne de gestion, comme en atteste le graphique ci-dessous ». C'est une bonne blague. Vous ne faites rien, donc forcément, comme on gagne de plus en plus et que vous ne faites rien, l'argent s'entasse. Donc je ne vois pas quel mérite vous avez en ne faisant rien, à ce qu'on ait de plus en plus de trésorerie.

M. CASTEL : Je suis surpris d'entendre ça de ta bouche. À la fin de la présentation, j'ai évoqué les axes sur lesquels on travaillait entre les deux DOB. Ce n'est pas de la poudre de perlimpinpin, c'est du réel.

M. GUILLON : On n'y est pas encore. Fin des pages 30 et début des pages 40, je vais y venir tout à l'heure. Tu vas un peu vite en besogne, on continue à débattre si tu veux bien.

M. KERLOC'H : C'est bien. Encore une fois, vous êtes en train de confondre les choses. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le fait de dégager des excédents bruts de fonctionnement, les excédents nets sont malheureusement un petit peu plus faibles, nous permet de ne pas autant recourir à l'emprunt. Et c'est ce qui nous permet en 2022 de ne pas avoir effectué d'emprunt. Mais ce n'était pas pour autant qu'on n'a pas fait d'investissement. On est à 1,7 million d'investissement.

Par contre, une chose qui est vraie, et je remarque que vous ne le relevez pas, c'est que sur l'investissement, cette étude que nous avons lancée a montré que dans les années passées, on avait un taux de subvention très faible sur la commune d'Audierne. C'était à peu près 20 %. Regardez aujourd'hui les recettes d'investissement par rapport aux dépenses d'investissement. Nous en sommes aujourd'hui à 30 % de reste à charge de la Collectivité.

M. GUILLON : Puisque vous parlez de la dette, Monsieur KERLOC'H, je vous rappelle qu'à la page 35 nous avons l'encours de la dette, puisque vous nous dites que vous n'avez pas fait de dette. Or, je constate que la dette elle aussi n'a jamais été aussi élevée puisqu'elle est à 4 978 323,90 €, alors qu'elle était en 2020 à 4 259 489,52 €. Si vous faites une gestion aussi saine que vous dites, je me demande comment vous arrivez à cette dette-là.

Mme URVOIS : Et là, comme vous avez un besoin de financement, l'année prochaine vous êtes obligé de prendre un emprunt. Là, c'est un effet de style de nous dire qu'il n'y a pas d'emprunt.

M. KERLOC'H : La commune d'Audierne en investissement, regardez-le sur les années précédentes, c'est 700 000 € à 800 000 € par an d'emprunt. En 2022, il n'y en a pas eu effectivement parce que nous avons fait un emprunt de 1,3 million en 2021. C'était aussi une saine gestion. Regardez les taux aujourd'hui. Et cet argent aujourd'hui nous permet d'avoir des reports d'investissement très importants et de financer les opérations en cours.

Mme URVOIS : Par contre à la page 37, vous montrez Plouhinec. Mais Plouhinec, il est deux fois, vous avez deux Plouhinec. Donc lequel c'est ? C'est lequel parce que là, ça fait qu'en fin de compte, on est très loin de Plouhinec. Mais c'est lequel, Plouhinec ?

M. KERLOC'H : On est loin des deux.

M. GUILLON : On botte en touche, comme d'habitude, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Vous me demandez, à moi, de connaître aujourd'hui le taux d'imposition de Plouhinec ?

Mme URVOIS : Non, c'est vous qui le mettez dans votre orientation. Mais c'est marqué « Plouhinec », il y a deux Plouhinec, on ne sait même pas lequel c'est. Vous n'êtes même pas capable de me le dire. Voilà, c'est tout. Vous allez nous faire un caca nerveux encore, comme la dernière fois ?

M. KERLOC'H : Tout ça est enregistré.

Mme URVOIS : Tant mieux, ne vous inquiétez pas. Je n'ai toujours pas la réponse à ma question. Tout est dans le détail.

M. GUILLON : Je continue si vous voulez bien. J'en suis à la page 18. Vous nous indiquez que l'année 2022 a été marquée par l'élaboration de la convention de l'ORT, du programme Petites Villes de demain. Sur ce sujet-là, on y reviendra tout à l'heure, je pense que tout le monde constate que nous sommes toujours largement à la remorque de Plouhinec.

Plouhinec, c'est la ligne directrice, et puis nous, on suit. À Plouhinec, il y a un vrai projet Petites Villes de demain. Et puis nous, on s'est raccroché à ça avec un seul projet consistant qui est la Place du Général de Gaulle, qui doit sortir dans 10 ou 15 ans. On sent que c'est une échappatoire pour essayer de dire qu'on fait quelque chose. C'est un fantasme. Pour être bien sûr de mon coup, j'ai regardé quand même la définition exacte du mot « fantasme », c'est une production de l'imaginaire par laquelle le « moi » cherche à échapper à l'emprise de la réalité. Et je trouvais que ça correspondait assez bien à cette façon de travailler.

M. KERLOC'H : Merci pour cette séance de psychanalyse, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : La mise en œuvre du PLU, c'est la suite aussi de ce qu'on avait commencé évidemment. Une nette reprise des animations tout au long de l'année, qu'elles soient organisées à l'initiative du tissu associatif local ou de la commune, ces manifestations vont mobiliser du temps agent, tant pour la préparation administrative et technique que pour la mise en œuvre lors du déroulement des animations (manutention et mise en place du matériel, installation, désinstallation électrique, etc.) Là, c'est un évènement. Si c'est l'évènement de l'année, ça valait le coup de le mettre.

C'est vraiment un DOB qui est plein de vide, excusez-moi de vous le dire. Moi, j'aurais aimé que vous nous donniez des éléments factuels, ce que je vous ai demandé en début d'intervention, qu'on n'aura sans doute jamais, mais je trouve que ça manque cruellement.

Vous nous dites que vous bénéficiez de subventions, ce qui est vrai, je m'en réjouis pour vous d'ailleurs. Et quand on regarde à la page 19, la différence entre les dépenses réelles d'investissement et les recettes réelles d'investissement, on a un écart qui est de 580 000 €. Moi, j'invite tout le monde à projeter ce chiffre de l'excédent du budget de fonctionnement qu'on a trouvé tout à l'heure, qui était de plus de 1,3 million, si j'ai bonne mémoire.

Quand je reprends les projets page 20 et page 21, on ne trouve finalement que la continuité de ce qui a été fait en 2022. Quand je prends le DOB 23, j'ai l'impression qu'on est sur un copié-collé de 2022. Si c'est ça votre projet 2023, je me demande sur quoi vous avez pu travailler ces derniers mois pour préparer ce DOB. On est exclusivement dans la continuité de ce qui se faisait en 2022. C'est quand même inquiétant. Déjà qu'en 2022, on n'avait pas grand-chose, mais cette année, il n'y a rien de plus. Donc ça m'inquiète un peu quand même.

Je continue à la page 33, quand je vous parle des approximations, puisque ça n'a pas l'air de vous inspirer beaucoup, de vous faire réagir. Je regarde que le chiffre des recettes, on indique des recettes conformes. En revanche, en dépenses, on nous indique 3 526 000, alors qu'il est indiqué à 3 286 000 à la page 14, et qu'à la page suivante on parle de 3 210 000. On est quand même avec un écart qui est de plus de 240 000 € entre les deux premiers chiffres, on aimerait avoir une explication.

M. KERLOC'H : On est sur des dépenses d'ordre et des amortissements. Ce que j'avais déjà essayé de vous expliquer l'année dernière, vous n'avez pas voulu comprendre. Mais effectivement, on a un écart entre les deux, on a un excédent brut et un excédent net.

M. GUILLON : Mais quand vous parlez de dépenses dans votre DOB, je pense que si vous voulez qu'on puisse comparer les chiffres, il faudrait que vous mettiez les mêmes. Pourquoi vous mettez un à un endroit et l'autre à un autre endroit ? Vous ne pouvez pas utiliser le même chiffre pour qu'on ait quelque chose qui soit comparable ?

M. KERLOC'H : Non, puisqu'aujourd'hui, quand on parle de résultats positifs de fonctionnement de l'exercice, c'est bien le résultat qui va être reporté en année N+1. On est bien sur le 1 099 000 et on n'est pas sur les 1,4 million dont vous parlez. Les 1,4 million, on est sur l'excédent brut. Sur l'excédent brut, on a des dotations aux amortissements qui viennent derrière atténuer ce résultat-là, et on a des opérations d'ordre.

M. GUILLON : Je comprends bien, mais l'année est écoulée. J'aurais voulu avoir des chiffres clairs en fin d'année. C'est ça que je ne comprends pas.

M. KERLOC'H : Les chiffres sont très clairs.

M. GUILLON : Donc on a le même élément qui est chiffré de trois façons différentes ? Page 14, page 33 et page 35. Si réellement il y a des éléments qui sont différents, vous pouvez mettre un astérisque en bas pour nous expliquer pourquoi. Là, ce n'est pas le cas, donc je ne vois pas comment on peut savoir qu'il s'agit de chiffres qui sont calculés de façons différentes.

M. KERLOC'H : Nous ferons un effort sur le prochain DOB. Maintenant, je ne peux pas être plus clair que ce que je viens de vous dire.

M. GUILLON : Je me souviens d'un constat que vous faisiez en début de mandat, vous disiez : « j'ai six ans pour m'améliorer ». Il vous en reste encore trois a priori, donc j'espère que vous allez pouvoir continuer à vous améliorer.

Si on passe à la synthèse de l'endettement de la commune, qui est à la page 35... Je suis heureux que ça vous fasse ricaner, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : J'ai beaucoup apprécié une remarque que je viens d'entendre. Peut-être serons-nous deux à nous améliorer pendant cette période.

M. GUILLON : Quand je reprends ce tableau qui est à la page 35, on peut constater que l'épargne disponible n'a jamais été aussi élevée aussi. Pour autant, je suis étonné de voir que vous nous avez indiqué aux vœux que vous souhaitiez augmenter les impôts. J'aimerais qu'on m'explique pourquoi, puisque vous nous dites que bientôt ça va être la catastrophe.

Tous les ans, on voit que les chiffres s'améliorent. Et pour cause, les recettes augmentent, vous n'investissez pas. Et vous nous dites que bientôt la catastrophe va arriver, mais moi je voudrais avoir des précisions là-dessus. Et c'est ça que j'ai envie de trouver dans votre DOB. Si réellement vous voulez augmenter les impôts, comme vous l'avez dit à vos vœux, il doit y avoir une raison. Pourquoi ce n'est pas dans le DOB ? Qui sert à ça, je le rappelle.

M. KERLOC'H : La raison est très simple, puisque ça vous a été dit que nous avons une augmentation de nos charges réelles l'année prochaine, sans doute charges de personnel puisque nous serons sur une année pleine sur les 3,5 % d'augmentation. Nous aurons également une très grosse augmentation des charges d'énergie, de près de 330 000 €, si je ne m'abuse. Et parallèlement à ça, nous aurons le début de cette minoration de la dotation.

Peut-être que l'année prochaine, effectivement, cette dotation sera supérieure à ce que nous avons prévu et budgétisé en BP parce que les bases auront été supérieures et importantes. Mais pour autant, en valeur absolue, nous aurons une baisse de cette dotation. Et cette baisse de dotation va aller croissant sur les années à venir.

Donc aujourd'hui, si nous souhaitons pouvoir financer les projets qui sont ceux de la ville – je pense à l'école que vous avez oubliée tout à l'heure, je pense, par mégarde, dans le rappel de mes projets et de nos projets – il va bien falloir que la commune puisse conserver une capacité d'investissement. Et cette capacité d'investissement, elle passe par l'anticipation de ces baisses et de ces dépenses. Avec un effet paradoxal l'année prochaine, c'est qu'on est vraiment sur un effet couperet. Baisse de dotation, hausse des dépenses.

M. GUILLON : Ce qui est extraordinaire, c'est que si réellement ce que vous nous dites là, c'est l'élément saillant des finances 23, je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas mis en exergue dans votre DOB. Qu'est-ce que c'est que ce DOB que vous nous avez produit ? C'est quand même hallucinant. Là, vous êtes en train de nous expliquer que la DOB..

M. KERLOC'H : L'année prochaine, on vous le fera en BD parce que vous n'avez pas l'air de comprendre effectivement.

M. GUILLON : Ça, c'est une remarque très intelligente qui va être au compte-rendu, je vous remercie, Monsieur KERLOC'H. Moi, je vous pose toujours des questions claires, ça vous fait ricaner nerveusement. Mais vous ne répondez pas pour autant. Si ça vous fait plaisir de donner cette image-là à vous-même, Monsieur KERLOC'H, continuez comme ça, c'est très bien.

M. KERLOC'H : Laissez-moi à mon image et surveillez la vôtre.

M. GUILLON : C'est bien. Je continue pour la page 35, on constate que le ratio KLOPFER est à 3,72. Je vous rappelle qu'en 2020, il était inférieur à ça, il était à 3,76, et qu'avec l'excédent que vous avez eu, normalement, parce qu'il faut que tout le monde comprenne bien, le ratio KLOPFER permet d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de la dette. Il permet de mesurer le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la dette.

Et comme notre épargne brute augmente d'une façon importante, normalement, ce ratio KLOPFER devrait être bien moindre. Il est supérieur à ce que vous avez trouvé en arrivant en 2020, alors que vous n'avez pas le début du commencement d'une réalisation, il faut quand même le savoir.

Au bout de trois ans, vous n'allez avoir rien produit. Et vous allez réussir à avoir un ratio KOPFER qui est supérieur à 2020, alors même que l'épargne brute qui sert de calcul au ratio KLOPFER est en augmentation d'une façon importante. Il n'y a pas de quoi être fier.

M. KERLOC'H : On va refaire marche arrière. Excusez-moi, tout à l'heure, je suis désolé, j'avais pris un petit peu d'avance pour vous répondre. Je vous ai dit que nous avons réalisé un emprunt l'année dernière de 1,3 million. Il avait notamment pour objectif de rembourser la fin des travaux du centre-ville, mais également les travaux du cinéma, qui ne sont pas encore réalisés. Et sur ce coup-là, je me félicite que nous ayons fait cet emprunt en 2021 puisque nous l'avons emprunté à un taux extrêmement faible, et que nous finançons aujourd'hui les travaux que nous réalisons grâce à cet emprunt.

Donc oui, le ratio KLOPFER est important, mais il est en diminution, vous l'avez constaté vous-même. Et il intègre cet emprunt de 1,3 million.

M. GUILLON : Il est plus élevé qu'en 2020.

Mme URVOIS : Et l'année prochaine, il sera plus élevé, c'est sûr.

M. KERLOC'H : Mais moins qu'en 2019.

M. VORMS : C'est bien, mais le cinéma va nous coûter combien ? Parce que là, avec le plan, avec tout ça, ça va nous revenir à combien ?

Mme URVOIS : Le plan, ce n'est plus d'actualité.

M. CASTEL : Pour mémoire quand même, ce cinéma, il aurait dû être fini depuis belle lurette.

M. GUILLON : C'est bien de le reconnaître, Georges.

M. CASTEL : Il aurait dû être fini. Mais qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu des organismes de contrôle qui sont passés dans le cinéma, ils ont dit : « mais comment ça se fait là ? Vous n'avez pas d'évacuation sous votre toiture en cas d'incendie ? – Ah, tiens, on n'avait pas pensé à ça ».

Et on a remis le couvert et puis il a fallu réajuster les choses. Et du coup, on tire la ficelle et puis on arrive à la situation d'aujourd'hui. Je n'accuse personne, c'est un constat, c'est du factuel. Et ça coûte des sous effectivement, parce que quand on regarde...

M. VORMS : On n'a pas fait d'études pour le cinéma ?

M. KERLOC'H : A priori, non, en 2019, on n'a pas fait d'études.

M. VAN PRAET : Tony, on a récupéré sur le cinéma quelque chose qui aurait dû être fini, avec une rue où les câbles électriques n'ont même pas été passés. Il y a des gaines qui sont vides, où le raccordement aux eaux usées n'a pas été fait, où les évacuations de fumée ont été oubliées. Et on a récupéré ça comme dossier.

M. VORMS : Oui, mais depuis 2019, il n'y a pas eu d'étude de faite ?

M. VAN PRAET : Mais il n'y a pas besoin d'étude de faite pour voir que le dossier a été mal mené. On se demande comment il a été suivi par les élus précédents.

M. GUILLON : C'est pour ça sans doute que vous ne faites rien, comme ça vous êtes sûrs de ne pas faire d'erreur. Ça peut se comprendre.

Je continue à la page 36 si vous voulez bien. Je note que vous indiquez à la page 36, ça, c'est une grande évolution quand même. Il faut savoir que dans les orientations 2023 du DOB de la commune d'Audierne, on propose, tenez-vous bien, « le maintien des services à la population et au secteur associatif ». Alors là,

champion du monde, c'est une bonne nouvelle. Mais au moins, il me semble que c'est quand même le moins qu'on pouvait attendre de vous. Mais bon, il faut dire qu'on a essayé de meubler. Ça aussi, ça doit faire partie du DOB, c'est sans doute plus important de mettre ça que de nous expliquer les problèmes financiers qui nous pendent au nez, d'après ce que vous nous indiquez.

M. KERLOC'H : Quand on voit les budgets prévisionnels dans un certain nombre de communes, vous constaterez que les subventions vont baisser, que certains services seront revus à la baisse parce qu'on ne saura plus les financer et que ça ne sera pas le cas à Audierne.

M. GUILLON : Bien sûr, puisque vous n'investissez pas, vous ne faites que le fonctionnement. Si en plus vous n'assuriez pas le fonctionnement, ce serait quand même dramatique.

M. CASTEL : Je voudrais quand même rappeler le sujet de La Poste à Esquibien. Aujourd'hui, ce service est rendu à la population. Et c'est à juste titre parce que c'est un service public. Ce service public, aujourd'hui, il met à contribution la municipalité, le budget de la commune parce que ce n'est pas avec le financement proposé par La Poste qu'on est en capacité aujourd'hui de financer l'emploi qui est occupé par un personnel, un agent communal. Quand on parle de maintien des services publics, ce que je viens de dire doit être intégré dans cette notion.

M. GUILLON : Donc on est en position de défense alors ?

M. KERLOC'H : Et on peut parler des passeports et des pièces d'identité.

M. GUILLON : Je suis toujours à la page 36.

M. CASTEL : Mais quel est votre propos à ce sujet, sur ce niveau de service public ?

Mme URVOIS : Mercredi dernier, j'y vais, à 11h30 c'est fermé. Je reviens à 2h, on me dit qu'il y a un problème de chauffage. Samedi, je vais à La Poste...

M. KERLOC'H : Vous parlez de quelle poste ?

Mme URVOIS : La Poste d'Esquibien, je n'arrive jamais à la voir ouverte. Rappelez-nous les horaires de La Poste pour nous rappeler combien d'heures c'est ouvert par...

M. BOSSER : 9h-11 h30, 14h-15 h30.

Mme URVOIS : Combien de jours ?

M. BOSSER : Toute la semaine, sauf le samedi.

M. KERLOC'H : Et si vous avez des remarques à faire sur l'ouverture de La Poste à Audierne, je vous encourage à prendre contact avec la direction de La Poste à Rennes. Parce qu'aujourd'hui, La Poste d'Audierne ne dépend pas de la municipalité.

Mme URVOIS : Mais c'est vous qui parlez de La Poste là, excusez-moi.

M. KERLOC'H : On parle de l'agence postale d'Esquibien qui est un service effectivement municipal.

M. GUILLON : Donc à la page 36, disais-je, je vois que vous nous indiquez que l'intégration de la commune dans la liste des communes dites « en zone tendue » pour l'accès à un logement principal, un décret en attente de parution permettra de savoir si Audierne fait partie de cette liste. Mais moi, j'ai cru lire un article où un membre du cabinet de Bruno LEMAIRE donnait la réponse pas plus tard qu'hier. Vous n'avez pas eu d'info là-dessus ?

M. KERLOC'H : Vous avez l'air d'avoir des entrées plus importantes que les nôtres.

M. GUILLON : Mais je vous parle du journal. Tout le monde peut le lire, c'est libre d'accès. Vous pouvez lire le journal, je pense que la Mairie est abonnée, si vous lisez le Ouest-France d'hier.

M. CASTEL : *On est une collectivité, ce sont les services de l'État qui doivent nous informer. On n'est pas obligé d'acheter Le Télégramme Ouest-France. Si la communication se limite avec Le Télégramme Ouest-France, il va falloir qu'on réclame un abonnement à juste titre.*

M. GUILLON : *Je pense que la municipalité doit être abonnée.*

M. CASTEL : *Je ne dis pas le contraire.*

M. GUILLON : *Mais si vous aviez lu cet article, vous auriez pu vous renseigner et puis nous donner les informations pour ce conseil.*

M. CASTEL : *On ne l'a pas vu parce qu'on n'a pas fait une étude...*

M. GUILLON : *Ensuite, vous indiquez : « afin de minorer la perte de dotation annoncée, les communes sont sommées d'augmenter les impôts ». J'aimerais savoir par qui vous êtes sommés ?*

M. KERLOC'H : *Je vous répète ce que j'ai dit tout à l'heure.*

M. GUILLON : *Vous n'allez encore pas répondre à la question, je le sens.*

M. KERLOC'H : *Je vous ai parlé de la baisse des dotations à l'horizon 2029. Cette baisse de dotation peut être minorée si nous augmentons nos impôts. C'est le mécanisme mis en place par Bercy.*

M. GUILLON : *Je savais que vous n'alliez pas répondre à la question. Je vous demande par qui vous êtes sommé. Oui, ricanez, Monsieur KERLOC'H, c'est très intelligent. Je vous pose une question, je vous demande de répondre. « Les communes sont sommées », c'est le mot que vous avez employé. Sommer : mettre quelqu'un en demeure dans les formes établies. Alors, qui vous a mis en demeure dans les formes établies d'augmenter les impôts ? C'est la question que je vous pose.*

M. KERLOC'H : *Je viens de vous expliquer le mécanisme.*

M. GUILLON : *Ce n'est pas ma question, je vous demande qui vous a sommé, c'est-à-dire qui vous a mis en demeure dans les formes établies ? Vous avez employé le verbe « sommer », c'est ça que je voudrais savoir. Vous aurez beaucoup ri ce soir, Monsieur KERLOC'H, on est content pour vous.*

M. KERLOC'H : *Il paraît que ça fait beaucoup de bien pour la santé. Je peux vous en remercier.*

M. GUILLON : *Pouvez-vous me répondre ?*

M. KERLOC'H : *Non, je vous ai déjà répondu.*

M. GUILLON : *Le problème, c'est que vous ne répondez jamais aux questions.*

M. KERLOC'H : *Vous vous lancez dans de la sémantique. Je vous explique un mécanisme de compensation fiscale. Comment voulez-vous que nous puissions nous comprendre ?*

M. GUILLON : *Vous pensez que ça vous donne l'air intelligent, de ricaner perpétuellement en parlant au Conseil municipal ? Je m'interroge puisque je vois que depuis le début du conseil, vous ricanez. Quand vous mettez le mot « sommer », ça a bien un sens.*

M. KERLOC'H : *Vous avez raté votre vocation, vous auriez dû être prof de français. Vraiment. Vous êtes aujourd'hui en train de me faire un cours de sémantique. Merci beaucoup, mais je ne suis pas sûr que ça soit le débat.*

M. GUILLON : *Je vais simplement vous rappeler que la libre administration des collectivités territoriales est un principe consacré par l'article 72 de la Constitution. Donc les communes s'administrent librement par des conseils élus. Je ne vois pas qui pourrait nous sommer d'augmenter les impôts. Nous les augmenterons si nous décidons de le faire. C'est ça que je voulais vous dire.*

Ensuite, vous nous dites : « les élus ne souhaitant pas augmenter les impôts fonciers, ce qui pénaliserait les habitants à l'année ». Donc vous voyez, vous êtes sommés de le faire, mais vous décidez de ne pas le faire malgré tout.

M. KERLOC'H : Vous venez de le dire, nous gardons notre libre arbitre.

M. GUILLON : Il me semble. C'est ça que je crois savoir. Pourtant, vous dites que vous êtes sommés d'augmenter les impôts, et vous ne voulez pas me dire par qui.

M. KERLOC'H : Bien. Continuons l'analyse sémantique.

M. GUILLON : Vous n'avez donc pas reçu le classement en zone tendue pour la commune ? Si j'ai bien compris, vous n'avez pas le classement ou non de la commune en zone tendue ?

M. ANSQUER : Ce ne sera qu'au mois de mars ou avril.

M. CASTEL : C'était dans Le Télégramme, tu nous as dit là.

M. GUILLON : Je pose la question. Vous nous avez dit que les élus communautaires avaient adressé un courrier pour décorrélérer la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Est-ce que les élus communautaires ont reçu une réponse ?

M. KERLOC'H : Nous avons reçu un certain nombre de réponses de sénateurs qui ont porté le débat au Sénat. On n'a pas eu de réponse, je crois, de la part de la députée. De toute façon, je crois que l'Assemblée Nationale avait bloqué dans un premier temps cette possibilité. Aujourd'hui, c'est un décret, je crois, qui doit intervenir. Donc, on est plus sur la représentation nationale. C'est l'Exécutif qui va prendre cette décision.

M. GUILLON : Très bien, je vous remercie. Vous prétendez que vous auriez voulu augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires cette année si ça n'avait pas impacté la taxe foncière ? C'est bien ce que vous avez indiqué. Cela n'est pas possible pour le moment. Malgré tout, vous envisagez d'augmenter la taxe foncière en 2024 ? C'est bien ce que vous nous avez dit.

M. KERLOC'H : Si nous ne sommes pas en capacité de décorrélérer les taxes foncières et taxes d'habitation, et donc d'augmenter la taxe d'habitation cette année, nous n'augmenterons pas en 2023 ni la taxe foncière ni la taxe d'habitation.

Par contre, en 2024, il faudra bien se poser la question, si nous souhaitons pouvoir, encore une fois, je le répète, mener à bien notre programme d'investissement. À ce moment-là, il nous faudra nous interroger sur le fait d'augmenter la taxe foncière qui nous permettra également d'augmenter la taxe d'habitation.

M. GUILLON : Très bien, je vous remercie de votre réponse qui est bien claire.

M. KERLOC'H : Puisque les deux taux sont aujourd'hui...

M. GUILLON : Ce qui veut dire que pour l'année prochaine, vous envisagez une augmentation des impôts pour les Audiernais.

M. KERLOC'H : Je l'ai déjà dit lors de mes vœux, je le répète ce soir, c'est une possibilité.

M. GUILLON : Très bien. Écoutez, c'est très intéressant. Je vous remercie d'avoir été clair sur ce point. Pour une fois que vous êtes clair sur un sujet, c'est appréciable.

Vous nous dites qu'il y avait un système d'attribution de dotations en 2028 qui va nous être défavorable, que c'est l'explication. C'est pour cela que vous allez augmenter. La perte, je vous ai posé la question, n'était pas indiquée au DOB, mais maintenant vous nous l'avez indiquée. Je vous en remercie aussi.

J'ai rappelé quand même que c'était important de savoir que ce rééquilibrage permet aux communes qui n'ont pas bénéficié d'une DMTO d'une façon importante, oui, cela permet de rééquilibrer entre les communes, celles qui ont augmenté beaucoup en DMTO et celles qui n'ont pas augmenté. Ça me semble

un système assez juste. C'est un moyen d'être solidaire, que les collectivités soient solidaires entre elles. Cela n'a pas l'air d'être votre cas. Dont acte.

M. KERLOC'H : Si le Cap Sizun – d'une façon générale parce que nous allons tous être concernés – était une région riche, je pense que ça ne poserait pas vraiment de soucis. Sauf que nous avons un retard en matière d'investissement et qu'aujourd'hui, ce rééquilibrage, comme vous dites, arrive au plus mauvais moment.

M. GUILLON : Si on avait du retard en termes d'investissement, je pense que vous auriez été un peu plus vite que ce qu'on avait fait depuis trois ans. Permettez-moi de vous le faire remarquer.

M. KERLOC'H : Mais vous êtes certainement le seul à pouvoir claquer des doigts et faire sortir des bâtiments de terre.

M. GUILLON : Je crois qu'au bout de trois ans, si vous n'avez pas commencé vos investissements, il y a de quoi s'inquiéter. D'ailleurs, tout le monde s'en inquiète, je peux vous le dire.

Vous nous dites que cette augmentation est nécessaire. Je rappelle quand même que cette augmentation des taux s'ajoutera à l'augmentation des bases, dont vous nous dites qu'elles sont – c'est une incohérence parmi d'autres dans ce DOB – en haut de la page 11, que c'est de 7,1 % : « pour 2023, les recettes pourraient bénéficier d'un effet base à hauteur de 7,1 % », etc. À la page 36, vous nous dites : « en 2023, les bases vont augmenter de 7,5 ». On ne sait pas si c'est 7,1 ou 7,5. C'est une incohérence de plus dans le DOB. Toujours est-il que si vous augmentez les taux, cette augmentation, c'est de l'impôt que vous ajoutez à l'impôt puisque les bases vont déjà augmenter de 7,1 ou de 7,5 %, selon qu'on se réfère à la page 11 ou à la page 36 du DOB. C'est une augmentation qui est déjà considérable.

Je rappelle que l'on comprend un peu...

M. KERLOC'H : C'est la raison pour laquelle, il n'y aura pas de

M. GUILLON : Si on comprend bien la manœuvre de l'État qui dit : « on va augmenter »...

M. KERLOC'H : C'est un débat ou pas ? On est sur un débat ou un monologue ?

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Non, mais je croyais qu'on parlait chacun son tour, vous nous avez dit.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Vous parlez tout le temps.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Vous avez marqué un arrêt, j'ai essayé de prendre la parole.

M. GUILLON : Allez-y.

M. KERLOC'H : Je ne sais même plus d'ailleurs. Allez !

M. GUILLON : Vous n'avez pas beaucoup de suite dans les idées, M. Kerloc'h. Bon, continuons. Je disais donc que cette augmentation est considérable. Elle est corrélée à l'inflation, alors que l'État, évidemment... Je vous passe le micro, mesdames ?

Mme BRIAND : Oui, parce qu'elles veulent participer. Je ne sais pas si ce sera dans le compte-rendu parce que depuis le début...

M. GUILLON : Non, mais depuis le début, Madame JOURAND, vous parlez, vous grommelez dans votre coin. Si vous avez quelque chose à dire, vous demandez le micro, on vous le donne.

Mme JOURAND : Je ne peux pas ! Je ne peux pas parler quand vous parlez tout le temps. Là, vous dites un débat. Vous êtes un procureur, vous posez des questions, vous n'écoutez même pas les réponses. Donc, ce n'est pas un débat. Allez-y, racontez vos trucs et à chaque fois qu'on répond, c'est une connerie, on est des imbéciles, tout ça. Très bien ! Vous êtes content avec ça ?

M. GUILLON : Merci beaucoup, madame, pour votre prise de parole qui apporte beaucoup au débat. C'était une parole saine et intéressante, je vous en remercie.

J'écoute les réponses, je n'ai pas employé le mot « imbécile » ni « connerie » jusqu'à présent, me semble-t-il. Pareil, tout cela est enregistré. On pourra le vérifier aisément.

Pour finir sur ce point-là, ce que je disais, c'est que l'augmentation est considérable, que l'État évidemment augmente ses bases d'une façon importante pour que les communes aient des recettes que l'État n'aura pas à leur donner. C'est un peu cela le principe, tout le monde a compris. Alors que sur bien d'autres domaines, l'État voudrait limiter les augmentations. Je pense par exemple à l'indice IRL qui détermine l'augmentation des loyers, qui a été fixé à 3,6, etc.

Cette augmentation considérable, je le redis, de 7,1 ou 7,5, à cette augmentation, on va ajouter encore une augmentation des taux et on va rajouter de l'impôt à l'impôt. C'est cela votre idée, Monsieur KERLOC'H. C'est ça que je retiens de votre propos de ce soir puisque vous avez confirmé que vous souhaitiez réfléchir à cette augmentation des impôts.

Enfin et surtout, ce que je compare...

M. KERLOC'H : On parle de 2024 et l'augmentation des bases aura lieu en 2023.

M. GUILLON : Oui.

M. KERLOC'H : L'augmentation en 2024 sera certainement inférieure à ces circonstances. Cependant, il y a une augmentation...

M. GUILLON : J'espère bien, dites donc !

M. KERLOC'H : Mais il y a une augmentation tous les ans, Monsieur GUILLON, et vous en avez bénéficié quand vous étiez élu également.

M. GUILLON : Oui, ce qui a fait que je n'ai jamais augmenté les taux.

M. KERLOC'H : Sauf qu'à l'époque, et raison de plus, il y avait une augmentation de la DETR, des dotations tous les ans, ce qui n'est plus le cas systématiquement. Oui, nous avons une augmentation qui est liée sur les bases.

M. GUILLON : Vous faites erreur, Monsieur KERLOC'H, puisque les dotations d'État ont augmenté justement assez récemment. Je me souviens très bien que ces dotations ont été stables pendant la durée où j'étais aux affaires. De ce fait, si je vous dis que je n'ai pas augmenté les impôts, c'est que justement, les bases servent à cela. Les bases servent à augmenter... les bases taxables augmentent. Là, elles augmentent de 7,1 % ou 7,5. C'est énorme et vous voulez en rajouter encore ? Vous dites que c'est l'année prochaine. Cependant, l'année prochaine c'est 7,5, on ne va pas rebaisser de 7,5. Ces 7,5 sont acquis, et on va nous rajouter encore l'année prochaine une autre augmentation ? Cela, tout le monde peut le comprendre.

M. KERLOC'H : De combien sera notre hausse de dépenses ?

M. GUILLON : C'est vous qui avez fait le DOB, c'est vous qui devez répondre à cette question.

M. KERLOC'H : Oui, de combien sera notre hausse de dépenses ?

M. GUILLON : C'est à vous de répondre à cette question, c'est vous qui êtes aux manettes, Monsieur KERLOC'H. C'est vous qui faites le DOB.

M. KERLOC'H : Écoutez, je vous réponds en vous disant qu'effectivement, nous allons augmenter les impôts parce que les hausses vont être tellement importantes que nous ne serons plus en mesure de gérer nos investissements.

M. VORMS : De combien ?

M. KERLOC'H : Je vous parle de 2024.

M. VORMS : Oui, mais vous nous dites que ça va augmenter fortement. On le voit bien, mais de combien ?

M. GUILLON : Là, vous êtes d'autant plus clair. C'est une affirmation, vous nous dites : « nous allons augmenter les impôts ».

Ce que je voudrais comprendre aussi, une dernière phrase qui me semble tout à fait étrange à cette page. Vous écrivez : « les élus ne souhaitent donc pas augmenter les impôts fonciers, ce qui pénaliserait les habitants à l'année ». Si réellement c'est cela votre raisonnement, pourquoi vous voulez les augmenter l'année prochaine ? L'année prochaine, cela ne va pas pénaliser les habitants à l'année ?

M. KERLOC'H : Je vous ai déjà répondu là-dessus, je vous ai déjà répondu là-dessus. Encore une fois ! En fait, vous refusez de comprendre, vous refusez d'entendre. Vous reposez systématiquement les mêmes questions jusqu'à l'usure.

M. GUILLON : Je comprends que vous ne vouliez pas répondre à cette question.

M. KERLOC'H : Mais si ! Je vous ai donné la réponse.

M. GUILLON : Je ne vous ai jamais posé cette question depuis le début du débat. Je vous demande...

M. KERLOC'H : Je vous ai répondu par avance.

M. GUILLON : Je vous demande si en 2024...

M. KERLOC'H : L'idée, encore une fois...

M. GUILLON : ... ça ne va pas pénaliser les habitants à l'année, alors que ça les aurait pénalisés cette année. Par quel miracle ?

M. KERLOC'H : Refaites votre sémantique et reprenez-là à l'envers ! Relisez ce qui a été écrit. Aujourd'hui, les choses sont claires, ce n'est pas notre souhait. Notre souhait, c'est d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

M. GUILLON : Ce n'est pas ce que vous nous avez dit.

M. KERLOC'H : C'est exacte... (Rire.)

M. GUILLON : Vous nous avez dit que malgré tout...

M. KERLOC'H : C'est exactement ce que je vous ai dit. Nous le ferons si nous en sommes en capacité de le faire dès 2023. Par contre, si nous n'avons pas cette possibilité pour maintenir nos investissements, nous serons contraints d'augmenter la taxe foncière, s'il n'y a pas cette décorrélation en 2024 pour pouvoir augmenter la taxe d'habitation dans d'autres proportions. Reprenez les pourcentages. La taxe foncière, c'est 14 %. La taxe d'habitation, c'est 31 %. C'est-à-dire qu'il y a un effet démultiplié. Donc, en augmentant très peu, et je dis bien très peu la taxe foncière, nous serions en capacité d'augmenter de façon plus forte sur la taxe d'habitation. On parle, puisque vous voulez des chiffres, d'un potentiel d'augmentation de 29 €.

M. GUILLON : Ce ne sont pas des chiffres que je vous demande.

M. KERLOC'H : C'est ce qui vous a été dit, d'ailleurs, et écrit dans le DOB...

M. GUILLON : Je vous demande de m'expliquer votre raisonnement.

M. KERLOC'H : ... de 29 € et sur la taxe foncière, éventuellement, si nous devons augmenter en 2024, je dis bien « si nous devons augmenter en 2024 », de 29 € sur la taxe foncière et qui nous permettrait de démultiplier une augmentation de 39 € par foyer sur la taxe d'habitation.

M. GUILLON : À la limite, si vous ne voulez pas répondre, peu importe. Ce que tout le monde peut en retenir, c'est que vous augmentez les impôts.

La question que je vous pose, Monsieur KERLOC'H, c'est comment vous pouvez écrire que vous ne voulez pas augmenter les impôts fonciers cette année parce que ça pénaliserait les habitants à l'année, alors que vous envisagez de le faire l'année suivante. Est-ce que si vous augmentez un an plus tard, ça ne pénalise pas les habitants à l'année ? C'est cela, ma question.

M. KERLOC'H : Parce que la hausse des bases cette année sera de 7 %, donc importante. Je ne veux pas que nous rajoutions encore une hausse peut-être d'un point supplémentaire. L'année suivante, la hausse des bases sera beaucoup moins importante. Si...

M. GUILLON : Vous connaissez déjà l'augmentation des bases de l'année prochaine ?

M. KERLOC'H : Écoutez, je me fie à ce que je peux voir, c'est-à-dire aujourd'hui, aux orientations qui nous sont données et par Bercy et par l'INSEE, et par les cabinets que nous recrutons effectivement pour travailler là-dessus, oui.

M. GUILLON : C'est curieux parce que tout à l'heure, vous nous avez dit qu'il ne fallait pas se fier à ce qu'on lisait. Il fallait attendre d'avoir une réponse officielle, mais bon.

Mme BRARD : C'est officiel là, ce n'est pas Le Télégramme et Ouest-France.

M. GUILLON : Je passe sur les imprécisions...

M. KERLOC'H : D'où les différences entre l'orientation et le budget, effectivement.

M. GUILLON : Je passe sur les imprécisions des tableaux page 37 et 38, on en a parlé tout à l'heure. Si vous voulez mettre des tableaux, il faudrait mettre des références pour savoir à quoi ils correspondent. Or, ce n'est pas indiqué. On n'a aucune base pour comprendre de quoi il s'agit et c'est bien regrettable. On ne sait pas comment étaient choisies les communes. Tout ça est un peu nébuleux et je le regrette.

Si vous voulez bien, je pense qu'il faudrait passer à la partie la plus importante, mais encore une fois, j'entends que ça soupire. Je veux bien donner le micro à qui en a besoin. Je vous écoute, qui voudrait avoir le micro ?

Mme MOALIC-VERECCHIA : On en a assez que vous répétiez toujours la même chose.

M. GUILLON : Très bien. Personne ne vous retient, rassurez-vous. Si vous voulez quitter la salle... Écoutez, si vous voulez rentrer à la maison, vous mettre au chaud, n'hésitez pas.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Non, ce n'est pas à vous de nous donner des ordres.

M. GUILLON : Non, mais je ne vous donne pas d'ordre. Vous avez l'air de dire que vous vous ennuyez avec nous, vous faites comme vous voulez. Très bien. Personne ne vous retient.

Je pense que la partie la plus importante de ce DOB, évidemment, puisqu'on parle d'orientations budgétaires, il est question des investissements qui commencent à la page 39. Quand je regarde ce document, je suis au regret de constater que c'est le vide sidéral. Le projet prioritaire, celui qui est placé en numéro 1 quand même, il faut se rendre compte des choses, c'est très parlant. Ça signifie bien votre façon de voir les choses. Le premier projet en investissement, c'est donc l'étude de programmation de la place du Général de Gaulle que vous-même avez indiqué, vous nous aviez dit au cours d'un Conseil précédent qu'elle sortirait peut-être dans 10 ou 15 ans, mais c'est quand même votre projet prioritaire. Les choses les plus urgentes, vous nous parliez de l'immobilier communal, de toutes les promesses qu'il y avait dans votre document de campagne, dans vos documents de campagne. Tout cela est passé à la trappe. On est parti sur un projet qui n'existait pas, qui est sorti d'un chapeau pour meubler Petite Ville de demain et qui doit sortir dans 10 ou 15 ans. Je ne vois pas bien comment vous améliorez le quotidien de la population avec ce projet dans 10 ou 15 ans. Cela s'appelle une lubie ; c'est une lubie ce que vous faites là, Monsieur KERLOC'H, c'est juste pour meubler Petite Ville de demain. Dont acte.

M. KERLOC'H : Cela s'appelle, Monsieur GUILLON, un projet d'aménagement communal aujourd'hui et d'aménagement urbain dans le quartier. Aujourd'hui, toutes les communes doivent s'interroger sur l'avenir de leur quartier et quelle est l'orientation de ce quartier à 15 ans, à 20 ans.

Pour autant, ça ne veut pas dire que des fiches actions ne seront pas menées dans la période, puisque cette programmation va mener à un certain nombre de fiches actions. Chaque fiche action sera une opération, opération qui sera menée dans le temps imparti. Cependant, l'idée est bien de réaliser ces investissements sur un schéma cohérent pour l'aménagement du quartier à un horizon, oui, de 15 ans.

M. GUILLON : C'est très intéressant. Vous voyez, c'est une nouvelle. On apprend encore des choses qu'on ne nous dit jamais en commission. Si réellement c'était votre idée, ça aurait été bien de nous l'évoquer. Cela n'a jamais été fait.

À part ce projet...

M. CASTEL : Il y a quand même quelque chose qui est à noter. C'est que sur ce projet de la place Général de Gaulle, dans Le Télégramme, dans Ouest-France, c'était indiqué qu'il y a eu des séances d'animation sur les...

(Rire.)

Mme BRARD : Et vous êtes conviés demain, à 16 h pour les enfants, à l'école Pierre Le Lec à la cantine pour un atelier avec les enfants pour l'aménagement du STUM et à 18 h pour les adultes : amenez vos idées, vos envies et vos souhaits. La population est d'ailleurs invitée. C'est un projet où la population est conviée. Je vous invite demain, Monsieur GUILLON, à vous y rendre.

M. GUILLON : Cela ne répond pas à la question une fois de plus. Ce que je note, c'est que ce projet qui est sur une durée extrêmement longue, c'est votre projet numéro 1.

M. CASTEL : Non !

M. GUILLON : Je me souviens que vous aviez indiqué que les bâtiments communaux avaient un besoin urgent de travaux. Je ne comprends pas pourquoi vous ne consacrez pas votre énergie à cette question-là, par exemple. Voilà ce que je voulais dire.

Ensuite, on retrouve pour les écoles, il n'est question que d'études parce que normalement encore, sur l'année 2023, on ne sera que sur des études puisque si je regarde votre budget, il est prévu simplement de faire des études pour toute l'année sur cette école. Vous nous avez indiqué tout à l'heure au début du Conseil que vous avez déjà eu les résultats d'une première étude. Dont acte, on aimerait l'avoir un jour.

Les illuminations de Noël, j'aurais aimé avoir des précisions, savoir de quoi il s'agit.

Le cinéma, le seul chantier que vous ayez réussi à lancer, est un fiasco : il y a une dérive des coûts et des délais. On en reparlera tout à l'heure.

Les locaux des services techniques, pareil, il s'agit uniquement d'une étude. A priori, les services techniques n'auront pas d'évolution sur l'année 2023.

L'aménagement d'un local pour les Restos du Cœur dont vous parlez, l'investissement est terminé, etc.

Ce qui veut dire que la conclusion, c'est que le seul nouvel investissement, c'est une étude, une de plus qui sert à gérer l'hémorragie de l'école Pierre Le Lec et la fameuse plaine sportive pour laquelle vous avez organisé une réunion publique qui, elle aussi, s'est terminée en fiasco. Ça a failli être un pugilat. De ce fait, c'est encore une année pour rien. C'est déplorable, c'est nul, c'est vraiment catastrophique. Vous aviez un projet en 2022 dont vous n'avez fait qu'un tiers. Et en 2023, vous allez repartir sur les mêmes bases avec rien de nouveau. Je trouve cela très inquiétant et, je vous dis, je vous l'ai déjà dit, il est grand temps d'enclencher la première.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Si vous voulez nous donner des précisions sur les projets que j'ai évoqués, je suis preneur.

M. KERLOC'H : Mais bien sûr, Monsieur le Procureur.

Sur l'aménagement et sur les bâtiments, c'est, je crois, une des raisons d'ailleurs pour lesquelles nous avons aujourd'hui un plus grand nombre de subventions. C'est bien que nous priorisons des actions sur des bâtiments et, aujourd'hui, ce sont les actions qui sont les plus subventionnées.

Vous parliez du cinéma, Le Goyen. Oui, effectivement, nous subissons un certain nombre d'aléas de chantiers, liés certainement à un défaut d'études préalables, on est d'accord, mais qui aboutira à une amélioration énergétique de ce bâtiment.

Le projet sur les écoles, alors vous me dites des études. Oui, encore une fois. Études de programmation, définition d'un lieu pour construire l'école, définition d'un dimensionnement de cet outil ou de ces outils. Et derrière, lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre et derrière, lancement de travaux. C'est le b.a.-ba de la conduite de projets.

M. GUILLON : Il fut un temps où vous nous avez indiqué que cette nouvelle école ouvrirait à la rentrée 2024. Vous confirmez cette date ?

M. KERLOC'H : Je ne confirme absolument rien. Je ne confirme absolument rien. Bien sûr, propos que vous avez pris en 2020, nous sommes en 2022. Oui, les choses évoluent, désolé.

C'est pareil, le cinéma, on aurait dû le réceptionner en 2020. On est en 2022, on est toujours en travaux.

M. VORMS : 2023.

M. KERLOC'H : Oui, 2023, merci.

M. GUILLON : Le temps passe vite, Monsieur KERLOC'H, le temps passe vite.

M. KERLOC'H : Exactement, le temps passe vite. Le temps passe vite, mais les projets suivent leur cours. Les projets suivent leur cours avec les moyens que nous avons. D'excellents moyens, mais effectivement, quand nos ressources sont prises sur un projet, j'ai du mal aujourd'hui à pouvoir les remettre sur d'autres projets en parallèle. Je trouve qu'on travaille quand même beaucoup sur un certain nombre de projets en parallèle.

M. GUILLON : Pour cela, je peux dire que les projets, il y en a. Des réalisations, il n'y en a pas beaucoup. De ce fait, des actions...

M. KERLOC'H : Des choses aussi bêtes que le mur de soutènement de la rue Marcellin Berthelot, oui, c'est vrai que ça ne paye pas de mine. Heureusement que nous allons le faire. Ce mur-là, il aurait dû être fait déjà depuis combien d'années ? Le projet de la rue Marcellin Berthelot, il s'est arrêté en 2014. Il aurait dû être continué. On a un vrai problème sur ce mur-là. Si demain il tombe, qui sera responsable ?

M. GUILLON : Je suis d'accord avec vous, Monsieur KERLOC'H. Toutes ces choses que vous faites, je ne vous ai jamais dit et vous ne m'avez jamais entendu vous dire qu'elles étaient inutiles.

M. KERLOC'H : Non, mais elles n'existent pas, selon vous !

M. GUILLON : Tout ce que je vous reproche...

M. KERLOC'H : Elles n'existent pas, selon vous !

M. GUILLON : Ce que je vous reproche...

M. KERLOC'H : Or, j'étais en train de vous dire, on est en train de les faire.

M. GUILLON : Ce que je vous reproche, c'est que vous ne faites que du quotidien, comme quand vous remplacez, tout à l'heure, on a parlé des bornes incendies. Cela fait partie de la gestion quotidienne d'une Mairie. Mais quels sont vos projets ?

M. KERLOC'H : Alors, pourquoi cela n'a pas été fait ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait avant ? Et pourquoi récupérons-nous un parc dans un tel état ? Je vous pose la question ! Je vous pose la question, Monsieur GUILLON. Pourquoi récupérons-nous aujourd'hui ce parc ? Qu'avez-vous fait, vous, pendant votre mandat sur ce parc ?

M. GUILLON : C'est cela, et alors, on pourrait parler du mandat d'avant, etc. Je suis impatient de voir ce que les gens diront...

M. KERLOC'H : Vous ne répondez pas à mes questions, Monsieur GUILLON.

M. GUILLON : Je suis impatient de voir ce que les gens diront de votre mandat quand on verra les réalisations que vous avez menées à bien.

Je ne vous ai jamais reproché de faire ces travaux-là. Ils sont nécessaires et vous les faites, dont acte. Ce que je vous dis, c'est que vous n'avez aucune ambition sur aucun projet. La preuve, vous venez de nous dire, j'ai trouvé ça fort intéressant. Si vous voulez bien, je continue puisqu'on ne s'interrompt pas, vous nous avez dit.

M. KERLOC'H : Excusez-moi d'arrêter votre monologue d'orientations budgétaires.

M. GUILLON : Vous êtes guidé dans vos actions vers les plus subventionnées, par vers les plus utiles à la population. C'est quand même curieux. Je dirais plutôt que je suis allé faire des infrastructures ou des réalisations ou des aménagements ou des investissements utiles à la population. Vous, vous vous dirigez uniquement vers ceux qui sont les plus intéressants en termes de subvention.

M. KERLOC'H : Mais quels investissements avez-vous faits, Monsieur GUILLON ? Quels investissements avez-vous faits ?

M. GUILLON : Ça dépend de quelle époque vous parlez. Si vous voulez, je veux bien en débattre, mais ce n'est peut-être pas l'objet du DOB 2023.

M. KERLOC'H : On parle de la bibliothèque d'Esquibien ? Une passoire thermique ?

M. GUILLON : Vous nous avez aussi parlé en nous disant que les travaux du cinéma allaient permettre de faire des économies d'énergie. Je vous ai déjà répondu à cela aussi. Vous n'avez jamais calculé le retour sur investissement. Si c'est pour avoir un retour sur investissement sur 100 ans, quel est l'intérêt ? Ricanez un peu encore, cela vous fait du bien.

M. KERLOC'H : Oui, je préfère ricaner parce que si, le retour sur investissement a été calculé puisque c'est une obligation pour aujourd'hui de bénéficier de la DETR. On a bien lancé une étude thermique sur ce bâtiment avec un état zéro et un état projeté par rapport aux travaux qui sont envisagés.

M. GUILLON : Tout à l'heure, vous ne nous aviez pas dit que c'était une obligation réglementaire. Vous nous avez dit que vous faisiez ça pour économiser de l'énergie. Je vous demande quel est le retour sur investissement. Le calcul, vous ne le faites jamais parce qu'on est toujours sur du travail de patachon. Vous faites des études et des études et des études...

M. KERLOC'H : Vous avez entièrement raison ! Si on n'avait pas eu de retours sur investissement sur ce bâtiment qu'est le cinéma, il fallait arrêter l'offre aux usagers, il fallait vraiment l'arrêter ? Vous auriez arrêté l'offre aux usagers ?

M. GUILLON : Mais bien sûr que non !

M. KERLOC'H : Donc vous auriez fait des travaux, encore une fois, sans queue ni tête, uniquement pour faire des travaux ?

M. GUILLON : D'accord, donc on est au DOB 23, je le rappelle, mais vous prétendez que moi, j'aurais fait des travaux sans queue ni tête ? C'est bien cela le propos ?

M. KERLOC'H : Écoutez, je prends simplement la bibliothèque. Extérieurement, c'est magnifique, c'est un écrin. À l'intérieur, il n'y a rien.

M. GUILLON : Ah oui ! Donc, il aurait fallu aussi faire l'intérieur ?

M. KERLOC'H : C'était la moindre des choses. Simplement, quand vous refaites un bâtiment, la moindre des choses, c'est simplement de faire l'isolation, par exemple.

M. GUILLON : De ce fait, c'est vous qui ne faites rien et qui nous donnez ce conseil-là ? C'est quand même étonnant.

M. KERLOC'H : Encore une fois, je vous mets face à l'abysse de ce que vous nous avez laissé.

M. GUILLON : Ce petit jeu n'a aucun intérêt, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Pas plus que le vôtre ! Pas plus que le vôtre !

M. GUILLON : On peut se renvoyer la balle sur tous les investissements passés ou pas faits.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Cela fait une heure et demie, Monsieur GUILLON, une heure et demie !

M. GUILLON : Je vous ai dit, si vous vous ennuyez avec nous, la porte est ouverte ! Faites ce que vous voulez. Si vous ne vous plaisez pas là, vous pouvez partir.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Vous me reprochez d'être le seul à parler. Je tends le micro, qui veut prendre la parole ?

Mme MOALIC-VERECCHIA : C'est toujours la même chose. À chaque fois, c'est pareil.

Mme LOURGOUILLOUX : Monsieur GUILLON, c'est du re-re-re-re. Vous avez bien compris, c'est du re-re-re.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Là aussi, vous apportez vraiment des éléments très tangibles au débat. Je vous en remercie, madame.

Si l'objet est de faire un DOB, je pense qu'on peut passer à la page 45 les projets d'investissement en revue et vous allez me dire ce qu'il y a de nouveau par rapport au DOB 22. Cela m'intéresserait. J'ai eu l'impression que c'était un copier-coller. Si quelqu'un peut me dire ce qu'il y a de nouveau, je suis preneur.

M. CASTEL : Je ne comprends pas parce que, ou alors il y a des bouchons de cérumens dans les oreilles, mais là il y a un document qui s'appelle le « DOB 2022 / DOB 2023 ». J'ai précisé ce qui avait été mis en place et sur quoi on avait travaillé sur la partie investissement, comment on avait avancé et ce qu'on avait continué. Effectivement, on retrouve les mêmes projets, mais les tâches ont évolué. Cela veut dire qu'on a fait quelque chose. Et il y a un moment, il faut arrêter de ne raconter que des bêtises.

M. GUILLON : Si tu penses, Georges, que je raconte des bêtises, je vais me baser sur le document. Je vais te donner des éléments factuels que tout le monde peut avoir. Je pense que le document est en ligne. Sinon, je peux donner mes DOB 22 et 23 au public. Si ça les intéresse, ils pourront vérifier mes propos. Les projets 22, vous les poursuivez en 23. C'est cela que l'on retrouve. D'ailleurs dans ton propos, c'était cela.

M. CASTEL : En investissement, c'est normal.

M. GUILLON : C'était la poursuite des projets entamés en 22. Le seul nouveau projet, c'est le centre technique. Et encore, on parle de 50 000 € qui sont mobilisés pour des études. De ce fait, c'est une étude de plus.

De plus, si je reprends les chiffres, en 23 il n'y a rien de nouveau, il faut le savoir. Tout le monde a pu constater que depuis trois ans, il ne se passait rien. Et au DOB 23, on n'aura rien de plus, il n'y a rien de plus. De ce fait, on attend le budget avec impatience.

Tous les éléments tangibles...

M. KERLOC'H : Où avez-vous vu que c'était des études pour le centre technique ?

M. GUILLON : C'est écrit noir sur blanc.

Mme BRIANT : Page 46, la dernière ligne.

M. KERLOC'H : D'accord, c'est une erreur. Je vous l'ai dit et je veux bien répondre, c'est une erreur.

M. GUILLON : Donc, une de plus dans le DOB, une erreur de plus dans le DOB.

M. KERLOC'H : Les 50 000 € sont un réaménagement, vont servir au réaménagement de l'ancienne caserne des pompiers pour installer rapidement les services techniques.

M. GUILLON : Quand je vous dis que c'est du travail de patachon, Monsieur KERLOC'H.

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : J'ai juste une question.

M. KERLOC'H : Je pense qu'effectivement, le travail de patachon, beaucoup de gens l'apprécieront. Aujourd'hui, nous sommes sur des opérations sur lesquelles nous mettons de l'argent. Ces opérations ont un intitulé. Cet intitulé, oui, c'était « Études pour le centre technique » parce qu'à terme, les services techniques ne resteront pas là. Donc un jour, le projet du centre technique, lorsque nous serons en capacité de le financer, aura lieu et interviendra ailleurs. Le projet d'opération s'appelait effectivement « Études pour le centre technique ». Aujourd'hui, c'est la même opération qui va servir pour les travaux de réaménagement.

M. GUILLON : Il aurait fallu mettre cette indication-là et non pas l'indication « Études » tout simplement.

M. KERLOC'H : Les patachons vous remercient.

M. GUILLON : C'est bien.

Le montant d'investissement prévu au DOB 22 à la page 46 était de 4 793 748,75 €. Je parle de vos chiffres, de vos chiffres. Ne me dites que ce que je lis, je raconte n'importe quoi. Je parle de vos chiffres. On a investi 1 796 782,12 €, si je prends les dépenses réelles d'investissement en page 19, soit 35 % de ce qui était prévu. En 23, on ne prévoit rien de nouveau. Peut-être qu'on va encore faire un tiers de ce qui était prévu en 22 et qu'en 24, on finira le dernier tiers. Cela va nous faire une belle jambe.

Là, c'est la preuve incontestable que non seulement, vous aviez des ambitions extrêmement limitées, mais qu'en plus, rien n'avance. Si vous voulez contester ces chiffres, je vous écoute.

M. KERLOC'H : Non, je vous rappellerai simplement le budget prévisionnel 2019 de la Mairie d'Audierne. J'avais trouvé cela hallucinant puisque je suivais un petit peu, à l'époque, le budget de la ville de Quimper. On était à 20 millions d'euros d'investissement sur la ville de Quimper. Je crois qu'on était à 8 ou 9 millions d'euros d'investissement sur la ville d'Audierne, avec un taux de réalisation qui n'a pas dépassé puisqu'aujourd'hui, on est à peu près sur cette capacité et ce taux de réalisation. C'est-à-dire, on fait 2 millions d'euros par an, bon an mal an, un peu plus, un peu moins.

M. GUILLON : Sauf que je vous rappelle simplement qu'à l'époque...

M. KERLOC'H : C'est notre capacité à faire.

M. GUILLON : ... la réponse qui vous avait été faite et je n'en étais pas l'auteur, ni d'ailleurs je n'étais pas plus à l'origine du DOB, mais je m'en souviens très bien et je suis prêt à les défendre malgré tout. La réponse qui vous avait été faite, c'est que le Maire de l'époque souhaitait avoir un plan sur plusieurs années, mais quand on regarde...

M. KERLOC'H : Cela s'appelle une PPI, ce n'est pas un BP. Un BP doit être sincère le plus possible. Effectivement, quand on lance...

M. GUILLON : Dis donc, si le vôtre est sincère et que vous n'avez réussi à faire que 35 %, c'est quand même inquiétant.

M. KERLOC'H : Non, parce que notamment sur le cinéma, oui, on a un gros retard. Je ne vais pas vous dire autre chose. Je ne vais pas vous dire autre chose, il y a un retard.

M. GUILLON : Pour le reste, il n'y a pas de retard ? Pour l'école qui devait ouvrir en 2024, il n'y a pas de retard non plus ?

M. KERLOC'H : Le budget de l'école n'était pas prévu au BP.

M. GUILLON : Non, mais vous nous avez indiqué, c'était vos propos, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H : Nous avons prévu les sommes qui ont été dépensées et engagées au BP.

M. GUILLON : On peut relire les comptes-rendus, je m'en souviens très bien. Vous avez dit que la nouvelle école...

M. KERLOC'H : « Il a dit, il a menti », on pourrait prendre les vôtres. Je relisais un article paru en 2020 dans lequel vous me disiez que sous 18 mois, je ne serais plus à la tête de la municipalité. Nous étions en 2020, nous sommes en 2023. Je suis encore face à vous. Comme quoi, vous avez dit : « vous vous êtes planté ».

M. GUILLON : Mais Monsieur KERLOC'H, je m'en réjouis.

(Rire.)

M. KERLOC'H : La dernière fois que vous me disiez ça, c'était à propos de l'élection de François HOLLANDE. Je m'en rappelle très bien.

M. GUILLON : J'aimerais que vous m'indiquiez si les chiffres que je viens de citer sont vrais ou faux. Je parle de vos chiffres.

M. KERLOC'H : Les chiffres, lorsqu'ils sont indiqués au budget prévisionnel, sont les chiffres que nous envisageons de réaliser au cours de l'année. Il peut...

M. GUILLON : Je ne vous parle pas des chiffres prévisionnels. Je vous parle des chiffres réalisés.

M. KERLOC'H : Non, vous me parlez du BP, de la différence entre le BP et le CA. Il peut arriver que certains projets glissent. Le cinéma, c'est l'exemple type. Ça pourrait arriver sur n'importe quelle opération de bâtiment. C'est aussi le problème. C'est-à-dire que quand on fait des travaux sur des voiries, en règle générale, on sait à peu près sur quoi on va tomber. Il arrive qu'on tombe sur une canalisation, on la remplace quand la chaussée est ouverte. Sur du bâtiment, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Les travaux qui sont réalisés et/ou prévus en année N ont souvent tendance à glisser sur l'année N+1.

M. GUILLON : Pour les deux tiers ?

M. KERLOC'H : Oui parce que le cinéma, c'est quand même une grosse partie du budget.

M. GUILLON : De ce fait, les autres projets, vous avez été bloqués parce qu'il y avait un problème sur le cinéma, donc vous n'avez pas pu sortir les autres projets ? Tous les autres projets qui sont dans la liste, là, étaient bloqués parce qu'il y a un problème pour le cinéma ?

M. KERLOC'H : Il y a eu un certain nombre d'autres sujets, mais je ne vois pas, par contre, ce qui vous pose aujourd'hui souci sur les autres projets puisque les autres projets étaient bien identifiés. Notamment vous me parlez des études sur les écoles, nous l'avions bien identifié comme études sur les écoles. Les études ont été engagées.

M. GUILLON : Oui, sauf qu'en 2023, au budget, encore une fois, dans le DOB que vous nous présentez, sur les écoles, vous ne prévoyez que des études pour toute l'année 23. C'est bien cela, le problème.

M. KERLOC'H : Oui parce qu'il y a une façon de travailler et je pense qu'elle vous échappe.

M. GUILLON : Cela, je peux vous garantir qu'elle m'échappe totalement. Cela, effectivement, vous avez raison.

M. KERLOC'H : Vu l'état dans lequel on a récupéré un certain nombre d'équipements, je pense.

M. GUILLON : Sans doute. Ainsi, le chiffre, c'est que vous avez réalisé 1,8 million de travaux pour 4,8 millions prévus. C'est cela, la vérité. Sur ces 1,8, vous avez donc effectivement, comme vous l'avez indiqué, vous préférez faire des projets plutôt subventionnés que des projets utiles pour la municipalité, ce qui fait qu'effectivement, vous avez été bien subventionnés. Je vous en félicite. De ce fait, la somme qui a été dépensée représente 580 492,12 € d'après mon calcul, soit moins de la moitié de l'excédent de l'année. C'était quand même ça les chiffres qu'il faut avoir en tête. Je trouve que c'est quand même très intéressant de les connaître.

Pour couronner le tout, malgré...

M. KERLOC'H : Cela s'appelle une bonne gestion, on est d'accord.

M. GUILLON : Malgré tout, vous voulez quand même augmenter les impôts. Alors, je ne vous comprends plus.

M. KERLOC'H : On parle de report d'investissement parce que là, aujourd'hui, vous êtes en train de nous parler de réalisé, c'est très bien. C'est bien ce qui a été mandaté. Ce n'est pas ce qui a été engagé. Les engagements sont bien reportés sur l'année N+1.

M. GUILLON : D'accord, et alors ?

M. KERLOC'H : Cela veut dire que c'est de la dépense en devenir.

M. GUILLON : Effectivement, c'est de la dépense en devenir. Sauf que...

M. KERLOC'H : Non, c'est tout ce que je vous dis.

M. GUILLON : ... cette dépense que vous aviez prévue...

M. KERLOC'H : Donc aujourd'hui, cette dépense...

M. GUILLON : ... sur un an, vous venez de nous dire...

M. KERLOC'H : ... a bien été engagée et quasiment réalisée. C'est juste que derrière...

M. GUILLON : Non, c'est faux. Un gros mensonge, Monsieur KERLOC'H, un gros mensonge ! Vous avez reproché tout à l'heure, il y a cinq minutes, vous avez dit que le précédent maire faisait un PPI et que ce n'était pas sincère et qu'il fallait faire un DOB. Vous nous faites un DOB sur lequel vous réalisez un tiers de ce qui est prévu. Et vous venez nous dire que ça va se continuer sur les années qui viennent et que malgré tout, alors que vous n'avez utilisé qu'un tiers de ce que vous aviez prévu d'utiliser, il faut augmenter les impôts, alors même que vous avez été très bien subventionné. Il y a quelque chose qui m'échappe. Vous pouvez tourner cela dans tous les sens, il y a une incohérence qui m'échappe.

M. KERLOC'H : L'impôt, encore une fois, correspond à des hausses de charges en fonctionnement. L'idée, c'est de garder un potentiel d'investissement.

M. GUILLON : Et avec quoi fait-on l'investissement, Monsieur KERLOC'H ? Avec l'excédent du budget de fonctionnement.

M. KERLOC'H : Et l'emprunt.

M. GUILLON : Qui est très élevé, sans avoir besoin de recourir à l'emprunt. Vous avez dépensé un tiers de ce que vous avez eu en excédent et vous nous dites qu'il faut emprunter et augmenter les impôts. Ça m'échappe, c'est tout !

Mme URVOIS : J'ai une question. C'est à la page 65 : produits de cession. Je veux juste une confirmation, c'est que vous avez vendu quelque chose et qui a profité à la commune. Là, je vois « produits de cession : 0, 0, 2022, 0 en 2023 ». Je suis venue au Conseil depuis le début. J'ai été rarement absente. Je me rappelle quand même qu'il y a eu un produit de cession au CIC, la banque du CIC. Vous avez quand même vendu un petit bout de terrain. Ce n'est peut-être rien du tout, mais normalement, cela ne devrait pas être zéro.

M. KERLOC'H : Vous parlez bien de la page 65 ?

Mme URVOIS : Oui. Peut-être, j'ai tort. Je vois « produits de cession : 0, 0, 0 ». Là, on vend quand même des choses, même si ce n'est qu'un euro symbolique, si on le vend, l'euro symbolique, il devrait être présent.

M. KERLOC'H : Il sera présent, mais en fonctionnement. Là, on est en investissement.

Mme URVOIS : Mais en 2022, il n'y a rien eu non plus ? Non, c'est juste une question. Ce n'est pas...

M. KERLOC'H : Le produit de cession sera présent au CA en fonctionnement. Là, nous sommes sur le budget d'investissement.

Mme URVOIS : J'essaye de les chercher, je ne les ai pas trouvés. Si vous me les trouvez, je serai bien contente. Merci.

M. KERLOC'H : Il sera dans le CA.

Mme URVOIS : Il sera dedans ? Vous pouvez m'indiquer la page ?

M. KERLOC'H : Il sera dans le compte administratif.

Mme URVOIS : Indiquez-moi la page, alors.

M. KERLOC'H : Là, c'est un débat d'orientations budgétaires. Ce n'est pas le compte administratif.

Mme URVOIS : Non, parce que les produits de cession devraient être là quand même pour 2022. Je ne sais pas, je pense que quand même...

M. KERLOC'H : Vous le trouverez au compte administratif, c'est-à-dire lors du vote du budget.

Mme URVOIS : Quand il y a marqué « produits de cession », ça ne devrait pas être zéro, je suis désolée. C'est de la comptabilité et même si ce n'est pas de la comptabilité, comptabilité, c'est quand même un petit peu mon travail.

M. KERLOC'H : C'est pour cela que je vous dis, ça sera au compte administratif en fonctionnement.

Mme URVOIS : Ce n'est pas clair. Je ne suis pas convaincue.

M. KERLOC'H : il n'y a pas de vote.

M. GUILLON : Non, il n'y a pas de vote effectivement, puisque c'est juste un débat. Pour conclure sur ce débat, si personne ne veut rien rajouter, je voudrais savoir – j'espère là aussi que pour une fois, vous allez me répondre clairement, Monsieur KERLOC'H – comment vous comptez respecter vos promesses de campagne, alors qu'on est à mi-mandat et que pour l'année 23, vous ne feriez rien de plus que ce que vous avez au DOB 22. Je voudrais savoir comment vous allez pouvoir réaliser toutes vos promesses, vos multiples promesses de campagne.

À part mettre la culture bretonne à toutes les sauces, vous aviez aussi proposé un projet de conférence municipale de la culture, une régie municipale à Madec. Vous vouliez changer le nom de la commune, à chaque fois que je vous en parle : « oui, ça va revenir bientôt ». Et par la suite, c'est oublié. Vous vouliez faire une société participative de production d'énergie renouvelable. Vous aviez même, alors que personne ne rit, pour ambition de viser l'autosuffisance énergétique. C'était dans votre campagne, dans votre programme. Ce n'était pas une blague, c'était écrit noir sur blanc. Votre programme participatif structuré dont les résultats devaient être évalués périodiquement dans un souci de transparence.

Vous parliez de rénover les salles communales. Après trois ans, vous n'avez pas commencé à en faire une seule. Vous avez même alourdi le patrimoine en achetant un immeuble sur lequel il y a beaucoup de travaux à faire. Vous vouliez donc faire une mutuelle communale. Tout autour on voit qu'il y en a qui se mettent en route. Ici, il ne se passe rien. Vos conseils de quartier, vos conseils de jeunes, votre volonté affichée et renouvelée de créer une crèche à horaires décalés, votre parcours de santé, votre City parc, votre filière locale de recyclage des déchets et vous alliez même agir sur les urgences médicales. J'aimerais savoir quand est-ce que vous allez démarrer tout cela. Là, c'est le néant, le vide sidéral, rien, nada, il ne se passe rien. De tout ce que vous avez promis, je n'ai encore rien vu !

Et vous nous parlez de reporter en 23 ce que vous n'avez pas pu faire en 22. Et encore, en 22, vous n'avez fait qu'un tiers. Il va vous falloir deux ans pour finir ce que vous aviez indiqué que vous alliez faire en 22 et on va arriver à la fin du mandat, vous n'aurez pas commencé à donner une suite à la première, même, de vos promesses. Mais ça m'inquiète quand même beaucoup, cette affaire. Quand est-ce que vous allez réaliser tout ce que vous nous avez promis, Monsieur KERLOC'H ? Dites-nous un peu.

M. KERLOC'H : Je crois que vous n'avez pas bien lu le journal. La mutuelle communale est en cours et, d'ailleurs, mise en place au sein de la commune.

M. GUILLON : Elle est opérationnelle ?

Mme MOALIC-VERECCHIA : Évidemment !

M. GUILLON : Écoutez, au moins, vous pourrez dire que vous avez réalisé une de vos promesses. Je trouve que c'est une bonne nouvelle !

Mme MADEC : Lisez la presse, Monsieur GUILLON, lisez la presse !

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Dans un certain nombre d'éléments qui... Dans tout ce que vous avez cité, j'en vois beaucoup, aujourd'hui, qui sont en cours de maturation, soit au sein de la commune, soit au sein de la communauté de communes parce que, oui, la filière locale de recyclage des déchets, on en parle assez régulièrement avec le Maire de Pont-Croix. C'est quelque chose qui doit se mettre en place, qui prend du temps. Ça prend du temps, pourquoi ? Parce que derrière, c'est de l'investissement et que l'investissement, on n'a pas forcément l'argent. C'est vrai.

Pour autant, les actions sont mises en place. Nous allons, lors du prochain Conseil communautaire, valider un projet de territoire avec un certain nombre de fiches actions dans lesquelles vous retrouverez peut-être modestement la patte d'Audierne.

M. GUILLON : J'ai noté votre formulation intéressante, Monsieur KERLOC'H. Je sais d'où elle ressort, « en maturation ». Vos projets sont en maturation. Je rappelle d'ailleurs, c'est un document public que tout le monde peut voir. Je vous conseille d'aller voir. C'est le projet pour Petites Villes de demain. Chacun peut aller le consulter et je vous incite à le faire. Vous verrez que les projets sur Plouhinec sont à 90 % matures et que les projets sur Audierne sont à 90 % en maturation. Cela veut tout dire. Donc, tous les projets que vous aviez promis de mettre en œuvre pendant votre mandat sont en maturation, dont acte.

M. KERLOC'H : Sans doute, l'immaturité est-elle un trait de caractère. Nous en avons parfois un bon exemple dans ce Conseil.

(Rire.)

M. GUILLON : Si vous préférez, je veux bien que l'on se compare avec les autres puisque vous aimez bien vous comparer à d'autres villes.

M. KERLOC'H : Je préférerais qu'on mette fin à ces...

M. GUILLON : Je trouve que le contraste est saisissant. À Plouhinec, un lotissement est en cours ; la salle Chez Jeanne est refaite, elle a été remise à disposition des associations. À Pont-Croix, il y a des travaux en pagaille et des projets plein les cartons. Même à Beuzec, un lotissement communal s'est mis en place.

Partout ailleurs, les projets vont bon train. Ici, c'est le vide sidéral. C'est un naufrage, Monsieur KERLOC'H ! Un naufrage ! La seule chose qui va bon train, c'est les indemnités des élus.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : On va passer au point suivant ?

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

➤ **Délibération n° 2023-014 : Fixation des tarifs municipaux**

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal : il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs pour les services municipaux.

Il présente aux membres du Conseil Municipal les propositions de tarifs pour les services municipaux au titre de l'année 2023.

Vu les délibérations listées ci-dessous fixant les tarifs des services communaux :

- 150-17 du 12 décembre 2017 : photocopie ;
- 151-17 du 12 décembre 2017 : fax ;
- 152-17 du 12 décembre 2017 : concessions de cimetièrre ;
- 158-17 du 12 décembre 2017 : location et mise à disposition gratuite des salles des mairies ;
- 160-17 du 12 décembre 2017 : droit d'occupation des halles ;
- 163-17 du 12 décembre 2017 : cirques et grands spectacles ;
- 164-17 du 12 décembre 2017 : stationnement des camping-cars Place du Général de Gaulle ;
- 168-17 du 12 décembre 2017 : sacs de déchets verts ;
- 171-17 du 12 décembre 2017 : travaux de bitumage ;
- 104-18 du 17 juillet 2018 : cantine ;
- 118-18 du 9 octobre 2018 : marché ;
- 170-18 du 11 décembre 2018 : location de matériel ;
- 171-18 du 11 décembre 2018 : location ou vente de panneaux de signalisation ;
- 112-19 du 2 juillet 2019 : mise à l'eau de bateaux à la cale des Affaires maritimes ;
- 167-19 du 10 décembre 2019 : occupation du domaine public communal ;
- 168-19 du 10 décembre 2019 : droits de stationnement ;
- 2020-205 du 8 décembre 2020 : occupation de la salle Inscription maritime, de la salle polyvalente, du club house situé sur le terrain de foot et du club house du centre nautique ;
- 2020-206 : location salle Marthe Pierre ;
- 2020-207 du 8 décembre 2020 : location du Théâtre Georges Madec ;
- 2020-208 du 8 décembre 2020 : location salle omnisports ;
- 2021-020 du 29 juin 2021 : redevance d'occupation du domaine public par les food-trucks ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

La présente délibération remplace celles mentionnées ci-dessus.

M. LAPORTE : Georges, j'avais une question. Je n'ai pas fait attention à la commission finances, c'est concernant les food-trucks. C'est logique, cela touche aussi au commerce en général. Là, ils n'auront pas une hausse, ils auront une baisse assez importante puisque la tarification des terrasses est supprimée pour juste un global qui est légèrement augmenté. J'ai fait le calcul, par exemple, parce que certains avaient des terrasses d'environ 100 m². Ça, c'est un autre problème, il y a un petit souci de législation, mais ça, je veux bien qu'on en discute plus tard.

Toujours est-il qu'ils avaient des terrasses de 100 m², ce qui veut dire que sur quatre mois d'activité, avec 20 jours par mois, j'ai fait le calcul, ça leur coûtait 6 400 € pour les quatre mois de taxes, qui n'a rien d'extraordinaire d'ailleurs. Donc, avec le nouveau tarif proposé, ils vont descendre à 4 400 €. C'est-à-dire qu'ils font une économie de 2 000 €, sachant que justement, dans leur forfait, il y a l'électricité et que les coûts d'électricité, pour la commune, sont ce qu'ils sont. Ça fait un petit peu subvention déguisée.

Il y a un truc qui me choque, dans la mesure où par rapport à beaucoup de commerces en ville et puis ailleurs, on en parle assez, les commerces qui ont des difficultés et qui ont, contrairement aux food-trucks, toutes les taxes, taxes locales, que ce soit la taxe foncière, taxe foncière spéciale des entreprises, la taxe poubelle, la taxe additionnelle poubelle pour les entreprises, ainsi que la TVA puisqu'ils sont soumis à la TVA contrairement aux food-truck. Donc, il y a beaucoup de choses qui font que je ne comprends pas cette baisse de tarif.

M. BOSSER : Il n'y a pas une baisse de tarif pour le food truck.

M. VORMS : Si ! Je te dis, j'ai fait le calcul. Tu supprimes les 100 m² de terrain à 6 € du mètre carré par mois et tu rajoutes 5 € dans le forfait jour, on arrive à 2 000 € de moins sur quatre mois.

M. KERLOC'H : On ne supprime rien du tout. On reprend la délibération, la dernière délibération en date qui est celle du 29 juin 2021.

M. BOSSER : On augmente de 5 % par rapport à la délibération de l'année dernière.

M. LAPORTE : Là on voit bien, food truck, il y a euro par mètre carré par mois, 6 €, qui là est supprimé dans la progression 2023 que je lis.

M. KERLOC'H : Elle était déjà supprimée, par la délibération du 29 juin 2021 où, effectivement, on avait deux tarifs : tarif avec terrasse ou tarif sans terrasse.

M. LAPORTE : D'accord, mais ça veut dire qu'il n'y a plus de terrasse ?

M. BOSSER : Ceux qui n'ont pas de terrasse, qui sont place de l'Océan, ils sont à 30 € plus 5 % d'augmentation, donc ça fait 1,50 €.

M. LAPORTE : Oui, mais cela, j'ai bien compris. Mais ceux qui avaient une terrasse, eux ont une diminution importante.

M. BOSSER : Ils sont à 50 €.

M. KERLOC'H : On a pris les 5 % à la délibération du 29 juin 2021.

M. BOSSER : Donc, ils sont à 52,50 € par jour cette année 2023.

M. LAPORTE : Donc, ils ne payaient pas de terrasse déjà ?

M. CASTEL : Non, il y avait eu débat et...

M. BOSSER : Cela a été voté en 2022.

M. KERLOC'H : En 2021.

M. BOSSER : En 2021.

M. CASTEL : Pour mémoire, il y avait eu contestation entre guillemets par rapport à la surface des terrasses en évoquant le fait que c'était coûteux, entre guillemets, pour le gérant du food-truck avec des terrasses de ce niveau-là, et on avait réajusté...

M. LAPORTE : C'est sûr que c'était coûteux, mais il y a une raison.

M. CASTEL : Non, mais on avait réajusté au Conseil Municipal. On s'était prononcé là-dessus. Donc, on est resté sur ces bases-là.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Il y a un coût forfaitaire aujourd'hui pour les food-trucks avec terrasse et un coût forfaitaire pour les food-trucks sans terrasse.

M. LAPORTE : Le souci, entre guillemets, c'est que c'est quelle que soit sa terrasse. C'est là-dessus qu'il y a peut-être un souci de législation puisqu'effectivement, les food-trucks, normalement, n'ont pas de terrasse.

M. KERLOC'H : On en discutera avec grand plaisir.

M. LAPORTE : Mais c'est quelque chose que j'ai un peu cherché puisque j'ai eu des remontées. Forcément, j'ai dû vérifier la législation. Bref !

M. BOSSER : ils n'ont pas droit de plancher en bois, exactement. Non, mais cela, je suis bien au courant.

M. CASTEL : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? S'il n'y en a pas, on va passer au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider les tarifs municipaux tels que présentés dans le tableau joint en annexe à compter du 1^{er} mars 2023 et de l'autoriser à procéder à tous les actes nécessaires d'exécution de la présente délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider les tarifs municipaux tels que listés dans le tableau joint en annexe, à compter du 1^{er} mars 2023 ;
- autoriser M. Le Maire à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération n° 2023-015 : Plan de financement prévisionnel pour le confortement du mur de soutènement Rue Marcelin Berthelot**

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Les Elus ont acté le lancement du projet de renforcement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot, le marché a été attribué lors du conseil municipal du 6 décembre (délibération DE 2022-156).

Les Elus souhaitent aujourd'hui mobiliser des financements pour ce projet. Ainsi, une fiche projet a été déposé en fin d'année 2022 au titre du Pacte Finistère 2030, enveloppe 1, et un dépôt de demande de subvention sera établi auprès de la DDTM – Fonds Barnier.

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier, permet de soutenir des mesures de prévention ou de protection des personnes et des biens exposés aux risques naturels majeurs. Ce fonds peut être mobilisé par les collectivités territoriales, les petites entreprises, les particuliers, les établissements publics fonciers et les services de l'État afin de garantir la préservation des vies humaines et de mettre en place des démarches de prévention des dommages selon le cadre fixé par la loi.

Le plan de financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	%	€ HT
Travaux	245 272,58	CD29 - Pacte Finistère 2030	19%	50 000,00
Maîtrise d'œuvre	18 168,00	Fonds Barnier (DDTM)	61%	160 000,00
		Autofinancement	20%	53 440,58
	263 440,58		100%	263 440,58

Vu la délibération 2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget prévisionnel du budget principal,
Vu la délibération 2022-156 attribuant le marché pour le « renforcement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot »
Vu la délibération 2022-158 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2023 (budget principal)
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

M. CASTEL : Pour information, ce chantier est ouvert depuis le début de la semaine et va s'étaler jusqu'au mois de juin. Cette longue période nécessite un délestage, entre guillemets, sur la rue 14 juillet.

Une information a été faite auprès des riverains pour expliquer les tenants et les aboutissants et les problématiques, et évoquer les problématiques posées.

Si vous avez des remarques là-dessus. Il n'y en a pas. Je vous propose... Pardon

M. VORMS : J'ai une question. Par rapport au plan de financement, si jamais il n'y a pas de subvention, admettons que les subventions qu'on a par rapport à la DDTM ou autre, il y a les subventions normalement qu'on doit avoir. Et si jamais elles ne sont pas accordées, ça repasse en Conseil municipal ou pas du tout ?

M. CASTEL : Non, on vote le plan de financement du projet.

M. KERLOC'H : Non, ce qui passera en Conseil municipal, c'est une augmentation éventuelle des travaux.

M. VORMS : OK.

M. CASTEL : S'il n'y a plus de questions, on va passer au vote.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le plan de financement prévisionnel du projet Renforcement du mur de soutènement de la rue Marcellin Berthelot tel que présenté ci-dessus, de l'autoriser à présenter et/ou à finaliser les demandes de financement et à signer tout document ou pièce y afférent. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- valider le plan de financement prévisionnel du projet « renforcement du mur de soutènement de la Rue Marcelin Berthelot » tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

➤ **Délibération n° 2023-016 : Plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'une plaine sportive**

Rapporteur : M. Georges CASTEL

Les Elus ont engagé une réflexion sur la poursuite du projet de plaine sportive autour des terrains de tennis et du terrain multisport situés en proximité de la plage de Trescadec. Il s'agit de poursuivre et finaliser l'aménagement de l'espace existant en y intégrant des complémentarités. Une 1^{ère} programmation a été établie et a fait l'objet d'une concertation avec la population (riverains, associations sportives, usagers potentiels, etc).

Cette 1^{ère} phase de programmation a permis de déterminer une enveloppe prévisionnelle pour ce projet.

Des ajustements pourront être apportés à la programmation.

Le plan de financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux	Montant
Travaux d'aménagement	321 425,65 €	DETR	50,00%	177 527,05 €
Maîtrise d'œuvre	21 399,92 €	Agence nationale du sport	14,08%	50 000,00 €
Frais divers et imprévus	12 228,52 €	DSIL	15,49%	55 000,00 €
		Autofinancement	20,43%	72 527,04 €
TOTAL	355 054,09 €	TOTAL		355 054,09 €

Vu la délibération 2022-017 du 1^{er} mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,
Vu la délibération n°2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

Mme URVOIS : Tant que ça soit ouvert aux jeunes, que ça ne soit pas fermé parce que pour le moment, il y a encore accès à quelque chose qui est un peu... Comment ?

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Non, mais qui... Oui, il faut une carte pour y aller.

(Brouhaha.)

M. CASTEL : On va décliner un peu les choses.

Mme URVOIS : Voilà, c'est cela. Il faut que ça puisse rester ouvert parce que c'est une des seules choses où les jeunes peuvent encore aller gratuitement sans contrainte dans le quartier.

Mme BRARD : Mais le terrain multisports est ouvert.

Mme URVOIS : Comment ?

Mme BRARD : Le terrain multisports est ouvert. Il n'y a pas besoin de carte.

Mme URVOIS : Non, mais je veux une assurance pour le...

Mme BRARD : Car c'est juste les terrains de tennis parce que c'est...

Mme URVOIS : Oui, mais je sais que si, par exemple, il y a des associations, on a quelque chose où... La seule chose sur laquelle les enfants d'Audierne vont et jouent sur quelque chose qui n'est pas en état, mais c'est la seule chose sur laquelle ils peuvent y aller sans contrainte. Donc, si vous commencez à avoir les associations, les choses qui vont y aller, vous allez devoir sécuriser et donc fermer.

Là, si vous voulez, je vous en supplie, ne faites pas quelque chose, pour une fois qu'ils ont. Parce que là, ils ne peuvent plus faire de skate là-bas, il n'y a plus de salle non plus. Donc, vous enlevez au fur et à mesure. Le vélo, c'est...

Mme BRARD : Attends ! On peut finir notre propos, là ? On t'expose le projet.

Mme URVOIS : Non, mais moi aussi ! Mais là, si vous voulez, ça suffit !

Mme BRARD : C'est justement ça aussi qu'on a entendu, que les enfants, les jeunes...

Mme URVOIS : Parce que moi, là, j'ai eu des retours aussi de cette réunion.

Mme JOURAND : Il fallait être là.

Mme BRARD : Non, j'ai des retours. Vous savez, j'habite aussi ici. Donc, j'ai des personnes qui viennent me voir.

(Brouhaha.)

M. CASTEL : Tu anticipes les questions. Le sujet global...

Mme URVOIS : Parce que je n'ai plus confiance, je n'ai plus confiance.

M. CASTEL : Le sujet global, c'est bien de mettre en place une structure qui puisse être défendable par des associations sportives, des écoles, etc.

M. GUILLON : Mais clairement, c'est quoi le projet ? Dis-nous quel est le projet ?

Mme URVOIS : Il ne va pas pouvoir me dire parce qu'il ne l'a pas.

M. CASTEL : Je comprends l'empressement que vous avez de connaître les choses.

Mme BRARD : Ils sont impatients. Une fois qu'on a une idée, ils sont impatients.

M. CASTEL : Mais laissez-moi finir !

Mme URVOIS : Non, mais c'est long avec vous, monsieur !

M. CASTEL : C'est long, mais je sais !

(Brouhaha.)

M. CASTEL : Je ne prendrai pas le commentaire.

(Rire et brouhaha.)

M. CASTEL : Ce que je voulais dire, c'est qu'il y a une fenêtre de tir pour financer ce projet-là. Derrière, on ne va pas mettre la charrue avant les bœufs, c'est de regarder avec les associations, les parties prenantes, le montage de l'opération. D'accord ? Parce qu'on a fait une réunion publique, effectivement...

M. GUILLON : Mais c'est quoi le projet ?

M. CASTEL : Le projet, c'est de mettre en place un espace sportif où on va retrouver du tennis, on retrouvera peut-être...

(Brouhaha.)

M. VORMS : Ce qu'on veut, c'est que ça soit en libre accès.

M. CASTEL : La réponse, c'est : je ne sais pas. Je ne sais pas parce que ce sont les associations ou les gens qui sont autour de la table...

Mme URVOIS : Oui, donc ça sera fermé ?

M. CASTEL : ... qui...

M. KERLOC'H : Peut-être à certains horaires.

M. CASTEL : Oui, c'est cela.

M. KERLOC'H : Parce qu'il y aura des créneaux d'utilisation. Le tennis en a besoin, par exemple, du terrain multisports...

Mme URVOIS : C'est exactement ce qu'on ne veut pas.

M. KERLOC'H : ... le tennis en a besoin le matin.

M. CASTEL : Non, mais j'entends ce que tu dis. Sauf que...

Mme URVOIS : C'est comme cela que c'est depuis des années.

M. CASTEL : Oui, mais sauf que le sujet doit être débattu avec l'ensemble des...

Mme URVOIS : En fin de compte, plus ça va, plus on ferme le tout. On ferme tout !

M. CASTEL : Pour l'instant, il n'y a absolument rien de décidé. Par contre...

Mme URVOIS : On masque, on confine, on veut mettre du béton sur l'eau. Allez, on y va ! On va mettre du béton, on veut mettre des dalles sur la digue. Allez, on y va !

M. CASTEL : Par contre, il faut qu'on...

Mme URVOIS : On ne met pas de défibrillateurs.

M. CASTEL : Il faut qu'on s'accorde le droit de faire un montage financier sur cette structure ou cet environnement.

M. KERLOC'H : Il y a un besoin de réhabilitation du terrain multisports, il y a un besoin de...

M. CASTEL : C'est cela qu'on propose ce soir.

Mme URVOIS : Je vous dis, la réalisation, ça va être pour niveler bientôt.

M. VORMS : On va faire quoi ? Comme le Théâtre Georges-Madec, le mettre aux associations et ce sont les associations qui gèrent ou il y a quand même un libre accès ?

M. CASTEL : Je n'ai pas aujourd'hui ce niveau de détail.

M. VORMS : À l'heure actuelle, on va foutre tout aux associations et puis c'est elles qui feront la loi.

M. CASTEL : La question, pour moi, fondamentale, c'est de savoir : est-ce qu'on veut en faire quelque chose de cet endroit, oui ou non ?

M. VORMS : Oui, mais il y a en faire quelque chose d'utile ou restreindre tous les accès ? C'est cela qu'on se demande.

M. CASTEL : Est-ce qu'on veut faire quelque chose de cet endroit, oui ou non ? Si c'est oui, le...

M. VORMS : Si c'est utile et libre d'accès, pourquoi pas ? on te suit. Mais si c'est en restreint, ça ne sert à rien.

Mme URVOIS : Mais si c'est fermé et puis donné pour faire de la pétanque ou des trucs, là, boulo-dromes et machin, ce n'est pas la peine.

Mme BRARD : Non. Pour l'instant, on n'a pas... attends, stop ! On arrête !

(Brouhaha.)

Mme BRARD : Non, mais c'est bon ! Laissez-nous nous exprimer aussi sur ce projet.

(Brouhaha.)

Mme BRARD : Dans notre projet, nous souhaitons mettre une organisation. Il y aura donc le tennis surtout l'été pour faire des initiations, on utilisera le terrain multisports. Après, il sera en accès libre pour que les jeunes puissent venir. Ils pourront aller surfer, ils pourront venir faire du volley, ils pourront faire du tennis. On va mettre tout cela en place, justement pour que ces jeunes aient, à leur demande, parce qu'ils n'ont pas de lieu pour se retrouver et tu le dis très bien. Donc nous, c'est cela aussi notre objectif. Donc, on ne va pas fermer, on ne va pas clôturer.

Mme URVOIS : Oui, mais c'est cela que je voulais. Je n'ai pas eu la réponse.

Mme BRARD : Oui, mais tu ne nous laisses pas parler.

Mme URVOIS : Si, il ne l'a pas dit !

Mme BRARD : Tu ne nous laisses pas expliquer notre projet.

Mme URVOIS : Mais là, c'est clair avec toi.

M. CASTEL : Je te remercie.

(Brouhaha.)

M. LAPORTE : Après, par rapport, parce que j'étais au départ, forcément, étant à l'origine de la rénovation des tennis, mais après dans le projet qui a été présenté, effectivement, a priori, il n'est pas du tout fini, vu effectivement la réunion était un peu compliquée, un peu cacophonique, bref. Quand même, ce n'était vraiment pas simple.

Ce qui me gêne un peu parce qu'effectivement, voter un plan de financement, mais sur on ne sait pas quoi parce que ce n'était pas clair. Et ce qui m'a gêné dans la présentation, c'est qu'au final, les deux tiers presque du projet, c'était de l'aménagement paysager et routier. Donc, pour un projet sportif, moi, ça me pose quelques soucis. En tout cas, c'était comme cela que ça a été présenté. J'aimerais bien avoir des détails, un petit peu, sur ce qui est prévu d'être revu, surtout que s'il y a des acquisitions de terrain, c'est pour justement avoir de l'espace par rapport au dernier terrain qui est trop petit pour pouvoir en faire actuellement quelque chose. Donc, par rapport à ce qui était prévu tout à l'origine qui était à réfléchir sur quel projet et de rajouter d'autres éléments, notamment en béton, etc., mais à d'autres endroits, là, le projet en tout cas présenté dans la réunion, c'était à minima, c'est juste : on cache le terrain qui effectivement est pourri, mais il est pourri depuis 30 ans, ce n'est pas nouveau. Donc, ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un vrai aménagement sportif. De ce fait, je ne suis pas sûr qu'un aménagement routier soit vraiment sélectionné pour des subventions dans le cadre des Jeux olympiques.

Donc, j'espère que cela va être un peu revu. C'est pour cela que je ne sais pas si le plan de financement, est-ce qu'il faut vraiment le faire tout de suite ? Est-ce que ce n'est pas prématuré ? Ou alors vraiment, par rapport aux dates qui sont données par l'État, c'est obligatoire d'avoir un plan tout de suite. C'est cela, ma question.

M. CASTEL : Aujourd'hui, on est dans cette fenêtre de tir. Si on ne le fait pas, cela veut dire que pour la demande, le projet n'aboutira pas.

M. LAPORTE : Cela, je comprends bien. Cependant, c'est vrai que là, il faudrait quand même revoir le projet, même si on peut décider que c'est le montant qui sera alloué possiblement, potentiellement.

M. KERLOC'H : On n'ira pas au-delà. De toute façon, on ne peut pas le budgétiser

M. LAPORTE : Ce n'est pas cela que je critique, c'est le fait, après, la dépense à l'intérieur de cet argent qui, je pense, doit être revue.

M. CASTEL : Après, c'est vrai que la perspective du montage de la zone faisait qu'il y avait en prévisionnel pratiquement 150 000 € entre le foncier et les aménagements végétalisés autour du lieu. Aujourd'hui, cela ressemble à un terrain vague, le truc. Il faut être aussi raisonnable. Et cela, malheureusement, et c'est vrai que ça coûte de l'argent dans le cadre de la mise en place de quelque chose pour le sport, mais cela me paraît relativement inévitable que d'aménager un peu les choses. Peut-être pas dans la mesure de la tarification qui est mise en place, mais voilà.

M. GUILLON : Si je comprends bien, on ne connaît toujours pas le projet aujourd'hui ? On ne sait pas ce qu'il va y avoir dedans ? On est bien d'accord ?

M. CASTEL : C'est un projet sportif avec des équipements sportifs.

M. GUILLON : Rien n'est arrêté, on ne sait pas de quels équipements on parle. À la réunion publique, il m'a semblé qu'on parlait de pétanque.

M. CASTEL : Ce sont des propos qui t'ont été rapportés, mais ce qui est intéressant, c'est d'être présent à la réunion.

Mme URVOIS : Il y en a qui travaillent !

M. CASTEL : Non, mais je sais bien !

(Brouhaha.)

Mme JOURAND : J'étais à la réunion. Ce qui a été présenté, c'est qu'en effet, on a fait un premier projet à partir de ce terrain. En effet, le terrain de tennis qui est en très bon état, un terrain multisports qui demande à être un peu réaménagé, un terrain de tennis qui est vraiment très abîmé et qui n'a pas non plus les dimensions requises pour faire un terrain de tennis. De ce fait, on a compris que cette partie-là, en tout cas, il fallait réaménager et faire déjà quelque chose.

On a proposé, on a fait une réunion. C'était une réunion de concertation pour expliquer aux gens. Qu'est-ce qu'on avait comme propositions déjà ? Il fallait bien arriver en disant : « on vous donne... » À la suite de cela, on a dit : « on voudrait mettre du crossfit... »

M. GUILLON : Ces propositions ont été bien accueillies ?

Mme JOURAND : Attendez, je vais vous raconter, j'étais là. Je sais ce qui s'est passé et c'est surtout ce qui s'est passé après. Oui, parce que j'ai eu beaucoup, justement, de gens qui m'ont envoyé des... là, je viens de recevoir encore des mails. Je vous assure que les gens ont compris justement ce que je leur expliquais. Allons-y, oui.

Ce qui s'est passé, c'est qu'en effet, j'ai dit qu'en même temps, on en profitait pour aménager autour le terrain. On a compris que de toute façon, le terrain qui est un parking vraiment un peu à l'abandon qui est là, si vous avez été là, déjà. On a aménagé ça un petit peu mieux pour que ça soit un parking paysager, pour qu'au moins, le coin soit bien.

Ensuite j'ai demandé, j'ai dit aux gens : « vous discutez ». En effet, automatiquement, il y avait des jeunes là, je leur avais parlé avant. Ils m'ont un peu coincée en disant qu'ils voulaient un skate. Je leur ai expliqué que non, on ne ferait pas un skate là parce que ça n'allait pas avec les dimensions, ça n'avait pas la possibilité. Il y avait déjà une proposition qui avait été faite pour faire un terrain avec juste même pas un skate, d'ailleurs, qui avait été complètement rejeté par les habitants, les riverains et on ne peut pas, vous le savez aussi bien que moi, imposer aux gens justement...

M. GUILLON : Cela, je comprends. Je ne vous demande pas ce que vous ne pouvez pas faire. Je vous demande ce que vous allez faire. Personne ne nous répond.

Mme JOURAND : Je viens de vous le dire.

M. GUILLON : Non, mais c'est ce que vous ne pouvez pas faire.

Mme JOURAND : Je vous dis qu'il y a une partie du terrain où on va réaménager au moins le terrain multisports. Ce terrain multisports, il faut aussi qu'il soit occupé. C'est vrai qu'il faut que les enfants puissent l'utiliser et tout ça, mais il y a beaucoup de clubs sportifs qui sont venus et qui étaient là, qui ne se sont pas exprimés parce qu'eux, ils avaient compris que sur le terrain multisports, ils pourraient, en fonction du sport, avoir différentes choses. Les clubs sportifs ne vont pas forcément fermer. Ils peuvent faire de l'initiation aux enfants. C'est aussi intéressant qu'ils puissent y aller. Ce terrain, après, les enfants y joueront, mais ils y joueront à quoi ? Il faut qu'il y ait au moins des choses mises sur ce terrain. Donc, il y a un peu de structures à avoir. S'il est ouvert et si les enfants, en tout cas l'été, c'est prévu que les enfants y auront tout à fait libre accès. Cependant, pendant le reste de l'année, les clubs sportifs auront en tout cas quelques heures.

Mme URVOIS : Tout est fermé.

Mme JOURAND : Non, mais ils pourront avoir des heures pour eux et c'est le règlement qu'on établira.

Mme URVOIS : Oui, un règlement, encore un règlement.

Mme BRARD : Dans l'intérêt tous, pour pouvoir profiter de ce site.

Mme URVOIS : Ils l'utilisent tous déjà. C'est ça que je reproche.

Mme JOURAND : Ils l'utilisent peu et...

Mme URVOIS : Non, ça ce n'est pas vrai.

Mme JOURAND : Les écoles ne l'utilisent pas non plus.

Mme URVOIS : Pas les écoles. Les écoles ont quand même d'autres...

Mme BRARD : Non !

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Avant, nous allions à Plouhinec. Je me rappelle, il fut un temps du passé où nous allions à Plouhinec.

Mme JOURAND : Je finis juste. Ce qui a été dit et répété, c'est vrai que ce terrain-là, on peut faire quelque chose de peut-être très minime, peut-être pas assez. On a parlé de terrain de pétanque et d'un terrain de crossfit, et peut-être qu'on fera autre chose puisque si les gens veulent ce terrain pour faire autre chose, c'est ouvert.

C'est ouvert. Il y a des propositions qui arrivent, on a demandé. On a, c'est vrai, il faut absolument qu'on ait le financement parce qu'on a des délais. On a fait un truc global, maintenant, à l'intérieur de cette enveloppe. On va travailler là-dedans, on ne va pas... On n'a pas besoin de dire : « on va poser un poteau là et tout ça » dans un plan de financement. C'est ce qui va se faire.

Pour le reste des sports, ce qui a été dit, c'est qu'il y a le STUM. Là, on ne fait rien, avec les Petites Villes de demain où j'ai demandé aux jeunes, et je pense qu'il va y en avoir, qui vont venir et qui vont exprimer ce dont ils ont envie pour que là, à cet endroit-là, pourquoi pas un skate, pourquoi pas encore d'autres endroits...

M. GUILLON : Non, mais le budget dont on parle, c'est bien là-bas ?

Mme JOURAND : Non, le budget, ce n'est que pour ça.

M. GUILLON : C'est le tennis.

Mme JOURAND : C'était pour vous dire ce que vous avez entendu de cette réunion qui était, moi, à mon avis, pas si mal passée que ça, c'est une concertation. Il y avait des jeunes qui ont crié : « mais qu'est-ce que... » – ça criait moins que vous par moments. Au moins, ils s'exprimaient avec leurs tripes et en plus, ils sont venus me parler après en disant qu'ils avaient compris et qu'ils voulaient un skate. C'est tout, ils s'accrochent à leur skate, c'est normal. Mais je n'ai pas eu... les clubs sportifs m'ont dit : « on veut bien ce terrain et on veut bien l'utiliser ».

M. VORMS : En gros, il y aura quoi comme activité ?

Mme JOURAND : Ce sont les clubs qui vont décider s'ils viennent ou pas. Je ne peux pas forcer.

(Brouhaha.)

Mme JOURAND : J'ai des mails qui donnent plein de propositions, mais je ne vais pas vous étaler...

(Brouhaha.)

M. CASTEL : Il y a quand même un dénominateur commun dans cette affaire, c'est que précédemment, les riverains n'étaient pas OK pour qu'il se passe quelque chose, là. Aujourd'hui ils sont OK, avec une formule sportive qui pourrait satisfaire une grosse palette de sportifs, de jeunes. Je pense qu'on ne peut pas s'émanciper de regarder le sujet.

C'est pour cela qu'on vous propose tout ça avec cette fenêtre de tir qui nécessite de monter le budget et d'y aller. Je suis convaincu, et je terminerai là-dessus, qu'il faut qu'on vote ce budget-là. Si le projet fait plouf, il fait plouf, mais on aura au moins obtenu le budget. Non ? Je ne vois pas.

M. GUILLON : Je vais te dire ma façon de voir, Georges. Il faut éclairer un peu tout le monde sur cette affaire-là parce que c'est vraiment emblématique de votre façon de travailler. Il faut que tout le monde sache que ce projet était inscrit au DOB 2022, je l'ai ici, de l'année dernière pour 40 000 €. Cela fait un an. Alors, je ne sais pas si vous n'avez pas pu déterminer le projet depuis un an parce que là, tout ce que vous expliquez, c'est quand même extrêmement nébuleux. Il y a un an, au DOB, l'année dernière, on a voté plaine sportive 40 000 €.

Cette année, DOB 23, quand je vous dis que c'est du copier-coller, c'est quasiment la même chose, on est monté à 50 000 € ; bon, il y a inflation. Et on a mis en place une mission de maîtrise d'œuvre et réparation de clôture. Ce qui veut dire que la mission de maîtrise d'œuvre, ça va encore être sûrement des études pour l'année 23. C'est-à-dire que rien ne sortira cette année. Ce qui veut dire que ce projet qui avait démarré il y a un an n'a pas avancé d'un centimètre et, aujourd'hui, vous êtes incapables de nous dire ce que vous allez faire. La seule chose qu'on sait, c'est qu'on est passé de 40 000 à 50 000 au DOB, mais que vous nous proposez de voter un budget total de 355 000 €. Voilà le fonctionnement de la mairie d'Audierne, voilà comment ça marche. C'est quand même emblématique !

Alors, si tout le monde trouve cela normal, écoutez, très bien. Je trouve cela hallucinant. Vous partez sur un projet que vous ne connaissez même pas. L'objectif, c'est d'essayer de choper des gweneg au passage et puis après, on verra bien ce qu'on en fera. Avec en plus, on espère, 50 % de DETR et en plus, 15,49 % de DSIL. Je vous souhaite bien du courage pour les obtenir.

M. CASTEL : Je note que ce projet ne vous intéresse pas.

M. GUILLON : Mais enfin, Georges, tu plaisantes ou quoi ? Comment tu traduis les choses ? Georges, je te dis qu'il y a un an, vous avez présenté ce projet-là au DOB, que depuis un an, vous n'avez pas été capables d'élaborer le moindre projet. Maintenant, vous me parlez d'une fenêtre de tir, il faut faire très vite, il faut lancer le projet, un projet qui coûte 355 000 €, pour lequel on espère récupérer 280 000 €. Allons-y, mais depuis un an, personne n'a travaillé. On ne sait pas ce qu'on va faire. Vous avez fait une réunion catastrophique la semaine dernière. C'est tout ce que l'on sait. Et quand on vous questionne, c'est nébuleux, personne ne peut dire ce qu'il va y avoir sur ce terrain. Le DOB, c'est 50 000 cette année au lieu de 40 000 l'année dernière, pour un projet qu'on veut nous faire voter à 355 000. Je trouve cela extraordinaire, votre façon...

Alors est-ce que quelqu'un est fier, dans cette mairie, de cette façon de gérer ? Dites-moi si quelqu'un est fier du suivi de ce dossier parmi vous ? Madame JOURAND, vous êtes fière ?

Mme JOURAND : Oui, bien sûr !

M. GUILLON : Est-ce que vous êtes fiers de la façon dont vous avez traité ce dossier ?

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Je viens de vous l'expliquer, il y a un an, c'était au DOB. Qu'est-ce que vous avez fait depuis un an ? Vous êtes fière de votre travail, Madame JOURAND ? Est-ce que quelqu'un de ce dossier, à part Madame JOURAND ? Très bien ! Bravo, mesdames.

M. CASTEL : Le sujet, ce n'est pas une question de fierté.

M. GUILLON : Mais c'est un travail d'incapables !

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Je viens de vous fournir les données incontestables.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Je pense que vous feriez bien de garder un petit peu vos nerfs. Encore une fois, les incapables vous remercient.

On a tout à l'heure parlé, effectivement, vous nous aviez dit que nous ne réalisons pas notre budget. Vous voulez quoi ? Que l'on mette les 350 000 € au budget, alors que l'on sait pertinemment que, oui, les travaux auront lieu en 2024 ? Clairement.

M. GUILLON : Alors que c'était au DOB 22 ?

M. KERLOC'H : Écoutez, ce n'est pas le projet qu'on a priorisé en 2022. Par contre, on a continué à travailler dessus. En 2023, on le propose. C'est juste cela.

M. GUILLON : En 2021, ce n'est pas fait. Sauf qu'il nous faut chercher 50 000 et 355 000 ?

M. KERLOC'H : Non, les 50 000 €, c'est une amorce de ce budget. Cela veut dire qu'on aura un complément de 300 000 € en 2024 pour la réalisation des travaux et avec un report d'engagement. Oui, on ne met pas l'ensemble des dépenses qui ne seront pas réalisées en 2023 au budget 2023.

M. GUILLON : Ma question, vous l'avez très bien comprise, c'est...

M. KERLOC'H : Par contre, on a besoin d'argent, effectivement, pour faire un certain nombre de...

M. GUILLON : Pourquoi c'était au DOB 22 ? Qu'on arrive là au DOB 23, et vous nous faites voter une somme qui est sans commune mesure avec elle qui est au DOB. C'est donc que vous comptez bien la réaliser. Et vous êtes incapables de nous expliquer le début du commencement du projet.

M. KERLOC'H : Madame JOURAND vous a parfaitement expliqué ce qui était prévu. Premièrement, sur...

M. GUILLON : Est-ce que quelqu'un peut nous répéter quel est le projet ?

M. KERLOC'H : Sur le projet qui devait être réalisé sur le crossfit, je crois qu'il y a eu un consensus assez marqué, en tout cas dans ce que j'ai pu avoir comme retour.

La question se posait sur l'opportunité de faire ou non le terrain de pétanque. Cependant, on est ouvert à la discussion. On est effectivement ouvert à la discussion et un certain nombre de projets sont en train d'arriver aujourd'hui. On les étudiera. Il faudra qu'ils rentrent dans l'enveloppe budgétaire. Je ne peux pas vous dire autre chose.

Par contre, si nous ne faisons pas aujourd'hui et si vous refusez de voter, j'entends très bien, ce plan de financement, les choses seront très claires, on ne pourra pas faire le projet.

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, deux choses. La première, c'est que vous nous dites que si nous, nous ne votons pas pour ce projet, il n'aboutira pas. J'ai lu dans la presse...

M. KERLOC'H : Non, je dis que si nous ne votons pas ce projet...

M. GUILLON : Mais chacun fera ce qu'il voudra. Je vous rappelle quand même que vous nous accusez dans la presse de vous empêcher de faire avancer vos projets. Vous avez quand même la majorité. Vous pourrez faire avancer vos projets, même si on vote contre. Je vous rappelle quand même qu'on doit voter environ 80 % des bordereaux qui nous sont présentés. Donc, ce que vous avez dit ce jour-là était factuellement faux.

Deuxième chose, vous nous parlez de pétanque. Je vous rappelle quand même que vous nous indiquez aussi dans votre dossier que ce projet devrait être subventionné par l'Agence nationale du sport dans le cadre des Jeux olympiques 24. Je vous rappelle que Tony ESTANGUET a indiqué récemment que la pétanque ne ferait pas partie des Jeux olympiques 24. Vous voyez bien que tout cela est foutraque !

M. KERLOC'H : Vous nous rappelez beaucoup de choses. Tout à l'heure, vous m'avez rappelé aussi que vous n'étiez pas au courant de l'avancée du dossier des écoles, vous nous aviez dit. Je vous rappellerai simplement que je vous ai proposé d'intégrer ces groupes de travail et que encore une fois...

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, on peut refaire le débat dix fois...

M. KERLOC'H :... refusé d'y participer. À un moment, vous ne pouvez pas...

M. GUILLON : On peut refaire le débat dix fois...

M. KERLOC'H :... et d'un côté refuser de participer aux réunions, et de l'autre côté estimer que vous n'êtes pas informé.

Mme BRIANT : Monsieur KERLOC'H, s'il vous plaît, vous indiquez, là, que vous nous avez proposé d'aller dans des ateliers, qu'il y a eu un refus. Vous n'êtes pas sans savoir que je fais partie d'une certaine commission et que cette commission ne me contacte pas, ne me met pas aux informations quand il y a besoin. Vous étiez à la commission l'autre fois. J'ai bien indiqué que tous les autres membres avaient été contactés pour un travail commun, et moi je n'ai pas été contactée.

Donc, aller dans des groupes de travail comme le collègue Saint-Jo, Noël, tout cela, c'est très intéressant. Mais bon, si après, on fait derrière nous...

Mme MOALIC-VERECCHIA : Mais madame, vous étiez à la commission de CCAS. À chaque commission, vous êtes invitée.

Mme BRIANT : Oui, je suis invitée à la commission.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Oui, c'est cela.

Mme BRIANT : Et rappelez-vous ce qui a été dit à la commission.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Je peux vous dire, j'ai les informations. On vous a téléphoné. Le secrétariat m'a téléphoné. Je vous ai appelée, vous n'étiez pas à même de venir...

Mme BRIANT : Vous m'avez appelée pour les colis ? Je vous parle des colis.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Oui.

Mme BRIANT : Non, vous ne m'avez pas contactée pour les colis.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Écoutez, vous êtes la seule, alors. On a contacté tout le monde et vous êtes seule.

Mme BRIANT : Vous l'avez dit à la commission que vous ne m'aviez pas appelée, mais que vous aviez appelé les autres.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Moi, non, mais j'ai des personnes qui vous ont appelée.

Mme BRIANT : Non.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Écoutez, je suis désolée, on n'a pas les mêmes informations.

Mme BRIANT : Je vous montrerai le mail qui a été adressé au CCAS...

Mme MOALIC-VERECCHIA : Le CCAS est toujours en commission.

Mme BRIANT : Oui, je suis toujours invitée aux commissions parce que c'est officiel et je viens aux commissions.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Oui, c'est très bien.

Mme BRIANT : Mais ce qui se passe autour de la commission, je ne suis pas convoquée, je ne suis pas invitée. Donc, invitée à aller à un atelier, d'être dans les groupes de travail, c'est très intéressant, mais si c'est pour après ne pas être conviée quand ils se réunissent, on fait partie d'un groupe ou on ne fait pas partie du groupe, pas que quand ça intéresse.

Mme MOALIC-VERECCHIA : On ne s'est pas réuni sans que vous ne soyez là, sur des groupes de travail.

M. KERLOC'H : Là, on parle d'un comité de pilotage.

Mme MOALIC-VERECCHIA : Cela n'a rien à voir.

M. KERLOC'H : On parle d'un comité de pilotage qu'on vous a proposé d'intégrer.

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, si vous voulez bien, je vais vous répondre. Effectivement, je vous ai reproché en début de réunion d'avoir reçu une étude sur l'école qui ne nous a pas été communiquée. Vous dites que vous nous avez invités à faire partie du groupe de travail. Je vais redire les choses puisque tout est bien enregistré et ce sera bien noté noir sur blanc. Je vais vous répéter ce que je vous ai déjà dit à plusieurs reprises. Vous avez essayé de persuader une personne de notre groupe de vous rejoindre dans ce groupe de travail. Vous l'avez hélée sur le marché, vous le savez très bien. Vous l'avez hélée, un jour de marché, en lui demandant de faire partie du groupe de travail école.

M. KERLOC'H : C'est faux ! C'est absolument faux.

M. GUILLON : Si, vous le savez très bien. Elle est absente ce soir, mais elle vous le redira. Je termine mon propos et vous pourrez continuer après.

M. KERLOC'H : Non ! Vous m'accusez, je vous réponds. Je n'ai pas parlé du groupe de travail Ecoles, c'était le comité de pilotage sur Petites Villes de demain.

M. GUILLON : Donc, vous reconnaissez que vous avez...

M. KERLOC'H : Elle avait manifesté à plusieurs reprises le souhait d'y participer. Elle l'a dit régulièrement dans ce Conseil. Oui, vous estimez que je n'y ai pas mis les formes. Je l'ai croisée sur le marché, je lui ai proposé. Elle m'a répondu que, oui, ça l'intéressait. Derrière, vous avez estimé que ce n'était certainement pas la façon dont ça devait se faire et vous l'avez, je pense, largement empêchée d'y participer.

Là, je suis en train de vous parler d'autre chose. Je vous parle du projet des écoles...

M. GUILLON : Du tout, Monsieur KERLOC'H.

M. KERLOC'H :... où là où je vous ai adressé un courrier...

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, vous continuez...

M. KERLOC'H :... auquel vous n'avez pas répondu ou alors, si vous m'avez adressé, je crois un mail pour me dire que....

M. GUILLON : Je continue, Monsieur KERLOC'H, si vous voulez bien. Effectivement, il y a confusion entre les deux commissions. Nous n'avons jamais auditionné la personne de faire partie du groupe de travail. Simplement, avant de vous donner réponse, elle en a parlé au groupe et nous avons estimé que vous deviez faire cette demande au Conseil municipal, comme cela doit se faire.

Vous, vous considérez que vous pouvez héler une personne en ville en disant : « tiens, viens dans le groupe de travail ». Mais vous croyez que c'est comme ça qu'on procède ?

M. KERLOC'H : Sur un comité de pilotage, oui, effectivement.

M. GUILLON : Voilà ! C'est comme cela que ça se fait.

M. KERLOC'H : Je suis désolé, le pilote choisit les éléments qui participent.

M. GUILLON : Bien sûr. Deuxième chose...

M. KERLOC'H : Les dossiers qui sont vus en comité de pilotage finissent par être évoqués au Conseil municipal. C'est le Conseil municipal qui arbitre. Je suis entièrement d'accord. Le suivi du dossier est fait en comité de pilotage.

M. GUILLON : Avec des personnes que vous choisissez comme cela dans la rue, très bien.

Concernant le dossier école, je vous rappelle quand même que nous avons refusé de faire partie du groupe de travail, puisque l'option qui était la nôtre ne faisait pas partie de celles que vous aviez retenues avant même que le groupe de travail ne se mette au travail précisément. Vous aviez décidé de ce que vous vouliez et, après, vous avez dit : « voilà, ça va être comme ça. Rentrez dedans ou ne rentrez pas ». À partir du moment où le projet que nous voulions n'était pas dedans, évidemment, nous n'avons pas beaucoup participé à un groupe de travail. C'est clair, net et précis, vous le saviez déjà.

M. KERLOC'H : Ne venez donc pas, maintenant, nous reprocher de ne pas vous tenir informés.

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, si vous travaillez un jour d'une façon démocratique, on pourrait travailler ensemble. À chaque fois, vous décidez les choses et ensuite, vous nous informez.

Un, le groupe de travail école, l'option qui avait notre préférence ne fait pas partie de l'étude. Pourquoi on irait ?

Deux, vous nous dites : « on fait un groupe de travail pour le projet de l'école Saint-Jo ». C'est déjà fait, vous avez déjà dépensé les 40 000 €. Tout se fait comme ça et vous venez nous voir après.

Trois, à l'histoire de l'école, vous nous dites maintenant qu'il y a une étude qui a été faite. On n'est pas au courant.

Quatre, vous avez fait une prospective financière pour le DOB de ce soir, ça a été fait dans notre dos. Comment voulez-vous qu'on travaille avec vous, monsieur ? C'est la réalité, vous l'avez reconnu vous-même. Cette étude prospective a été faite sans qu'on ne soit contacté.

M. KERLOC'H : Vous êtes en train de mélanger. C'est-à-dire que vous nous reprochez de prendre des orientations ? En gros, je n'aurais pas le droit de prendre des orientations, je devrais suivre vos orientations ?

M. GUILLON : Bien sûr que non ! Mais bien sûr que non, on n'a jamais dit ça.

M. KERLOC'H : Mais si ! Vous nous le dites en permanence, monsieur ! Vous le dites en permanence.

M. GUILLON : Nous, ce qu'on veut, c'est que les dossiers soient mis sur la table et qu'on travaille ensemble dessus. Et ça, vous le refusez. Vous nous dites : « ça va être comme ça et venez donner votre approbation ». Mais ça, vous pouvez attendre longtemps, Monsieur KERLOC'H. On ne viendra jamais donner notre approbation sur un dossier sur lequel on n'a pas travaillé.

M. KERLOC'H : Que vous le vouliez ou non, les orientations sont prises par cette majorité. Maintenant, vous souhaitez...

M. GUILLON : Dont acte, mais ne comptez pas sur nous pour travailler avec vous.

M. KERLOC'H : ... être informés sur les différents dossiers, vous pouvez même – et c'est le but d'un comité de pilotage – participer à l'élaboration des choses. On ne vous accusera pas de les avoir validés. Ne vous inquiétez pas. On ne le mettra pas à votre charge.

La seule chose, c'est que derrière, vous auriez peut-être pu travailler pour la commune. Ça, c'est vrai.

M. GUILLON : On aurait pu travailler sur les options que vous avez décidées avant même qu'on soit informés. Vous voyez, comme là, l'histoire de la prospective financière, vous avez fait une prospective. Sur quoi ? On ne sait pas. On le découvre tout à l'heure. On a découvert que vous avez fait une prospective, vous avez fait travailler un cabinet là-dessus.

M. KERLOC'H : Notre prospective financière existe même depuis deux ans, monsieur.

M. GUILLON : On est contents de l'apprendre.

M. KERLOC'H : Eh oui !

Alors, sur ce projet, y a-t-il, suite à ces commentaires, des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 9 voix contre, décide de :

- Valider le plan de financement prévisionnel du projet « plaine sportive » tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

➤ **Délibération n° 2023-017 : plan de financement prévisionnel du programme de voirie**

Rapporteur : M. Georges CASTEL

L'année 2023 verra le prolongement de la mise en œuvre du marché de voirie 2020. Un financement a été obtenu au titre du Pacte Finistère 2030 – enveloppe 2022 – pour ce projet. Aussi, une nouvelle demande a été transmise via une fiche projet pour l'enveloppe 2023.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux	€ HT
Travaux	142 656,08	CD29 - Pacte Finistère 2030	35%	50 000,00
		Autofinancement	65%	92 656,08
	142 656,08		100%	142 656,08

Vu la délibération 2022-017 du 1^{er} mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu la délibération n°2022-034 du 29 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022 du budget principal ;

Vu la délibération 2022-158 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2023 (budget principal)

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

M. VORMS : Oui, le plan de financement pour le programme voirie, mais en commission, vous n'aviez pas expliqué qu'on laissait tomber la voirie pour 2023 ?

M. KERLOC'H : Non, j'ai expliqué qu'effectivement, les programmes que nous avons jusqu'à ici à près d'un million d'euros, nous ne serions plus en capacité de les faire puisque nous allons réorienter les budgets vers des projets bâtiments. Pour autant, on a toujours des besoins en termes de voirie.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Il n'y a pas d'autres observations ? Il est demandé de valider le plan de financement prévisionnel du projet voirie tel qu'il vous est présenté et de m'autoriser à présenter et/ou finaliser les demandes de financement et de signer tout document ou pièce afférente.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement prévisionnel du projet « voirie » tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

➤ **Délibération n° 2023-018 : Subvention à l'école d'Esquibien pour un voyage scolaire à Brasparts**

Rapporteur : Mme Armelle BRARD

L'école d'Esquibien demande un financement à la commune pour l'organisation d'un voyage scolaire à Brasparts

Le financement prévisionnel du voyage est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Coût du voyage (24 élèves)	6 638,00 €	Financement APE	2 214,00 €
		Subvention commune	2 214,00 €
		Contribution parents d'élèves	2 210,00 €
TOTAL	6 638,00 €	TOTAL	6 638,00 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 janvier 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser l'attribution d'une subvention à l'école d'Esquibien pour l'organisation d'un voyage scolaire pour un montant de 2 214 € ;
- autoriser M. Le Maire à signer les pièces et documents afférents à l'application de la présente délibération.

QUESTIONS ORALES

M. KERLOC'H : Nous allons donc passer aux questions diverses ou questions orales.

M. LAPORTE : Concernant la modification du PLU, la modification du PLU actuellement qui a connu un gros retard depuis sa mise en route. Mais le 7 septembre dernier, vous vous êtes engagé sur un planning indiquant une réunion publique, première semaine de janvier, la communication aux personnes publiques associées, deuxième semaine de janvier, le début de l'enquête publique, mi-février, c'est-à-dire, dans une semaine.

Pouvez-vous nous confirmer ce calendrier et la progression de cette modification par le Conseil municipal, la troisième semaine de mai comme prévu ?

M. KERLOC'H : Le calendrier initial a été revu. Vous nous aviez déjà fait cette remarque lors du dernier Conseil, pour intégrer un projet complémentaire qui nous avait été proposé.

Aujourd'hui, le calendrier de modification du PLU prévoit une prochaine réunion publique courant mars. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente des avis des personnes publiques associées sur le projet qui leur a été adressé et qui ont été consultées fin décembre.

La réunion de la commission d'urbanisme se tiendra aux alentours du 15 mars, mi-mars, afin d'analyser ces avis et d'y apporter éventuellement des réponses. Ensuite, une invitation sera adressée prochainement aux membres. L'objectif de la commune, aujourd'hui, est une appropriation de ces modifications avant l'été prochain ou à l'été prochain. Mais c'est le calendrier prévisionnel qui avait été présenté à la commission urbanisme du 2 novembre.

M. GUILLON : Ce qui veut dire que le PLU devrait être approuvé avant l'été, c'est bien cela ?

M. KERLOC'H : J'ai dit à l'été.

M. GUILLON : À l'été, OK. Donc, au lieu du mois de mai, c'était prévu après plusieurs reports à la réunion du 7 septembre, donc à l'été. Ce qui veut dire que tous les projets d'urbanisme sont décalés d'autant ?

M. KERLOC'H : Les projets compris dans la modification du PLU, oui.

Je vous rappelle juste que si ce projet a été voté comme initialement prévu, on n'aurait pas eu ce souci. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, les zones qui sont en 2AU étaient prévues initialement en 1AU. On ne va pas refaire l'histoire, mais effectivement aujourd'hui, on est face à ce problème.

Mme URVOIS : C'est à moi. On a eu vent de quelque chose. C'est une question un peu longue, j'en suis un peu désolée.

Une digue d'un nouveau genre est en projet pour convertir l'énergie des vagues en électricité. Le troisième prototype à taille réelle sera en construction en 2024. Là, si vous voulez, les caissons auront 20 m de large et autant en hauteur et sont en béton. Donc, il y a plusieurs caissons. Et il est normalement prévu la pose de plusieurs caissons ; un caisson fournissant 1 Mégawatt.

Avez-vous connaissance, Monsieur le Maire, d'un tel projet qui est déjà mentionné dans « Révolution énergétique » avec la mention : « le premier ouvrage à taille réelle dans le port d'Audierne en 2024 » ? Avez-vous connaissance d'un tel projet et une idée sur son emplacement exact : Pointe de Lervily ou proximité du brise-lames ? Une étude sur l'impact écologique a-t-elle été faite ? Si oui, nous souhaiterions avoir les documents de l'étude et du projet. Et dans quel lieu sera stockée l'électricité produite afin normalement d'arriver à la production d'hydrogène, afin d'alimenter le bateau de l'île de Sein qui devra être changé ?

L'hydrogène, normalement d'après les oui-dire, doit être stocké dans la petite maison où était l'ancienne SNSM. Vous pouvez imaginer le nombre de câbles, tuyaux, camions, sécurisations d'espaces pour ce genre

d'exploitation. Et je trouve que le béton sur la plage ou la côte est d'un autre temps. Ça nous rappelle d'autres temps.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Le projet houlomoteur, projet Dikwe, est porté par la Région. C'est déjà une première réponse, en lien avec la société Legendre.

Plusieurs sites gérés par la Région sont à l'étude, dont un, effectivement, sur la digue de Pors Père. Déjà, je réponds. Je pense, c'est une partie de la question.

L'idée est d'intégrer des modules que vous avez décrits, soit sur la digue elle-même, soit en continuité de cette dernière. Le projet a fait l'objet de plusieurs communications dans la presse.

Des études de courantologie et de sédimentologie ont été réalisées, mais elles ne nous ont pas été transmises à ce stade du projet. Si vous souhaitez en avoir connaissance, je pense que là, vous pouvez vous rapprocher de la maîtrise d'ouvrage du projet, encore une fois, c'est-à-dire la Région.

Il est prévu qu'après le Conseil portuaire du port d'Esquibien qui aura lieu le 8 mars, une réunion publique soit organisée par les différents partenaires, c'est-à-dire la société Legendre, l'IFREMER, la Région Bretagne. Elle aura lieu certainement au théâtre Georges-Madec, courant mars. Pour l'instant, la date n'est pas arrêtée. L'annonce de cette réunion sera communiquée par voie de presse.

Pour l'heure et pour terminer sur votre question, il n'est pas question de stocker de l'électricité produite. En fait, l'électricité, on ne peut pas la stocker. Ou alors, c'est un système de batteries. Elle sera réintroduite sur le réseau. Par contre, effectivement, j'ai aussi entendu parler d'un projet de production d'hydrogène, mais sur lequel je n'ai pas plus d'informations aujourd'hui. Pour moi aujourd'hui, ce projet est hypothétique et il faut bien distinguer le projet houlomoteur de production d'énergie, du projet derrière de stockage de l'énergie par la production d'hydrogène.

Mme URVOIS : N'y a-t-il pas eu une réunion la semaine dernière ? Mercredi, j'ai vu des personnes. Qu'est-ce que c'était, Monsieur BOSSER alors, cette réunion ?

M. BOSSER : Il n'y a pas eu de réunion.

Mme URVOIS : Sur la plage, là ?

M. BOSSER : Non, sur la plage, c'était pour le complexe du port d'Esquibien.

Mme URVOIS : Le complexe du port d'Esquibien ?

M. BOSSER : C'était pour déjà changer les lampadaires de la cale...

Mme URVOIS : Ah oui, il y a les lampadaires qui ont été...

M. BOSSER : Les lampadaires de la cale et enfouissement des réseaux des deux lampadaires qui sont le long de parcs annexes de la PNG. Ensuite, il y a également un lampadaire, comme vous avez pu le constater, qui est bien abîmé suite à un camion de livraison qui a voulu décharger ses produits à Penn Ar Bed. Pour l'instant, ce lampadaire sera remplacé en même temps que les autres. Voilà pourquoi...

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, quand je vous dis que je vois des informations dans la presse, ça vous fait ricaner, alors que je suis dans l'opposition, on n'est tenu au courant de rien. Là, vous nous dites que vous êtes informés sur ce dossier par la presse ?

M. KERLOC'H : Non, je n'ai pas dit ça. Je disais juste...

M. GUILLON : Si, vous avez dit qu'il y a quelques articles dans la presse. Vous avez d'autres...

M. KERLOC'H : Je vous ai simplement indiqué que ce projet a fait l'objet, puisque Madame URVOIS semble le découvrir, de communication dans la presse.

M. GUILLON : D'accord. Donc, vous avez été informés autrement, mais il ne vous a pas semblé utile de tenir le Conseil municipal informé de ce dossier ?

Mme URVOIS : Cela a quand même un impact visuel sur la côte.

M. KERLOC'H : Aujourd'hui, encore une fois, il n'y a rien de concret. On ne sait même pas si le projet va se faire à Esquibien.

M. GUILLON : Non, mais quand bien même, vous pensez qu'on va attendre que les travaux soient en route pour informer le Conseil municipal ? Vous voyez, vous ne nous tenez jamais au courant. C'est cela que je ne comprends pas.

M. KERLOC'H : Il y a une réunion qui va être tenue le 10 mars.

Mme URVOIS : Le 10 mars ?

M. KERLOC'H : Le 8 mars.

M. GUILLON : Et si on ne vous avait pas questionné aujourd'hui, vous nous l'auriez dit ?

M. KERLOC'H : Cela aurait été indiqué dans la presse. Elle aurait été indiquée dans la presse, elle aurait été indiquée certainement sur le site de la mairie et sur le Facebook.

M. GUILLON : Comme quoi, la presse a une utilité. C'est quand même bien d'avoir la presse parce que si on comptait sur vous pour avoir des infos...

M. KERLOC'H : Je vous rappelle simplement que c'est un projet qui est porté par la Région.

M. GUILLON : Et alors ?

Mme URVOIS : Oui et nous aussi, on est affectés quand même de plein fouet, là, visuellement et même vis-à-vis par exemple de tout ce qui est écologie. Vous avez quand même des blocs de béton de 20 m sur 20 m qui vont être...

Mme MOALIC-VERECCHIA : On attend la réunion.

Mme URVOIS : Attendez, c'est déjà mis dans Révolution énergétique. Et ça, c'est un site du gouvernement qui parle d'Audierne, je suis désolée.

M. BOSSER : La société Legendre qui est chef de projet, pour l'instant, n'a pas souhaité en parler.

Mme URVOIS : Là, c'est quand même marqué : « le projet se poursuivra par des essais d'un prototype à Sainte-Anne... » Soyez galant, Monsieur BOSSER. « Sainte-Anne-du-Portzic, en rade de Brest, en fin 2021, avant la réalisation d'un premier ouvrage à taille réelle dans le port d'Audierne, Finistère, en 2024 ». C'est marqué noir sur blanc. C'est quelque chose d'officiel.

M. KERLOC'H : Il date de quand ce... ?

Mme URVOIS : Attendez, est-ce que j'ai la date ? Je cherche. Février 2021.

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : Par contre, s'ils en parlaient déjà en 2021, quand vous voyez l'horreur du projet...

M. KERLOC'H : Le projet était d'ores et déjà en cours en 2021. Par contre, il n'était absolument pas fléché sur Audierne.

Mme URVOIS : Là, peut-être que ça a été renouvelé... Toujours, les tuyaux, l'infrastructure qui est demandée. C'est quand même impressionnant. Je pense que ça serait peut-être un nouveau petit Plogoff.

(Brouhaha.)

M. GUILLON : Monsieur KERLOC'H, c'est vous qui menez les débats, je crois ?

M. KERLOC'H : Je vous en prie, posez vos questions. J'ai répondu, moi, à celle-ci.

M. COLIN : J'ai une question, c'est l'accueil des sages en réunion de bureau. Lors du dernier Conseil municipal, Madame JOURAND nous a indiqué en parlant des sages qu'ils seraient invités et pouvaient présenter leur projet et en discuter avec nous en bureau lundi matin. Pourriez-vous nous dire si cette proposition a été mise en œuvre ou pas ?

M. KERLOC'H : La proposition pour l'instant n'a pas été mise en œuvre, mais elle va l'être rapidement. C'est une proposition qui a été faite le 30 novembre aux sages et vous en avez été informés le 6 décembre.

Lors de la réunion du Conseil des sages du 11 janvier dernier, un grave malaise s'est installé parmi les sages suite à la transgression par un des membres de la charte du Conseil qui précise que les sages sont tenus à un droit de réserve.

L'idée, aujourd'hui, c'est de faire participer deux à trois sages à ces réunions pour voir avec eux, effectivement, leurs propositions et comment leurs propositions peuvent s'insérer dans les projets de la Mairie et comment ils pourront y participer, puisqu'eux, a priori, quand on leur propose de participer à un comité de pilotage, ils sont d'accord. C'est cela, la participation citoyenne.

Étant donné ce qui s'est passé – je dis, c'est cela, la participation citoyenne – il est évident que nous devons leur rappeler ou nous leur rappellerons ce à quoi ils se sont engagés par la charte. Cela me semble être un préalable avant de participer à une réunion de bureau.

M. COLIN : Jusqu'à présent, il me semble que les sages, ainsi que d'autres personnes extérieures au Conseil municipal n'avaient pas le droit d'assister aux commissions et ils auraient le droit d'assister à un bureau ? C'est un courrier qui vous a été adressé par Monsieur le Préfet. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé.

M. KERLOC'H : Le bureau n'est pas une commission.

M. COLIN : Non, mais je suis d'accord, mais...

M. KERLOC'H : Jusqu'ici, on est absolument libre de pouvoir inviter qui l'on souhaite au sein d'un bureau.

M. COLIN : Je n'ai pas tous les textes en tête, mais il faut peut-être vérifier pour voir s'ils ont aussi...

M. KERLOC'H : Vérifiez ! Vous vérifierez et vous adresserez cela au Préfet, si vous le souhaitez.

M. COLIN : Non, Monsieur KERLOC'H ! Je ne vous agresse pas, donc je ne vous permets pas de m'agresser.

M. KERLOC'H : Je ne vous agresse pas, je vous réponds. Je vous réponds par rapport à la pratique que je constate.

M. COLIN : C'est une belle façon de répondre effectivement et je vous remercie.

M. KERLOC'H : Merci à vous.

Mme URVOIS : Vis-à-vis des sages, j'étais surprise de voir sur les réseaux sociaux que les sages proposaient des cours de soutien scolaire. Pouvez-vous nous confirmer, puisque c'est quand même quelque chose qui est nouveau ? Et tout ce qui a à faire aux enfants m'interpelle, surtout que les enfants... Par ailleurs, ça devrait...

M. KERLOC'H : Mais avec grand plaisir, vous poserez cette question au prochain Conseil.

Mme URVOIS : Monsieur KERLOC'H, comme vous êtes galant, je pars.

(Brouhaha.)

Mme URVOIS : C'était une question qui était honorable, qui était sans a priori et je pense que cela suffit. Votre... cirque donc, je pars.

M. KERLOC'H : Bonne nuit.

(Brouhaha.)

M. KERLOC'H : Question suivante, s'il vous plaît.

Mme BRIANT : Il y avait une question sur les écoles, mais comme on a participé à la commission hier soir...

Mme BRARD : Elles participent aux commissions ! Super ! Merci, mesdames.

Mme BRIANT : C'est vrai que les questions devaient être envoyées à midi et que la commission était après, c'était sur les effectifs, mais on a eu toutes les réponses, toutes les informations lors de la commission avec Armelle. Donc, on peut passer à la question suivante.

M. MARZIN : Jusqu'à preuve du contraire, on participe aux autres commissions aussi.

Mme BRARD : Je ne suis pas, mais là, je remercie ces dames de toujours être présentes.

M. MARZIN : Non, mais jusqu'à preuve du contraire, on participe.

Mme BRARD : Et d'être là aussi pour le projet également.

Mme SCUILLER : La question suivante, ça concerne encore une fois le cinéma. Vous nous avez indiqué que le planning du cinéma a été un petit peu revu, bien sûr, en tenant compte de la défaillance d'intervenants, en limitant au maximum le retard sur les travaux. Ce contexte impacte le coût global des travaux et le plan de financement évolue. Pour mémoire, en 2021, nous étions sur un coût de 520 000 € hors taxes. En 22, 620. Et maintenant, nous sommes à 656 488 €.

J'aimerais savoir quels sont les travaux réellement effectués à ce jour dans ce cinéma et s'il y a encore des diagnostics à réaliser. La démolition est-elle achevée parce que souvent, on découvre beaucoup de choses lors de cette démolition. Si toutes les études complémentaires ont été réalisées comme la structure, les fluides et l'acoustique.

M. KERLOC'H : Merci pour cette question parce que toutes les études que vous citez là sont des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Donc, en toute logique, ce sont des études qui devaient être préalables au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Ceci étant dit, il y a effectivement eu la défaillance du titulaire du lot de désamiantage et cette défaillance, aujourd'hui, n'est pas de nature – n'était pas, en tout cas, de nature – à remettre le calendrier en cause, le calendrier initial. L'idée était également que cette défaillance n'ait pas d'impact sur le coût de l'opération.

Le souci que nous avons rencontré, c'est que nous avons été informés, fin décembre, qu'en raison de la présence de plomb sur les poutres du cinéma, la société SEO, titulaire du lot de couverture n'était plus en mesure de réaliser les travaux en raison d'un défaut d'agrément. Elle ne pouvait pas intervenir dans un environnement contenant du plomb.

Le diagnostic de présence de plomb, juste pour rappel, n'est pas obligatoire pour les bâtiments construits après 1949. C'est certainement la raison pour laquelle cela n'avait pas été effectué à l'époque, date à laquelle les peintures au plomb ont théoriquement été interdites. Le cinéma ayant été construit postérieurement à cette date, la recherche de plomb n'était pas nécessaire.

Ce n'est que lors de la dépose de la toiture qu'il a été constaté la présence de peinture de couleur orange caractéristique de la présence de plomb. Nous avons alors été contraints de réaliser un diagnostic pour lever les doutes. L'équipe de maîtrise d'œuvre a immédiatement recherché une société disposant des agréments pour travailler dans un environnement contenant ce matériau et les devis n'ont pas encore été réalisés, car l'accès au bâtiment n'était pas possible jusqu'à la semaine dernière pour des mesures de contrôle d'empoussièrement suite au désamiantage ayant été réalisé.

Une réunion technique entre le maître d'œuvre et les entreprises de couverture identifiées est programmée ce mercredi 8 février, c'est-à-dire demain. Donc, il y aura une visite du site pour réaliser un devis. Nous devrions donc disposer, dans les semaines à venir, d'un devis engageant. Le planning

d'intervention, à ce jour, n'est pas revu. Il sera établi à nouveau dès finalisation du choix de l'entreprise de couverture. En tout état de cause, les solutions alternatives sont d'ores et déjà mises en œuvre pour pouvoir réaliser les autres lots et respecter au maximum le planning initial.

Aujourd'hui, le plan de financement prévisionnel, à ce jour, et qui a été présenté à la commission du 25 janvier est celui que vous voyez là. Donc, on est à 685 000 € qui intègrent aujourd'hui des frais divers pour imprévus. A priori, ça va peut-être nous servir.

Il est à noter que ce plan de financement sera proposé au prochain Conseil, après réception du devis de couverture. Il pourrait être amené à évoluer. L'objectif est de déposer une demande de DSIL au titre de 2023 à partir du nouveau plan de financement. J'espère avoir été complet.

Mme SCUILLER : OK. Donc, actuellement, quels travaux sont vraiment réalisés par exemple dans la salle parce que là, vous nous parlez de toiture, etc. Dans la salle, qu'est-ce qui a été...

M. VAN PRAET : Le désamiantage est fini.

Mme SCUILLER : Pardon ?

M. VAN PRAET : Le désamiantage est fini.

M. KERLOC'H : Tant qu'on n'avait pas fait les mesures d'empoussièrement suite au retrait d'amiante, on ne pouvait pas faire rentrer les entreprises. À l'issue des travaux de désamiantage, on a fait les mesures d'empoussièrement.

M. VAN PRAET : On peut préciser quand même.

M. KERLOC'H : Excuse-moi, Michel, c'est pendant les travaux de désamiantage puisqu'il s'agissait de retirer la toiture. Une grosse partie du désamiantage, ça a été ça. Après, on a découvert des conduites amiantées effectivement qui n'étaient pas prévues initialement. Ce qui fait qu'il y a eu des travaux de désamiantage à l'intérieur aussi. D'où les mesures d'empoussièrement.

M. VAN PRAET : Donc, il y a eu une dépose... Je pense que tout le monde a communiqué depuis longtemps sur le désamiantage qui n'est pas forcément judicieux puisque ça peut sensibiliser. Ce sont les fibrociments ondulés qui ont été défaits et qui peuvent comporter de l'amiante, et donc, ça pose la question ensuite de se débarrasser de ces éléments-là. Cela était complètement fini.

Ensuite, a été posée une couverture provisoire pour l'étanchéité, en attendant qu'il y ait la couverture définitive. À l'intérieur, il y a eu une descente d'eau qui était en fibrociment, qu'il a donc fallu démonter de la même façon par une voie d'élimination de l'amiante. Pendant ce temps-là, avant que ça ne soit commencé, et donc quand l'intérieur était encore utilisable avant qu'il n'y ait désamiantage, il y a eu un début de travaux de démontage des cloisons qui permettent de recréer l'espace du futur hall. À l'heure actuelle, dans la mesure où malheureusement, l'ensemble du câblage électrique de la rue n'avait pas été traité en même temps que la rue, il a fallu, là, démonter une partie des échafaudages pour permettre au sous-traitant d'ENEDIS qui ne voulait pas fonctionner sur des échafaudages, de faire venir sa nacelle pour enlever les scoubidous ou les spaghettis, comme on veut, de câblage électrique pour les passer, malheureusement pas dans les conduits qui ont mal été faits au moment des travaux de la rue, de les repasser. Donc là, ils sont défaits. Ils vont être repassés le 23 février.

À l'heure actuelle, deux devis ont été signés et sont en cours, qui vont permettre, maintenant qu'il n'y a plus d'amiante potentiel, que tout a été éliminé, de faire l'isolation extérieure avec simplement la jonction avec la toiture définitive. Il y aura un élément temporaire, mais l'ensemble de l'isolation par l'extérieur peut être commencé. Et pour que tout ça soit commencé, vous savez, il y a un petit balcon en haut qui est légèrement en débord et les travaux de menuiserie qui sont faits dessus pour garantir y compris l'étanchéité de cette partie-là puisque la toiture, elle, ne sera pas finie.

Il y a, remontant à des décennies, le fait que le cinéma et la maison mitoyenne n'ont pas été construits dans les règles de l'art. Et puisque c'est la Ville qui commence les travaux, peu importe de savoir qui a mal construit de la maison mitoyenne ou du cinéma, il faut bien sûr faire qu'il y ait une étanchéité pour ne pas qu'il pleuve chez la voisine. Et ça, c'est également en route. Voilà où on en est. Donc, les choses quand

même avancent, on va dire, correctement, par rapport aux surprises qu'on peut avoir sur un chantier comme celui-là.

M. MARZIN : Merci, Michel, pour tes explications très claires.

Mme SCULLER : Et l'ouverture, alors, c'est prévu quand ?

M. VAN PRAET : L'ouverture, et bien l'ouverture, si tu peux nous le dire.... On travaille et on prendra un pot ensemble au moment où ça pourra se faire.

M. GUILLON : À ce jour, on n'a pas de date de réouverture du cinéma ?

M. COLLOREC : On a une date de réouverture du cinéma, mais je pense que personne dans la salle ne peut garantir qu'elle est absolument tenable.

M. GUILLON : Quelle est-elle, là, ce jour ?

M. COLLOREC : On va dire qu'à l'heure actuelle, c'était normalement avril.

M. GUILLON : Je demande à ce que le tableau qu'on voit là, à l'écran, qui n'est pas lisible d'ailleurs, soit joint au compte-rendu pour qu'on ait vraiment connaissance. Si j'ai bien compris, ce nouveau plan de financement sera présenté au prochain Conseil, c'est bien cela ?

M. KERLOC'H : Oui.

M. GUILLON : Sur ce dossier, tout ce que je peux dire, c'est que le seul chantier que vous ayez réussi à lancer, Monsieur KERLOC'H, vous n'avez vraiment pas de chance.

Ci-dessous le plan de financement présenté en séance :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	TAUX	MONTANT
Travaux	591 000,00 €	Etat DSIL 170 000 *50%	12,40%	85 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	54 617,33 €	Etat DSIL 2021	2,56%	17 571,00 €
Mission de contrôle technique	4 490,00 €	Etat DSIL 2022	14,59%	100 000,00 €
Mission de diagnostic amiante	1 650,00 €	Etat DSIL 2023	9,48%	65 000,00 €
Mission de relevé de charpente	4 000,00 €	CNC compte soutien	16,23%	111 271,00 €
Mission d'audit énergétique	1 900,00 €	CNC compte de soutien avances	2,92%	20 000,00 €
Mission de coordination de la SPS	2 880,00 €	CNC aide sélective : 446 900*15%	8,75%	60 000,00 €
Frais divers et imprévus	25 000,00 €	Région Bretagne	13,04%	89 380,00 €
		Autofinancement Commune d'Audierne	20,03%	137 315,33 €
TOTAL HT	685 537,33 €	TOTAL		685 537,33 €

J'avais une question encore. Lors du dernier Conseil municipal, c'était le 6 décembre, il y a donc deux mois. Vous avez interdit à votre adjoint à la culture de prendre la parole sur l'avenir du musée maritime, alors que cette question relève pourtant de sa compétence. Et vous nous avez indiqué que « à ce jour, je ne suis pas en mesure de vous communiquer un calendrier, mais il apparait que l'intervention de la Communauté de communes pour le coup offre quand même des opportunités nouvelles et en tout cas des garanties supplémentaires ». Votre adjoint aurait-il aujourd'hui le droit de nous indiquer si vous avez obtenu des garanties ou des informations qui pourraient éclairer l'avenir du musée maritime et l'avenir du bâtiment qui l'hébergeait et qui depuis est vide et sans affectation.

M. KERLOC'H : T'as eu des garanties ?

M VAN PRAET : Ah non, je n'ai aucune garantie.

M. KERLOC'H : Voilà. Question suivante ?

M. GUILLON : Je n'ai pas entendu la réponse.

M VAN PRAET : Je n'ai aucune garantie pour ma part et j'ignore si le Maire en a eu pour sa part.

M. GUILLON : Sur l'avenir du musée et sur l'avenir du bâtiment qui l'hébergeait jusqu'à présent, est-ce que vous avez une idée de l'avenir du bâtiment qui hébergeait jusqu'à présent le musée maritime ?

M. KERLOC'H : Pas encore précisément.

M. GUILLON : Pas précisément, donc vous avez déjà une idée alors, peut-être que vous pouvez nous en faire part ?

M. KERLOC'H : Non.

M. GUILLON : Très bien, donc comme d'habitude, on l'apprendra dans la presse, merci beaucoup ! Il me semblait que le Conseil municipal était là pour informer, mais non avec vous ce n'est pas le cas.

M. KERLOC'H : Vous poserez la question. Maintenant, effectivement, vous me posez la question de savoir si j'ai des perspectives pour le musée et pas pour le bâtiment du musée.

M. GUILLON : Si, je vous demande pour les deux.

M. KERLOC'H : Non non, votre question était très claire, c'est bien sur le musée maritime.

M. GUILLON : Vous m'avez entendu, je vous la relis. « qui pourrait éclairer l'avenir du musée maritime et l'avenir du bâtiment qui l'hébergeait et qui depuis est vide et sans affectation ». Voilà la question.

M. KERLOC'H : Ça c'est la question que vous me posez aujourd'hui, ce n'est pas la question que vous m'avez adressée. Donc moi je ne peux répondre qu'à la question que vous m'avez adressée. Donc je vous dirai simplement que ce dossier avance.

M. GUILLON : On peut formuler la question comme on le souhaite au moment, vous le savez très bien tout à l'heure je vous ai...

M. KERLOC'H : Oui, mais sans la détourner. Or là vous la détournez puisque vous parlez d'autre chose.

M. GUILLON : Il ne faut pas sortir du cadre.

M. KERLOC'H : C'est bien pour ça qu'on met des cadres. Donc aujourd'hui le musée maritime fait l'objet d'une fiche action commune pour la création d'un écomusée et la création d'un musée maritime et qui est intégré au projet de territoire de la Communauté de communes. Des réunions communes, justement, ont eu lieu entre les mairies d'Audierne, de Plouhinec, la Communauté de communes, l'association du musée maritime et l'association A3JM qui gère l'espace Jean-Moulin et des questions continuent à se poser. Notamment savoir quel sera la maîtrise d'ouvrage pour porter les travaux sur ce projet, Communauté de communes, l'A3JM, la Région. Le projet de territoire nous sera présenté au prochain Conseil communautaire, vous pourrez donc voir que cette fiche action est bien intégrée à ce projet de territoire et notamment à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire. Un travail sur la PPI permettra ensuite de phaser les différents projets et de les chiffrer. Une solution minimale de relogement pourrait leur être proposée sous deux ans. Aujourd'hui c'est ce que je peux vous dire. Question suivante ?

M. VORMS : Le remplacement des huisseries est prévu à l'embarcadère. Avez-vous déjà le financement ?

M. KERLOC'H : En fait il est assez difficile d'avoir un financement avant le vote du budget. Je rappelle encore une fois que ce bâtiment-là en fait c'est un petit peu comme le projet Dikwe, un bâtiment qui appartient à la Région Bretagne et que les investissements sur le port et donc le bâtiment de l'embarcadère font l'objet de discussions et de validations par la Région Bretagne dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage que nous avons avec eux. Les investissements sont financés dans ce cadre et proposés soit par la commune qui constate un besoin, soit par la Région elle-même. À ce titre le remplacement des huisseries très dégradées doit être priorisé pour la sécurité des biens et des personnes. Chaque année un comité technique puis un conseil portuaire permettent d'échanger sur ces points et c'est dans ce cadre que sont prévus les travaux et notamment dans le cadre de la préparation budgétaire annuelle. Le prochain comité technique est fixé au 24 février et le conseil portuaire aura lieu le 8 mars. Plus globalement sur ce bâtiment, nous nous interrogeons sur le fonctionnement actuel de cette délégation de maîtrise d'ouvrage. Elle n'est pas exhaustive en matière de refacturation des coûts RH engagés par la commune pour la gestion de l'équipement et les questions de

gouvernance et de respect des mandats donnés se pose régulièrement. Nous sollicitons donc là aussi régulièrement la Région pour une reprise en gestion directe de l'équipement par la maîtrise d'ouvrage régionale qui nous semble plus adaptée.

M. VORMS : Concernant toujours Sainte-Evette, nous voulions savoir, à propos des douches, si elles étaient en libre-service et sur le même lieu, les WC sont HS.

M. KERLOC'H : En ce qui concerne les douches, elles ne sont actuellement pas disponibles pour qui que ce soit puisqu'en fait il y a une défaillance du chauffe-eau. Le devis a été signé et nous attendons l'intervention du plombier. Dès lors qu'elles seront de nouveau opérationnelles, elles redeviendront à nouveau accessibles à tous moyennant l'achat de jetons. Les toilettes en fait ne sont pas hors-service, seule la lumière ne fonctionne pas en raison d'une défaillance là aussi de la temporisation. Alors là le souci qu'on a c'est qu'encore une fois, nous n'avons pas d'électricien puisqu'il est en arrêt et donc on attend désespérément l'intervention d'un électricien.

M. VORMS : Il y avait eu un souci de planches disparues sur la passerelle, elles avaient été retrouvées ?

M. KERLOC'H : Moi j'ignorais qu'elles avaient été perdues. En fait les lattes achetées ont toutes été mises en place.

M. VORMS : Lors d'un conseil vous nous aviez dit que vous ne saviez pas où elles étaient.

M. KERLOC'H : Non non, je parle des lattes qu'on a provisionnées pour refaire les travaux. On est à la deuxième campagne de travaux, il y en aura encore sans doute cette année.

M. VORMS : Je vais terminer sur la dernière question. Quand doit sortir le Gwaien ?

M. KERLOC'H : Le Gwaien va sortir dans le courant du mois. Et puis vous me posez la question également d'un planning prévisionnel. Donc là je peux vous dire aujourd'hui qu'il y aura un prochain Gwaien au mois de juin et un autre au mois d'octobre.

M. GUILLON : Il n'y aura que trois numéros cette année alors ?

M. KERLOC'H : On va passer à un rythme de trois numéros par an.

M. GUILLON : Je rappelle quand même que le premier, il était sorti en décembre 2020. Le deuxième, il a fallu attendre janvier. Et puis maintenant, en février, vous nous dites « dans le mois », on ne sait pas quand est-ce qu'il va sortir. Alors même que vous avez recruté une personne qui doit s'occuper de la Com à mi-temps.

M. KERLOC'H : Je vous explique les faits. La question était factuelle, je vous réponds factuellement.

M. VORMS : On a demandé aussi pour avoir les dates de parole. Il y a le calendrier pour dire « vous avez jusqu'à telle date » ?

M. KERLOC'H : Vous voulez en avance de phase les dates auxquelles vous pourrez nous adresser les... ?

M. VORMS : C'est ça, si ce n'est pas trop compliqué.

M. GUILLON : Donc je dois comprendre, M. KERLOC'H, que plus vous mettez de moyens, moins vous arrivez à faire ?

M. KERLOC'H : Oui, Monsieur le Procureur !

M. GUILLON : Je rappelle aussi quand même que les indemnités n'ont pas été réduites pour autant et que vous avez embauché une personne à mi-temps pour faire ce travail. Et malgré tout vous n'arrivez pas à le faire.

M. KERLOC'H : Moi je crois que le travail est réalisé et c'est un travail de bonne facture...

M. GUILLON : La preuve que non, il n'est toujours pas sorti !

M. KERLOC'H : Il y a un problème de délai, OK, dont on note, ça n'enlève rien à la qualité du travail.

M. GUILLON : Très bien, on se contentera de ça.

M. KERLOC'H : Merci beaucoup, bonne soirée, enfin bonne nuit.

Fin de séance à 00H30.

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS



